HESPÉRIS

TOME XXXII

HESPÉRIS

ARCHIVES BERBÈRES ET BULLETIN DE L'INSTITUT
DES HAUTES ÉTUDES MAROCAINES

ANNÉE 1945

TOME XXXII

LIBRAIRIE LAROSE, PARIS
11, RUE VICTOR-COUSIN, Ve

HESPÉRIS

TOME XXXII

Année 1945 *Fascicule unique*

SOMMAIRE

NÉCROLOGIE :

ARTICLES :

COMMUNICATIONS :

BIBLIOGRAPHIE :

LE DOCTEUR H.-P.-J. RENAUD (1881-1945)

L'Institut des Hautes-Études marocaines et *Hespéris* sont en deuil. Un des doyens de notre maison, un de ceux qui l'honoraient le plus, le docteur H.-P.-J. Renaud, est mort subitement le 5 septembre 1945. Nous savions qu'il devait bientôt quitter le Maroc : il avait décidé de rentrer en France pour reconstruire sa maison de Royan complètement détruite par les bombardements. Nous tentions de nous consoler de ce départ tout proche en pensant qu'il ne romprait pas tous les liens qui attachaient le docteur Renaud à notre Institut : il avait accepté de continuer de surveiller en France la marche de nos publications et nous savions qu'il n'interromprait pas son œuvre scientifique.

Cette décision qu'il avait prise avec la fermeté et la netteté qu'il mettait en toutes choses, lui coûtait beaucoup : il était profondément attaché à ce Maroc auquel il avait consacré toute sa vie, où il avait organisé méthodiquement son inlassable activité, où il trouvait ses plus chères amitiés. Que ce fût sous l'effet de ce choc moral et de la fatigue qui lui valaient les préparatifs de départ ou par une simple coïncidence, ses forces déclinèrent rapidement. L'excellent médecin qu'il était se rendit pleinement compte de son état : il n'en maintint pas moins sa décision et hâta ses préparatifs. Une crise brutale et imprévisible le terrassa en quelques instants dans la soirée du 3 septembre. La terre marocaine, qu'il avait tant aimée, l'a gardé...



C'était une personnalité singulièrement riche que celle du docteur Renaud : sa carrière concilie dans une rare harmonie l'unité et la variété.

Il était né au pied des Vosges, à Aillevillers, dans une famille d'industriels. Toute sa vie, il resta très attaché à son pays d'origine. Par son activité méthodique et infatigable, par son patriotisme ardent, il était bien un homme de ces marches de l'Est qui ont toujours été un des éléments les plus solides de notre communauté nationale.

Après de fortes études au lycée de Vesoul et à la Faculté des sciences de Nancy, il fut admis en 1901 à l'École du service de santé militaire de Lyon. En 1905, après avoir conquis le grade de docteur en médecine et passé un an à l'École d'application du Val-de-Grâce, il fut nommé médecin aide-major au 16e régiment d'infanterie. Mais il entendit vite l'appel de l'Afrique où il allait trouver sa vocation. De 1908 à 1910, il servit en Algérie, en particulier à la compagnie saharienne du Tidikelt. Il voulut être des troupes de débarquement au Maroc et, de 1910 à 1912, il servit au corps expéditionnaire de Chaouïa, s'inscrivant ainsi au nombre des pionniers du Maroc français.

Ses services avaient été si appréciés que ses chefs le désignèrent pour faire un stage à l'École supérieure de guerre. A la mobilisation, il partit aussitôt pour le front et comme médecin-chef d'un régiment d'infanterie, reçut la croix de guerre avec citation à l'ordre du corps d'armée.

Mais Lyautey avait besoin d'hommes capables de l'aider dans son œuvre de conquête morale. Il fit revenir au Maroc le docteur Renaud pour lui confier le poste de médecin de S.M. Moulay Youssef. Au palais le docteur Renaud noua de solides amitiés et le Sultan l'honora vite de son affectueuse confiance. Chaque jour il perfectionnait sa connaissance de l'arabe et il s'intéressait davantage à ce vieux Maroc dont les témoignages vivants et les souvenirs l'entouraient.

Mais, en 1919, l'armée le reprit pour lui donner les fonctions d'adjoint au directeur du Service de santé. Sa compétence d'hygiéniste en firent, pour tous les directeurs de ce service, un collaborateur de premier ordre. Lorsqu'en 1926, il demanda à être admis à la retraite pour se consacrer à ses études, on le pria de conserver le contrôle du service de statistique et d'épidémiologie et de diriger la biliothèque. Il assura jusqu'à sa mort ces deux fonctions : le Maroc lui dut d'avoir des statistiques épidémiologiques précises et remarquablement interprétées et une bibliothèque médicale parfaitement à jour.

Dès avant 1921 il avait ajouté à ses fonctions de médecin militaire toute une activité de savant. Grâce à ses connaissances en arabe, qu'il ne cessait d'approfondir, il s'attachait à l'étude de la médecine marocaine. En même temps, il publiait des études d'épidémiologie actuelle ou historique. L'Académie de Médecine et le Ministère de la guerre récompensèrent deux de ses travaux. Bientôt l'ampleur de son information lui permit de cataloguer et d'analyser des manuscrits médicaux arabes.

Lorsqu'il prit sa retraite militaire en 1926, l'Institut des Hautes-Études marocaines, dont il était un des familiers, lui confia un cours public et bientôt le désigna comme directeur d'études d'histoire des sciences chez les Musulmans. Désormais il allait être un des chercheurs les plus actifs de cette maison. Ses travaux se multiplaient : ils révélaient une information de plus en plus étendue et toujours de première main, une méthode impeccable. Riches en aperçus nouveaux, ils rectifiaient maintes fois, dans ce domaine encore mal exploré, des erreurs devenues classiques.

Bientôt l'histoire de la médecine et de la matière médicale arabes ne suffit plus à l'activité du docteur Renaud. Sa vaste culture scientifique, sa connaissance de l'arabe classique, l'amenèrent à s'intéresser à toutes les sciences jadis cultivées par les Musulmans. Dans son cours public, il donnait un premier aperçu de ses recherches. A côté d'articles de plus en plus nombreux et nourris, il publiait des volumes qui allaient le classer parmi les meilleurs spécialistes mondiaux de l'histoire des sciences.

En 1934 il donnait, en collaboration avec notre collègue G.-S. Colin, un glossaire inédit de la matière médicale marocaine, la *Tuhfat al-ahbâb*, qui devint aussitôt classique et qui rend d'inappréciables services aux his-

toriens de la médecine. L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres attribuait à cet ouvrage le prix Saintour.

En 1935, le docteur Renaud publiait, toujours en collaboration avec M. Colin, des *Documents marocains pour servir à l'histoire du « Mal franc »*.

Chaque été il se rendait à la bibliothèque de l'Escorial et dressait le catalogue des manuscrits arabes de médecine et d'histoire naturelle. Il se lia d'amitié avec nos collègues espagnols, en particulier avec Don Miguel Asîn et le P. Melchor Antuña. Son catalogue ne put paraître qu'en 1941. Cette même année paraissait, en collaboration avec M. Colin, le *Glossaire sur le Mansûrî de Razès*.

A ces œuvres maîtresses s'ajoutaient chaque année d'importants articles. L'histoire de la médecine y avait toujours la plus large part, mais le docteur Renaud abordait, avec un rare bonheur, l'histoire des sciences mathématiques, de l'astronomie, de l'astrologie. Il devenait un spécialiste des difficiles questions du calendrier : il n'aura pas eu la joie de voir achever l'impression du *Calendrier d'Ibn Banna* auquel il avait consacré tant de soins.

Grâce à sa parfaite connaissance des sciences dans l'Espagne musulmane, il put donner les précieuses études sur leur transmission au monde chrétien. Avec notre collègue espagnol J. Millás Vallicrosa — qui était devenu un de ses fidèles amis — il était un des meilleurs connaisseurs du grand mouvement de traductions qui eut Tolède pour centre.

Depuis des années il représentait le Maroc au Congrès d'histoire des sciences : il jouissait dans ces assemblées d'une autorité indiscutée. Il y retrouvait des amis très chers, Max Meyerhof qui le précéda de peu dans la mort ; M. G. Sarton qui accueillit maintes fois ses travaux dans la revue *Isis*.

Les distinctions honorifiques venaient de plus en plus nombreuses au docteur Renaud. Il les laissait trop souvent ignorer. En 1937, la rosette de la Légion d'honneur récompensa les éminents services qu'il avait rendus à l'armée.

Ce grand savant, qui porta si souvent à l'étranger le renom de notre maison, était la modestie même. Bien peu se doutaient que l'homme d'une si rare distinction d'allure qui se rendait chaque après-midi à l'Institut des Hautes-Études et à la Bibliothèque générale du Protectorat, avait acquis dans sa discipline une renommée mondiale. Il travaillait sans arrêt avec une admirable régularité, un étonnant souci de la qualité. Son écriture, dans ses notes mêmes, était d'une netteté impeccable. Et cette élégante précision se retrouvait dans sa parole et dans son style.

C'était dans le privé un causeur délicieux : il savait évoquer, avec une spirituelle vivacité, le Maroc français des premiers temps. Il connaissait tout aussi bien le Maroc actuel et il en jugeait avec une rigoureuse équité les choses et les gens. Son patriotisme intransigeant, son amour de sa terre d'adoption, aiguisaient encore sa clairvoyance.

Il fut pour nous tous le meilleur des amis, et, aux périodes difficiles, le plus sûr des conseillers. C'était une douce et chère habitude que de le rencontrer chaque jour ou presque, de bavarder ou de travailler avec lui. Nous sentions que son activité, son amitié, son dévouement à notre maison seraient irremplaçables.

Depuis des années, il avait assuré la charge de secrétaire de la rédaction d'*Hespéris* et de la plupart de nos publications : il s'en acquittait avec un soin et une compétence sans défaut. J'ai passé bien des heures avec lui à organiser et à faire imprimer les dernières livraisons de cette revue. Sans le docteur Renaud, son entrain toujours jeune, sa tenacité et son application sans défaillance, son souci de la perfection, il eût été impossible, au milieu des difficultés nées de la guerre, de maintenir *Hespéris*. Ce modeste hommage et la liste de ses travaux figurent en tête d'un numéro qu'il avait composé et dont il a arrêté le sommaire quelques jours avant sa mort...

Nous garderons avec une affectueuse fidélité le souvenir de celui qui fut, en même temps qu'un médecin de grande classe, un des meilleurs ouvriers du Maroc français et un des maîtres des études orientalistes. Ses travaux continueront de faire vivre dans le monde savant son nom et sa pensée. Puissent-ils susciter, parmi ses jeunes confrères, une vocation semblable à la sienne. Puisse l'œuvre d'une si rare qualité que la mort a brutalement interrompue, à l'heure même de son épanouissement, être reprise un jour !

Henri Terrasse.

TRAVAUX DU DOCTEUR H.-P.-J. RENAUD

1905

Nº 1. — *Contribution à l'étude de la signification clinique du syndrome urinaire de Bence Jones (albuminurie thermolytique) ; ses rapports avec la parasyphilis.* — Travail du Laboratoire de chimie médicale de la Faculté de Lyon. Thèse inaugurale. Lyon, Schneider, 123 pages.

1913

Nº 2. — (En collaboration avec le médecin-inspecteur WISSEMANS). — Le Service de santé en campagne au Maroc occidental (octobre 1911-avril 1912). — *Arch. de médec. et de pharm. militaires.* Paris, Chapelot, janvier 1913, 54 pages. Travail honoré d'une citation au *Bulletin officiel du ministère de la guerre* (25 novembre 1913).

1920

Nº 3. — État de nos connaissances sur la médecine ancienne au Maroc. Programme d'études et sources d'investigations. — *Bulletin de l'Institut des Hautes-Études marocaines*, nº 1, décembre 1920, pp. 72-83. Paris, E. Larose.

1921

Nº 4. — Recherches historiques sur les épidémies au Maroc. La peste de 1799. — *Hespéris*, Archives berbères et *Bull. de l'Institut des Hautes-Études maroc.* Paris, E. Larose, 2ᵉ trim. 1921, pp. 160-182.

1922

Nº 5. — *La peste au Maroc, étude d'épidémiologie et de géographie médicale.* — Une plaquette de 20 pp. avec 5 cartes. Rabat, Imprimerie du Service géographique du Maroc (1).

Nº 6. — (En collaboration avec le médecin-inspecteur OBERLÉ). — La pénétration pacifique par le médecin au Maroc depuis 1908. — *Archives de méd. et de pharm. militaires.* Paris, Lavauzelle, sept. 1922, pp. 229-261, avec 2 cartes (2).

Nº 7. — (En collaboration avec le docteur MAURAN). — Notes (recueillies par le docteur BULIT) sur la thérapeutique indigène dans le Sud marocain, *Hespéris*, 3ᵉ trim. 1922, pp. 322-336.

Nº 8. — Réimpression du nº 4, à 250 exemplaires numérotés. — *Exposition coloniale de Marseille : Service de la santé et de l'hygiène publiques du Maroc*, 14 pages.

1923

Nº 9. — Refonte et réduction du mémoire nº 5. — *Revue d'hygiène.* Paris, Masson, mars 1923, pp. 193-215.

Nº 10. — Recherches historiques sur les épidémies au Maroc. — II. La peste de 1818. — *Hespéris*, 1ᵉʳ trim. 1923, pp. 13-35.

Nº 11. — L'urologie dans la médecine arabe. — *Maroc médical*, 15 juin 1923, nº 18, pp. 190-192 ; 1 pl.

---

(1) Travail récompensé par l'Académie de Médecine (avec les deux publications nºˢ 4 et 9 sur la peste au Maroc) par l'attribution du Prix Adolphe Monbinne pour 1923.

(2) Travail honoré d'une citation au *Bulletin officiel du ministère de la guerre* (15 octobre 1923, médaille d'argent).

N° 12 — Les manuscrits arabes relatifs à la médecine de la bibliothèque de Rabat. — *Bull. de la Soc. franç. d'hist. de la médecine*, juillet-août 1923, pp. 269-277.

N° 13. — Note sur les ruines de la banlieue sud de Rabat (9 p. dactylographiées, 2 croquis, 2 cartes), présentée à la Commission de l'Afrique du Nord (séance du 13 décembre 1923). — Anal. in *Ministère de l'instr. publ. et des beaux-arts. Bull archéol. du Comité des trav. hist. et scient.*, année 1923, 1[re] livraison, p. 214.

1924

N° 14. — Sur une épidémie de peste pulmonaire autochtone (pneumonie pesteuse primitive) au Maroc occidental. — *Bull. Soc. path. exot.*, t. XVII, 1924, n° 9 (12 novembre 1924), pp. 791-798.

N° 15. — Sur des cas d'intoxication par le *Coriaria Myrtifolia* L. — *Bull. de la Soc. des Sc. natur. du Maroc*, t. IV, n° 7, 30 nov. 1924, pp. 171-175, 1 fig.

1925

N° 16. — De quelques acquisitions récentes sur l'histoire de la médecine arabe au Maroc. — *Actes du V[e] Congrès internat. d'hist. de la médec.* Genève, juillet 1925, pp. 114-121.

N° 17. — Recherches historiques sur les épidémies au Maroc. — III. Un nouveau document marocain sur la peste de 1799. — *Hespéris*, 1[er] trim. 1925, pp. 83-89.

1926

N° 18. — (En collaboration avec le médecin-inspecteur OBERLÉ et le médecin-major JACQUEMART). — Morbidité et mortalité des différentes races composant le corps d'occupation du Maroc. — Une plaquette de 31 pp. Rabat, 1926, Imprimerie du Service géographique du Maroc.

N° 19. — Aperçu sur l'épidémiologie du Nord marocain. — *Bulletin de l'enseignement public du Maroc*, janvier 1926, n° 71 (Rif et Jbala), pp. 51-55.

1927

N° 20. — Étude sur le *Musta'înî* d'Ibn Beklârech, médecin juif de Saragosse (XI[e] s. J.-C.). — *Actes du 6[e] Congrès internat. d'histoire de la médecine.* Leyde-Amsterdam, 1927, pp. 267-273.

1928

N° 21. — Un essai de classification botanique dans l'œuvre d'un médecin marocain du XVI[e] siècle. — *Mémorial Henri Basset, Publication de l'Institut des Hautes-Études marocaines*, t. XVIII, pp.197-206. Paris, Geuthner.

N° 22. — La première mention de la noix de kola dans la matière médicale des Arabes. — Communication au 6[e] Congrès de l'Institut des Hautes-Études marocaines, 8[e] section, publiée dans *Hespéris*, 1[er] trim. 1928, pp. 44-57.

N° 23. — Y a-t-il une question du thé au Maroc ? — *Le mouvement sanitaire*, organe officiel du syndical des médecins hygiénistes français et de la Société de médecine publique (Paris, 52, rue Saint-Georges), 30 nov. 1928, pp. 693-701.
Reproduit dans *Maroc médical*, 15 août 1928 (paru en fin d'année), n° 80, pp. 269-271, et dans *L'Afrique française* (*Renseignements coloniaux*), juin 1929, pp. 368-370.

1929

N° 24. — Aperçu sur la géographie scientifique des Arabes. — *Bulletin de l'enseignement public du Maroc*, mai 1929, pp. 197-210.

1930

N° 25. — Étude sur le *Taqwîm al-adwiya* d'al-ᶜAlâ'î, médecin arabe de l'époque des croisades. — *Actes du 8e Congrès international d'histoire de la médecine*, Rome, 1930, pp. 121-130.

1931

N° 26. — « A propos du millénaire de Razès », in *Bull. de la Soc. franç. d'hist. de la médecine*, t. XXV, nos 3 et 4, mars-avril 1931, pp. 203-207.

N° 27. — L'enseignement des sciences exactes et l'édition d'ouvrages scientifiques au Maroc avant l'occupation européenne. — *Archéion*, Archives d'histoire des sciences (Paris, 12, rue Colbert), t. XIII, n° 3 (1931), pp. 325-336.

N° 28. — (En collaboration avec M. R. Blachère). — Inventaire sommaire des manuscrits arabes acquis par la Bibliothèque générale du Protectorat français au Maroc (années 1929-30). — *Hespéris*, t. XII (1931), fasc. I, pp. 106-133.

Nos 29-31 — Trois études d'histoire de la médecine arabe en Occident. — *Hespéris*, 1930-31. 1° Le *Mustaᶜînî* d'Ibn Beklârech, t. X (1930), fasc. II, pp. 135-150 ; 2° Nouveaux manuscrits d'Avenzoar, t. XII (1931), fasc. I, pp. 91-105 ; 3° Une suite à l'*Urjûza* d'Avicenne sur la médecine : le poème d'Ibn ᶜAzrun et ses commentateurs, t. XII (1931), fasc. II, pp. 204-228.

N° 32. — La transmission des sciences par les Arabes au Moyen Age occidental. — Leçon d'ouverture du cours d'histoire des sciences chez les musulmans faite à la séance de rentrée de l'Institut des Hautes-Études marocaines de 1931, publiée dans le *Bull. de l'Instit. d'hygiène du Maroc*, 4e trim. 1931, pp. 5-16.

1932

N° 33. — Réimpression du n° 27. — *Hespéris*, t. XIV (1932), fasc. 1, pp. 78-89.

N° 34. — Additions et corrections à Suter « *Die Mathematiker und Astronomen der Araber* ». — *Isis*, quaterly organe of the History of Science Society and of the International Committee of the History of Science, n° 52, vol. XVIII, july 1932, pp. 166-183.

1933

N° 35. — Un problème de bibliographie arabe : Le *Taqwîm al-adwiya* d'al-ᶜAlâ'î, refonte et développement du n° 25. — *Hespéris*, t. XVI (1933), fasc. I, II, pp. 69-98.

N° 36. — Édition française mise à jour et annotée (s. t. *La Médecine Arabe*) de l'ouvrage du prof. Edw. Brown, de Cambridge, *Arabian Medicine*. — Paris, Larose, 1933, pet. 8° de 173 pages. (Biblioth. de cult. et de vulgar. nord-afric. dirigée par E. Lévi-Provençal, vol. III.)

N° 37. — Note sur les noms des vents chez les indigènes du Maroc occidental. — *Mémoires de la Soc. des Sc. natur. du Maroc*, n° XLI, 15 sept. 1935, pp. 87-89 (Mém. annuel consacré à la physiq. du globe et à la météorologie du Maroc).

1934

N° 38. — Un prétendu catalogue de la Bibliothèque de la grande mosquée de Fès daté de 1268 Hég./1851-52 J.-C., avec un appendice : Inventaire sommaire des manuscrits relatifs aux sciences de la Bibliothèque de la Zâwiya de Sidi Hamza. — *Hespéris*, t. XVIII (1934), fasc. I, pp. 76-99.

N° 39. — Une statue d'Esculape imberbe trouvée à Volubilis. — *Esculape*, revue mens. illustr. d. sc. et des arts dans leurs rapports avec les sciences et la médecine, novembre 1934, pp. 270-271, 2 illust.

N° 40. — (En collaboration avec le docteur M. Gaud). — La santé et l'hygiène publiques au Maroc. — Extrait de *La Science au Maroc*, ouvrage publié à l'occasion de la 58e session de l'Assoc. franç. pour l'avancement des sciences. Imprimeries Réunies, Casablanca, 1934, pp. 359-377.

N° 41. — Abulcasis, Avicenne et les grands médecins arabes ont-ils connu la syphilis ? — Communic. présentée au Congrès de médecine de Tunis, mars 1934. — *La Tunisie médicale*, n° 10 *bis* (num. spéc.), décembre 1934, pp. 291-299. Reprod. in *Annales de dermatol. et de syphiligraphie*, sept. 1934, pp. 864-871.

N° 42. — Les maladies pestilentielles dans l'orthodoxie islamique. Les premières épidémies. — Leçon faite en décembre 1933 à l'Institut des Hautes-Études marocaines, publiée dans le *Bull. de l'Institut d'hygiène du Maroc*, 3e trim. 1934, pp. 5-19.

N° 43. — (En collaboration avec M. Georges-S. Colin). — *Tuhfat al-ahbâb, Glossaire de la matière médicale marocaine*. — Texte publié pour la première fois, avec trad., notes critiques et index. Public. de l'Institut des Hautes-Études marocaines, t. XXIV. Paris, Geuthner, 1934, 1 vol. 8° de XXXIV, 218 pages et 75 de texte arabe.

Ouvrage récompensé par l'Institut de France (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), Prix Saintour, 1936.

N° 44. — La transcription des noms propres (arabes) au Moyen Age et les erreurs qu'elle occasionne. — *Bull. de la Soc. franç. et de la Soc. lyonn. d'hist. de la médec.*, mai-juin 1934, pp. 182-186.

1935

N° 45. — (En collaboration avec M. Georges-S. Colin). — *Documents marocains pour servir à l'histoire du « Mal franc »*, textes arabes publiés et traduits avec une Introduction. — Public. de l'Institut des Hautes-Études marocaines, t. XXVII. Paris, Larose, 1935, 1 vol. 8° de 123 pages et 39 de texte arabe.

N° 46. — La contribution des Arabes à la connaissance des espèces végétales. Les botanistes musulmans. — Confér. faite au collège mus. de Rabat le 10 avril 1935, publiée dans le *Bull. de la Soc. des Sc. natur. du Maroc*, 1er trim. 1935, t. XV, pp. 58-71.

N° 47. — Un chirurgien musulman du royaume de Grenade : Muhammad ash-Shafra. — *Hespéris*, t. XX (1935), fasc. I, II, pp. 1-20.

N° 48. — Les origines de la médecine arabe en Espagne. — Confér. faite à Madrid le 25 sept. 35, à l'occas. du Xe Congr. internat. d'hist. de la médec., publiée dans le *Bull. de la Soc. franç. d'hist. de la médecine*, nov.-déc. 1935, pp. 321-332.

1936

N° 49. — L'introduction des drogues végétales américaines dans la matière médicale des Arabes. — Extr. du vol. *Actes, conférences et communic. du 3e Congrès internat. d'hist. des sciences* tenu au Portugal en 1934. Lisbonne, 1936, pp. 263-273.

1937

N° 50. — Notes critiques d'histoire des sciences chez les Musulmans. — I. Les Ibn Bâs'o, *Hespéris*, t. XXIV (1937), 1er, 2e trim., pp. 1-12.

N° 51. — Sur les noms des serpents dans Avicenne. A propos d'une étude du docteur Paul Delaunay, « Les animaux venimeux dans Rabelais ». — Communication publiée dans *Hespéris*, t. XXIV (1937), 3e trim., pp. 216-220.

N° 52. — Le typhus exanthématique au cours de l'histoire du Maroc. — Communic. faite à la 7e réunion de la Fédération des Soc. des Sc. médic. de l'Afrique du Nord. Alger, 1937. — Reprod. in *Maroc médical*, 15 nov. 1937, pp. 431-434.

N° 53. — Médecine et médecins marocains au siècle de Moulay Ismâ'îl. — *Ann. de l'Instit. d'études orient. de la Fac. des lettres d'Alger*, t. III (1937). Paris, Larose, pp. 89-109.

1938

N° 54. — Notes critiques d'histoire des sciences chez les Musulmans. — II. Ibn al-Bannâ' de Marrakech, s'ûfî et mathématicien (XIIIe-XIVe s. J.-C.). — *Hespéris*, t. XXV (1938), 1er trim., pp. 13-42.

N° 55. — En collaboration avec M. Georges-S. Colin. — Note sur le *muwaqqit* marocain Abû Muqri' — ou mieux Abû Miqra' al-Bat't'iwî (XIIIe s. J.-C.). — Communication publiée dans *Hespéris*, t. XXV (1938), 1er trim., pp. 94-96.

N° 56. — *Le trachome dans la médecine arabe marocaine.* — Rapport présenté à la 8e réunion de la Fédér. des Soc. des Sc. médic. de l'Afr. du Nord. Tunis, avril 1938 ; 1 fasc. de 7 pp.

1939

N° 57. — Sur une tablette d'astrolabe appartenant à M. H. Terrasse. — *Hespéris*, t. XXVI (1939), 2e trim., pp. 157-169.

N° 58. — *La peste de Ceuta (1743-44) d'après des documents inédits.* — Communic. présentée au 4e Congrès de la Fédérat. des Soc. savantes de l'Afrique du Nord (Rabat, 1938).

N° 59. — La connaissance de l'heure « en pieds d'ombre » chez les Musulmans marocains. — *La Nature*, 15 août 1939, n° 3055, pp. 109-110.

N° 60. — Recherches historiques sur les épidémies du Maroc. — IV. Les pestes du milieu du XVIIIe siècle. — *Hespéris*, 4e trim. 1939, t. XXVI, pp. 293-319.

1941

N° 61. — *Les manuscrits arabes de l'Escurial*, décrits d'après les notes de H. Derenbourg, revues et complétées, t. II, fasc. 2 (Médecine et histoire naturelle). — Publicat. de l'École *nationale des langues orientales vivantes*, VIe série, vol. V. Paris, Geuthner, 1941, 4° de XI, 126 pp.

N° 62. — La prétendue « Hygiène d'Albucasis » et sa véritable origine. — Extr. de *Petrus Nonius*, revue publiée par le Groupe portugais d'histoire des sciences, vol. III, fasc. 3-4, Lisbonne, 1941, pp. 171-179.

N° 63. — Déterminations marocaines de l'obliquité de l'écliptique. — *Bull. de l'enseignement public du Maroc*, n° 170, oct.-déc. 1941, pp. 321-336.

N° 64. — *Les manuscrits arabes de l'Escurial*, décrits d'après les notes de H. Derenbourg, revues et complétées, t. II, fasc. 3 (Sciences exactes et sciences occultes). — Paris, Geuthner, 1941 (paru en 1944), 4° de 140 pp.

N° 65. — (En collaboration avec M. Georges-S. Colin). — Ibn al-H'achchâ (XIIIe s. J.-C.), *Glossaire sur le Mans'ûrî de Razès* (Xe s.), texte arabe publié avec une introduction. — Rabat, Imprimerie économique, 1931, 8° de V + 163 pp. (Collection de textes arabes publ. par l'Institut des Hautes-Études maroc., vol. XI).

1942

N° 66. — Notes critiques d'histoire des sciences chez les Musulmans. — III. Astronomie et astrologie marocaines. — *Hespéris*, t. XXXIX (1942), pp. 41-63.

N° 67. — Quelques constructeurs d'astrolabe en Occident musulman. — *Isis*, t. XXXIV, n° 93 (2e tr. 1942), pp. 20-23.

1943

N° 68. — Divination et histoire nord-africaine au temps d'Ibn Khaldûn. — *Hespéris*, t. XXX (1943), fasc. 3-4, pp. 213-221 (Communication).

1944

N° 69 — Notes critiques d'histoire des sciences chez les Musulmans. — IV. Sur un passage d'Ibn Khaldûn relatif à l'histoire des mathématiques. — *Hespéris*, t. XXXI (1944), pp. 35-48.

1945

No 70. — Recherches historiques sur les épidémies du Maroc. — V. Les « pestes » des xve et xvie siècles, principalement d'après les sources portugaises. — *Mélanges d'études luso-marocaines dédiées à la mémoire de David Lopes et Pierre de Cénival.* Vol. VI de la « Collection portugaise » publiée sous le patronage de l'Institut français du Portugal. Lisboa et Paris, 1945, pp. 363-390.

No 71. — Notes critiques d'histoire des sciences chez les Musulmans (*fin*). — V. Sur les lunes du ramadan. — *Hespéris*, t. XXXII (1945).

Comptes rendus

Dr Issa Bey. — Les instruments médicaux, chirurgicaux et oculaires chez les Arabes. — *Revue de l'Acad. arabe de Damas*, nos 6-7, juin-juillet 1925, pp. 253-75 (en arabe).

I. A. Maalouf. — Les précieux manuscrits de la bibliothèque du Père Paul Sabat à Alep. — *Ibidem*, pp. 319-23 (en arabe). — *Bull. Soc. franç. d'hist. de la médecine*, t. XX, nos 3 et 4, mars-avril 1926, pp. 153-154.

Ch.-André Julien. — Un médecin romantique, interprète et professeur d'arabe : Eusèbe de Salles. — Extr. de la *Revue Africaine*, 1924-25, Alger, J. Carbonnel, 1 vol. in 8o de 164 pp. — *Bull. Soc. franç. d'hist. de la médecine*, t. XX, nos 5 et 6, mai-juin 1926. — *Ejusdem*, *Hespéris*, Archives berbères et *Bulletin de l'Institut des Hautes-Études marocaines*, 1er trim. 1926, pp. 101-102.

M. Asín Palacios. — El « liho de los annales » de Gâhiz, dans *Isis*, Internat. review devoted to the hist. of science, mai 1930. — *Hespéris*, t. XII, pp. 137-138.

A.-M. Goichon. — La vie féminine au Mzab. — Étude de sociologie musulmane. Paris, Geuthner, 1927. — *Hespéris*, 4e tr. 1927, pp. 561-64.

J. Millas Vallicrosa. — Assaig d'Historia de les idees fisiques i matematiques a la Catallunya medieval, vol. I. Barcelona, 1931. — *Hespéris*, t. XVIII (1933), pp. 97-104.

George Sarton. — Introduction to the history of science, vol. II (from Rabbi ben Ezra to Roger Bacon), published for the Carnegie Institute of Washington. Baltimore, 1932, 2 tomes. — *Hespéris*, t. XIX (1934), fasc. I-II, pp. 129-131.

Dr Abdalmalik Faraj. — Relations hispano-maghrébines au xiie siècle. — Thèse de médecine. Paris, édit. Vega, 1935.

Dr André Soubiran. — Avicenne, prince des médecins, sa vie et sa doctrine. — Thèse de médecine. Paris, Lipschutz, 1935. — *Hespéris*, t. XX (1935), fasc. I-II, pp. 87-91.

George Sarton. — The unity and diversity of the Mediterranéan World, Studies on the History and Philosophy of Science, vol. II, part 9 (sept. 1936), pp. 406-463. — *Hespéris*, t. XXIV (1937), 4e trim., pp. 347-349.

Sacid al-Andalusi. — Kitâb tabakat al-umam (Livre des Catégories des Nations), traduction avec notes et introd. par R. Blachère. Paris, Larose, 1935 (Public. de l'Institut des Hautes-Études marocaines, t. XXVIII). — *Hespéris*, t. XXIV (1937), 3e trim., pp. 233-234.

A.-M. Goichon. — I. La distinction de l'essence et de l'existence d'après Ibn Sînâ (Avicenne). — II. Lexique de la langue philosophique d'Ibn Sînâ. Thèses pour le doctorat ès lettres. Paris, Desclée de Brouwer, 1938. — *Hespéris*, t. XXV (1938), 4e trim., pp. 381-382.

MIGUEL ASIN PALACIOS (1871-1944)

Le 12 août 1944, l'abbé Don Miguel Asín Palacios, professeur honoraire à l'Université de Madrid, membre de l'Académie d'Histoire, directeur de l'Académie espagnole, mourait après une très brève maladie, dans sa maison de Saint-Sébastien, où il avait coutume de passer les vacances. L'Institut des Hautes-Études marocaines ne put que s'associer par un télégramme au deuil des lettres et des sciences espagnoles, à la peine filiale de tous nos amis orientalistes de Madrid et de Grenade qui perdaient en Don Miguel le plus respecté et le plus aimé des maîtres.

D'autres diront la place éminente que Miguel Asín Palacios a tenue dans les études islamiques, quels progrès et quel renouvellement ses travaux ont valu à l'étude de la mystique musulmane, sur quelles voies jusqu'alors insoupçonnées il a engagé l'histoire des idées religieuses au Moyen Age et à la Renaissance. Je me contenterai de dire ce que le maître disparu a été pour tous les chercheurs marocains qui ont été amenés à étudier quelque aspect de la civilisation musulmane d'Espagne.



Historien des idées, Miguel Asín a plus d'une fois brossé ou esquissé des tableaux d'histoire générale. Le xe siècle — le siècle d'or de l'islam espagnol, où la civilisation de l'Occident musulman au Moyen Age trouve presque toujours ses sources — ne peut plus se comprendre en dehors des pages magistrales par lesquelles s'ouvre l'étude sur Ibn Hazm. Même lorsqu'il reste dans son domaine propre, Miguel Asín nous révèle, au delà des faits politiques, de l'action ou de la mêlée des dynasties et des clans, l'histoire du sentiment religieux, cette histoire à la fois spirituelle et sociale qui donne si souvent les raisons dernières de l'évolution et des destins de l'islam espagnol.

Si l'islam marocain, héritier d'un islam berbère, est loin d'avoir eu toute la richesse de nuances de l'islam espagnol, il doit pourtant aux leçons de l'Espagne quelques-uns de ses traits définitifs. Le « dahirisme » d'un Ibn Hazm qui, en face de tous ceux qui cherchaient à introduire plus de souplesse et de liberté dans la pensée religieuse de leur temps, affirmait l'intangible primauté du sens littéral, a eu au Maroc bien des héritiers diminués mais fidèles. Surtout c'est en Espagne, bien plus qu'en Orient,

que le soufisme marocain trouva sa source. Si les grands docteurs mystiques de l'Espagne musulmane, avec leur intellectualité ardente, leur riche culture et parfois leur originalité de pensée, n'ont guère eu d'émules au Maghrib, les formes populaires du soufisme espagnol semblent bien être à l'origine du mysticisme marocain qui devait si vite se dégrader en maraboutisme. C'est à partir de l'œuvre de Miguel Asín qu'il faudra écrire l'histoire de ce grand mouvement religieux qui débute sous les Almohades et qui finit par déchaîner sous les Mérinides et les B[t] Wattas la crise de l'histoire marocaine.

Cet islam espagnol auquel, dans nos études marocaines, il nous faut si souvent revenir, Miguel Asín en a, plus que personne, précisé les traits particuliers et marqué la place historique. Il a montré que la civilisation de l'Espagne musulmane a été autre chose qu'un heureux accident dû à la conquête islamique et à l'importation de doctrines et de formes de vie venues d'Orient, qu'elle est en continuité profonde avec toute l'histoire et la tradition espagnoles. Elle s'est développée sur une vieille terre latine et chrétienne, et on n'a pas fini de dire — comme le faisait Miguel Asín lorsqu'il signalait tous les vocables romans que comporte le livre d'un botaniste hispano-musulman — tout ce qui a survécu dans l'Andalousie musulmane de l'Espagne romaine et chrétienne. C'est Asín qui a démontré, contre tous les doutes et toutes les oppositions que, dans ses formes supérieures, la vie religieuse d'Al Andalous avait été toute baignée de christianisme. Et cet « islam christianisé » a donné largement à son tour au christianisme espagnol et occidental. De Dante aux « Alumbrados », des formes de pensée et de spiritualité, venues par l'Espagne musulmane, ont pénétré notre monde chrétien.

Ces découvertes maîtresses de Miguel Asín révèlent que l'islam espagnol des grandes époques, dont il a fait l'histoire spirituelle avec une telle pénétration et une telle sympathie, n'était pas l'islam fermé, hostile aux apports étrangers qu'il est devenu plus tard, dans Grenade déclinante et menacée, et dans une Afrique de plus en plus livrée à elle-même. Et, par contraste, certaines des raisons foncières de l'ankylose et de la décadence de la civilisation musulmane à partir du XIV[e] siècle se révèlent clairement.



L'œuvre immense et féconde de Miguel Asín a des raisons toutes particulières d'être chère aux savants français. En lisant ses ouvrages, si nuancés mais si minutieusement précis, si clairement et si savamment ordonnés,

un Français se sent dans sa propre atmosphère intellectuelle. Nous savons combien la culture française de Miguel Asín était vaste — et aussi quel accueil il nous réservait. Sa bibliographie, établie avec un soin pieux par Emilio García Gómez, nous apporte d'émouvantes révélations. Sans parler d'articles en castillan dans des publications françaises et de sa collaboration à la *Patrologia Orientalis*, éditée en France, on n'y trouve pas moins de treize articles publiés en français dans des revues françaises — c'est-à-dire presque tout ce que le maître a publié en dehors de sa langue maternelle — et de quarante comptes rendus d'ouvrages français ou en français. Sur les deux cent quarante-cinq numéros de cette bibliographie, cinquante-sept montrent quelle amitié Miguel Asín eut pour la langue et les savants de chez nous. Et un profond regret nous saisit que notre pays n'ait pas mieux reconnu cette amitié fidèle qui avait la discrétion de s'exprimer par des actes bien plus que par des paroles...



Nous avons maintes fois souhaité de voir Don Miguel Asín au Maroc et nous aurions eu grande joie à le voir présider une de nos réunions scientifiques. Mais nous savions que sa santé lui interdisait les longs voyages et que nous aurions risqué de lui faire payer d'un ralentissement de sa merveilleuse activité son passage parmi nous. Mais nul de nous ne traversait jamais Madrid sans aller d'abord le saluer. Son accueil était inoubliable : l'élégance innée de Don Miguel, la grandeur qui émanait de toute sa personne, s'alliaient à la plus parfaite simplicité, à la plus délicate courtoisie et à la bonté la plus active. Il donnait sans compter à celui qui passait, son temps, son intelligence, son amitié. On ne pouvait l'approcher sans lui vouer une affection où entraient, à parts égales, l'admiration et la gratitude. Et on revenait sans scrupule prendre un peu de ses loisirs. Les heures que j'ai passées auprès de lui soit rue San-Bernardo, dans son bureau ou dans cette École d'Études arabes dont il avait fait vraiment une maison de famille pour tous les islamisants, soit dans ce parc de l'Ouest où il aimait se promener au sortir de son cours, sous la fine lumière et dans le vent léger du printemps de Castille, resteront pour moi de précieux souvenirs. La dernière fois que je le vis à Madrid, à l'automne 1935, il avait tenu à me présenter lui-même à l'Académie d'Histoire, dont sa bienveillance m'avait valu d'être nommé membre correspondant. Dans l'atmosphère d'amicale simplicité qui est celle de l'Académie, j'avais pu sentir de quelle affectueuse admiration l'entouraient ses collègues.

Ce fut peut-être cette première synthèse, ajoutée à de nombreux travaux de détail, qui lui donna l'idée d'entreprendre un vaste ouvrage sur la religion musulmane en Berbérie. Œuvre immense, difficile, qui aurait découragé tout autre que lui. Il s'y consacra avec passion. A la recherche et à la lecture des sources écrites, maintes fois inédites, il ajouta d'innombrables et minutieuses enquêtes. En 1938 parut le premier volume de cette grande œuvre. Les savants français et étrangers en soulignèrent la valeur : l'histoire religieuse de la Berbérie, jusque-là indécise, était désormais fondée sur des bases solides. Nous attendions tous avec impatience les deux autres volumes de l'ouvrage qui devaient nous apporter plus encore de nouveauté.

Alfred Bel fut aussi parfaitement humain dans sa vie que dans ses travaux. Ce laborieux savant sut se donner pleinement à la vie familiale et à la vie professionnelle : il savait être tout à tous. Directeur de la médersa de Tlemcen, il forma des générations de musulmans algériens qui lui gardaient — nous en avons eu maintes fois la preuve — le plus reconnaissant souvenir. A ses collaborateurs, il apportait avec une amicale générosité le secours de son expérience et de sa science.

Il avait le culte de l'amitié ; celles qu'il noua au début de sa carrière à Tlemcen, l'accompagnèrent tout au long de sa vie, sans jamais s'affadir. Il restait sur place le représentant de cette admirable équipe tlemcénienne des années 1900 à 1905 à qui la science nord-africaine doit tant. Il avait, plus peut-être que tout autre arabisant, de précieuses et fidèles amitiés musulmanes, surtout avec ceux dont il estimait la vie spirituelle et la vertu autant que la science. Car — et c'est là sans doute le secret de cette belle vie — nul n'avait plus qu'Alfred Bel l'exigeant souci des valeurs morales. Sa vie fut toute de désintéressement et de droiture. Il détestait également la négligence, l'intrigue et l'arrivisme. Il eût pu chercher à faire à Alger ou à Paris une carrière en apparence plus brillante. Il était de ceux qui se donnent sans retour et il ne voulait se soucier que de son œuvre : il fallut que les honneurs vinssent l'atteindre dans cette Tlemcen à laquelle il avait consacré le meilleur de sa vie. Sa générosité même faisait de lui l'ennemi de tout ce qui était bassesse et calcul. Contre les hommes et les idées qui lui semblaient néfastes, il n'hésita jamais à prendre parti, en toute humanité et en toute dignité, mais avec une netteté et un courage absolus.



C'était dans sa maturité, dans l'épanouissement de toutes ses qualités, qu'en 1914, Alfred Bel était arrivé au Maroc. Il résida dans cette cité de Fès qui commençait de livrer les secrets de son passé et de sa vie. Alfred Bel étudia avec passion la ville unique. En quelques années, il donna quatre importants ouvrages de première main, qui restent à la base de notre connaissance de Fès : *Les industries de la céramique à Fès*, le *Catalogue des Manuscrits de la bibliothèque de Qaraouiyn* et surtout la publication et traduction de la *Zahrat El-As* et les *Inscriptions arabes de Fès*.

Ce fut à la vue des bois sculptés mérinides qu'il avait recueillis, que le Général Lyautey décida d'installer au palais du Batha le Musée des Arts indigènes qui s'y trouve encore. Alfred Bel fut ainsi le fondateur du plus beau des musées du Maroc.

Le Maroc commit la faute de ne pas s'attacher cet infatigable chercheur : Alfred Bel eut la noblesse et l'élégance de ne lui garder aucun ressentiment. Il conserva intact son attachement au pays qu'il avait quitté et il témoigna à l'équipe de l'Institut des Hautes-Études marocaines — dont il suivait minutieusement les travaux — une active amitié. Ceux qui passaient à Tlemcen trouvaient dans sa maison le plus chaleureux accueil. Au Congrès de Tunis en 1931, il fut presque toujours de notre groupe. Et quand, en 1936, il eut la joie de présider à Tlemcen le Congrès des Sociétés savantes d'Afrique du Nord, avec quelle sympathie il parlait du Maroc et soulignait, devant les monuments de sa ville, toutes les parentés qui unissent Tlemcen à Fès !

En 1942, Alfred Bel décidait de venir s'installer pour quelque temps à Meknès, où son fils résidait et où il retrouvait d'anciens et fidèles amis musulmans, pour achever la documentation marocaine de la dernière partie de sa *Religion musulmane en Berbérie*. Malgré toutes les difficultés matérielles, malgré une santé de plus en plus inquiétante, il travaillait avec un acharnement joyeux et le champ de ses investigations ne cessait de s'étendre : des faits nouveaux se révélaient à lui. Dans ce Maroc, à la vie religieuse si intense et souvent si proche de ses aspects les plus anciens, les traits fonciers de l'Islam nord-africain lui apparaissaient avec une netteté aussi bien qu'avec une richesse de nuances incomparables. Nous nous réjouissions tous de le voir mettre au service de la science marocaine son expérience unique d'historien de la religion musulmane et nous admirions son entrain jamais lassé. Nous ne pouvions pas croire — malgré des alertes de plus en plus fréquentes — qu'il n'arriverait pas au terme souhaité et que sa grande œuvre devrait rester inachevée.

Nous nous écrivions souvent. Dans une lettre — qui fut la dernière — il me disait que son « pauvre vieux cœur » avait de graves défaillances. Mais il parlait ensuite de ses travaux avec tant de joie que je crus qu'une fois de plus il surmonterait la crise. La nouvelle de sa mort, qui nous frappa tous de stupeur, nous parvint trop tard pour nous permettre d'accompagner à sa dernière demeure celui qui était à la fois notre maître et notre ami

Je ne puis penser sans émotion que son dernier travail paru est le compte rendu d'un ouvrage de nos collections : de l'étude que j'avais faite de la mosquée des Andalous à Fès. L'image du monument lui était familière et, dans les notes de la *Zahrat El-As*, il avait abordé l'histoire de ce sanctuaire. Il voulait bien souligner, en terminant son article, tout ce que ce livre signifiait de sympathie pour l'Islam et les œuvres de sa civilisation. C'est cette sympathie qui anime toute l'œuvre scientifique d'Alfred Bel ; elle est sans doute la clef de sa profonde clairvoyance ; elle reste un des plus précieux exemples qu'il nous lègue.

Henri TERRASSE.

LES TISSAGES DÉCORÉS CHEZ LES BENI-MGUILD (1)

Le sujet, comme le titre l'indique, est fort limité. Il n'est guère qu'une étude très incomplète du tissage, restreinte géographiquement au Moyen-Atlas occidental et, plus particulièrement, à l'importante confédération des Beni-Mguild. Il ne touchera pas aux tapis de haute laine déjà étudiés (2), ni aux tissages complètement unis et pourra même, de ce fait, paraître arbitraire. Quoique n'ayant rien d'exhaustif il ne sera cependant pas réduit aux seules productions lainières, mais traitera des textiles les plus divers, employés du moins suivant une technique commune.

Les tissages qui seront envisagés portent la marque d'une tradition rurale, spécifiquement berbère, demeurée fermée aux influences étrangères. Tout y est permanence, respect des traditions ancestrales, et l'on ne saurait trop, ici encore, souligner l'action conservatrice de la femme par qui cet art se transmet.

La fixité des traditions rurales se manifeste tout d'abord par le choix de la matière première. Aucun textile précieux n'est employé : soie, fils d'or ou d'argent, comme dans certains tissages et tapis orientaux (3). Les Beni-Mguild utilisent les produits de leurs immenses troupeaux : la laine et le poil de chèvre ainsi que les végétaux qui poussent spontanément sur les plateaux arides : le palmier nain avec les feuilles (*dum*) et le cœur fibreux (*lif*), l'alfa et le jonc. Ils emploient aussi le coton que leur fournissent les marchés de Fès et de Meknès, voire, s'ils sont très pauvres, des lanières d'étoffes usagées (4).

---

(1) NOTE DE LA RÉDACTION. — Les termes dialectaux arabes et berbères qui figurent dans cet article n'ont pu être transcrits de la manière que l'auteur avait indiquée, faute des caractères d'imprimerie nécessaires. On notera que dans le parler des Beni-Mguild les consonnes *t, d, k, b, g* sont spirantes quand elles ne sont pas redoublées.

(2) Cf. P. Ricard : *Corpus des tapis marocains*, II.

(3) Le plus fameux d'entre eux, tissé pour Chosrau I Anusharwan (531-579), était en soie, or, argent, pierres précieuses et demi-précieuses ; de même certain tapis, retrouvé en Syrie, et qui aurait mille ans de moins (!). Cf. Rudolf Neugebauer et Julius Orendi : *Orientalische Teppichkunde*, pp. 4 et 6. Une autre « tapisserie sarrazinoise » (tapis d'Orient), transportée en Europe au XVe siècle, était « belle et riche, toute de fin veloux, entretissue en plusieurs lieux d'or fin ». Cf. *La stromatourgie, ou de l'excellence de la manufacture des tapis dits de Turquie*, par Pierre Dupont, éd. 1632, dans *Documents relatifs à la fabrication des tapis de Turquie en France au XIIe siècle*, publiés par Alfred Dorcel et Jules Griffey, p. XII.

On sait, de plus, que le tissage de l'or et de l'argent était courant dans les *kilim* polonais de Ruthénie. Cf. Georges Wapchalowski, *Les tapis, première exposition, Europe septentrionale et orientale*, Paris, 1927, p. 23.

Ces tissages, exécutés sur métiers verticaux, ne peuvent être comparés aux brocarts de soie, d'argent ou d'or, tels qu'on les fabrique encore à Fès, sur métier Jacquart.

(4) Cet emploi d'un tissu, utilisé à nouveau comme matière première, rappelle assez celui des foulards de soie au Mzab. Poussant plus loin encore les opérations, les femmes les coupent en menus morceaux puis les cardent et les filent à nouveau. A.-M. Goichon : *La vie féminine au Mzab*, Paris, 1927-31, t. I, p. 113.

Les productions de cette industrie familiale sont très diverses. Elles répondent aux besoins essentiels d'une population transhumante, en même temps qu'elles font le seul luxe de l'habitation.

Ce sont, tout d'abord, les différentes parties de la tente : le matériel de couchage : nattes, tapis, coussins, couvertures de toutes sortes ; l'habillement : burnous, djellâba, châle de femme... ; le harnachement des chevaux et des bêtes de somme : couverture de selle, sac d'arçon, musette, sac de transport, bât ; les sacs dans lesquels les femmes enferment leurs affaires personnelles, enfin des nattes de prière. Ceci représente — mis à part les ustensiles de cuisine — presque tout le mobilier du nomade.

Les tissages les plus soignés sont entièrement en laine ou en coton sur chaîne de laine fine (*ustu*), tel le châle des femmes. Les plus épais sont faits avec trame et chaîne de laine et poil de chèvre (*araf*) ; ce sont, en général, les harnachements de chevaux (couverture de selle exceptée, toujours très soignée), ainsi que les différentes parties de la tente. Les nattes, décorées de laine, sont également tissées sur *araf* avec trame de doum ou d'alfa. Quelques bâts, sacs et couvertures sont tramés d'étoffe ; des rideaux de tente sont parfois en *llif*.

Métiers et techniques.

Tous ces tissages sont exécutés, suivant leur destination, sur métier vertical ou horizontal. Ce dernier ne convient qu'à la fabrication de bandes étroites, n'ayant pas plus de 80 centimètres de largeur (l'ouvrière enjambe la chaîne pour tisser) et qui demandent un tassage très égal de la trame (fig. 1, pl. I). Le métier vertical offre, sur le second, l'avantage d'ensouples dérouleuses et enrouleuses qui permettent de ramener la chaîne à une hauteur constante et réduite. Ce métier seul peut être monté dans l'habitation (fig. 2, pl. I).

Quoique fort archaïques, tous deux représentent déjà une technique perfectionnée avec l'emploi d'un remisse qui permet de séparer facilement les deux nappes de fils de chaîne et d'en obtenir un croisement rapide. Ils sont très supérieurs au métier à poids le plus primitif (5).

---

(5) Dans ce métier — connu encore dans le Pacifique — « les fils qui forment la chaîne sont fixés par le haut à un montant horizontal ; dans le bas, ils sont tendus par des poids. Les fils pairs sont à une hauteur différente des fils impairs. Cette disposition permet de les séparer facilement..... L'étoffe était tissée de haut en bas. En Égypte, en Tunisie, dans la Grèce et l'Anatolie modernes, les poids sont remplacés par un rouleau horizontal comme le supérieur. La chaîne est tendue par deux rouleaux. L'ouvrière fait son dessin de bas en haut. » Bertholon et Chantre : *Recherches anthropologiques en Berbérie orientale*, I, p. 561.

Le premier métier semble avoir toujours préexisté au second. En Europe centrale, où l'on emploie le même métier qu'en Berbérie, on trouve en grand nombre, dans les gisements néolithiques, des cônes de terre cuite ou de pierre ayant servi à tendre les fils de chaîne. Cf. Al. Tzigara-Samurcas : *Les tapis, op. cit.* p. 34.

L'emploi du remisse est le second perfectionnement apporté aux métiers. Nombre d'entre eux, à double ensouple, n'en ont pas, même pour la confection des tissus (chez certaines tribus indiennes d'Amérique par exemple).

Ce remisse, pour la confection des nattes de doum — qui demandent une technique spéciale — et même pour celles d'alfa, peut être supprimé sans inconvénient (6).

Chez les Beni-Mguild on trouve les deux modes de fixation du remisse connus en Afrique du Nord : le bâton qui porte la lice peut être maintenu par deux ou trois cordes, longues de cinquante centimètres environ, fixées au mur contre lequel le métier est dressé, ou soutenu par deux branches qui s'appuient aux montants.

Le premier procédé — par lequel le métier est dépendant de l'habitation elle-même — a été observé surtout à l'ouest du territoire Beni-Mguild, là où la sédentarisation est la plus prononcée. (Pareil détail, cependant, ne peut être un critère suffisant pour déterminer à coup sûr le genre de vie des populations ; ce moyen de fixation est le seul connu chez les transhumants de l'Aurès, tandis que le second est employé chez les Kabyles sédentaires du Djurdjura.)

La technique du métier vertical est fort connue, nous ne parlerons donc que de celle du métier horizontal qui, en principe, n'en diffère guère. Les divergences les plus sensibles apparaissent dans la terminologie des différentes parties de ce métier ; encore faut-il noter que les organes vitaux, tels la lice et le croisement des fils de chaîne, portent le même nom dans l'un et l'autre cas (*asenli* : lice ; *amegʰnudj* : croisement).

Le métier horizontal, placé à terre, se trouve devant l'habitation : tente ou maison du ksar. La chaîne, toujours très longue, est fortement tendue entre deux bâtons (*tagejdit*, pl. *tigujda*), maintenus par quatre piquets (*tagust*, pl. *tigusin*). La lice est soutenue par trois branches (*asendu* et *asennu*, pl. *usenda* et *usenna*) disposées en faisceaux. Les deux nappes de fils de chaîne sont séparées, en avant de la lice par l'*ahru*, planchette servant de tasseur, en arrière de la lice par la *tamaddart*, autre bâton plat (fig. 1).

Le tramage se fait en deux temps. Si nous appelons *a* la nappe des fils pris dans les boucles de la lice, *b* la nappe des fils libres, nous aurons les dispositions suivantes :

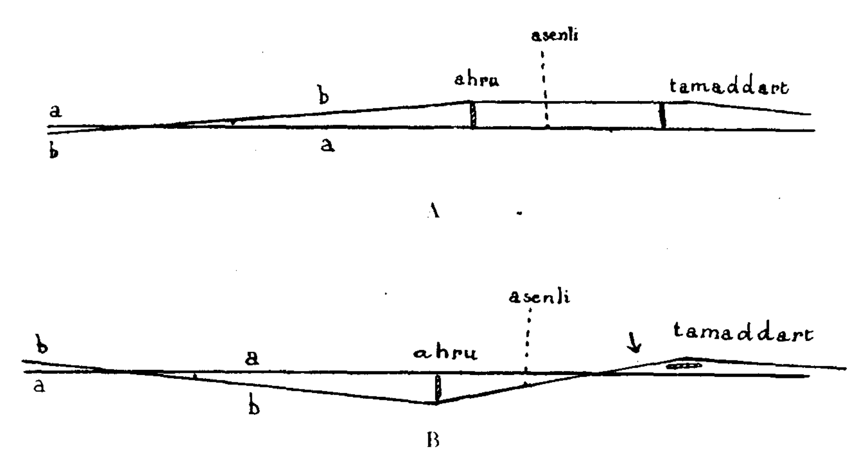
1re phase : les fils *a* se trouvent au-dessous des fils *b*. L'*ahru* et la *tamaddart* sont maintenus verticaux pour augmenter l'écartement des deux nappes de fils et permettre à la navette de passer plus facilement. Le fil de trame court alors de gauche à droite (fig. A) (voir page suivante) ;

2e phase : l'*ahru* est enlevé, la *tamaddart* placée horizontalement. L'ouvrière appuie alors, avec la paume de la main, en arrière de la lice, sur la nappe des fils *b* qui passent au-dessous des fils *a*. Le croisement

---

(6) A Takroûna (Tunisie), pour la fabrication des nattes également, le métier n'a ni remisse, ni roseau de manœuvre, « mais jadis il aurait été pourvu de ces organes. Rudimentaire doit être interprété ici en simplifié, non en primitif. La suppression du remisse (*nîra*), suivant les vieilles femmes, ne daterait que d'une trentaine d'années. » W. Marçais et A. Guiga : *Textes arabes de Takroûna*, p. 365.

des fils se forme donc près de la *tamaddart*. Pour conserver l'écartement des deux nappes l'*ahru* est replacé et la navette lancée alors de droite à gauche (fig. B). Chaque duite, de ce fait, se trouve emprisonnée entre deux croisements. L'ouvrière la tasse à l'aide de l'*ahru* placé horizontalement. Elle scande son geste du mot *tsefsi* répété à chaque coup. La trame est alors si serrée qu'elle devient tout à fait imperméable.



Les deux temps du tramage.

Le métier horizontal convient donc parfaitement à la confection des bandes de tente (*aflidj*, pl. *iflidjen*, *ad'riq*, pl. *id'riqen*, *tag^{h}zi* et *tahri*). Pour les bandes d'attache (*tafust*, pl. *tifussin*), étroites mais courtes, on emploie un métier similaire mais de petites dimensions.

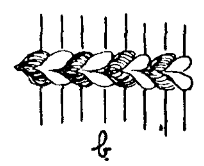
La technique du tramage, sur métier horizontal ou vertical, est donc toujours la même. Les fils de chaîne sont recouverts en deux temps par deux duites successives allant en sens inverse. Les fils de trame sont ici perpendiculaires aux fils de chaîne.

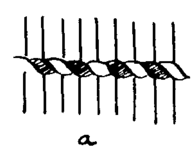
Cette technique, la plus courante, n'est cependant pas la seule employée. Les Beni-Mguild connaissent aussi le tissage cordelé à un ou deux torons, plus intéressant et sûrement plus ancien. Le tramage se fait alors en un seul temps et dans un sens, tous les fils de chaîne étant successivement recouverts par la trame.

Le tissage cordelé à un toron — très rare — n'est employé que comme procédé de décoration, pour sertir les dessins suivant une ligne horizontale. Il remplace alors une série de points noués et apparaît comme un subterfuge ; il présente du côté ras le même aspect que les moquettes, mais il est beaucoup plus vite exécuté. Ce point cordelé est, en fait, le point de *sumak* qui caractérise certains tissages caucasiens.

Le tramage à deux torons (fig. *a* et *b*) n'existe guère dans les tissus, si ce n'est aussi comme élément décoratif. On utilise alors deux brins de laine de couleurs différentes. On peut réaliser des chevrons qui rappellent

fort la décoration des tissages aux cartons (7) et la passementerie dite *bers*[h]*mam*. Cette technique est, par contre, la seule connue pour fabriquer les nattes de doum décorées. Les brins de palmier nain employés emprisonnent tous les fils de chaîne en passant successivement devant et derrière ceux-ci, après avoir subi entre chacun d'eux une torsion.





Tissage cordelé à deux torons.

Ce tramage cordelé offre un grand intérêt technologique. Il apparaît, en effet, comme la survivance de la plus ancienne technique de tissage connue (8).

LES PRODUCTIONS. — DIFFÉRENTS TYPES DE TISSAGE.

Il faut faire tout d'abord une place spéciale au seul vêtement décoré : la *tamizart* (9) ou châle qui est le trait distinctif des costumes des femmes Beni-Mguild (pl. II).

Cette pièce d'étoffe, rectangulaire, tissée sur chaîne fine (*ustu*), a 3 coudées de large sur 5 coudées de long (la coudée vaut environ 1/2 mètre) ; ces dimensions varient quelque peu suivant la taille de la personne à qui le vêtement est destiné. La *tamizart*, autrefois en laine, est faite de plus en plus en coton bouclé ou à raies alternées de laine et de coton blancs. Elle couvre le dos et est retenue sur la poitrine par deux attaches (*taseqqent*, pl. *tiseqqin*). Elle est ornée de cinq ou sept bandes décorées, celle du milieu étant parfois plus large que les autres ; tissées horizontalement, elles se trouvent être verticales lorsque le châle est revêtu.

Les dessins (*talqet't'*, pl. *tileqd'in*), exécutés au coton plat (*leh'rir*), se détachent en blanc sur le fond bleu marine ou brun de la bande, large

---

(7) Cf. Van Gennep : Études d'ethnographie algérienne, *Rev. d'ethnographie et de sociologie*, 1911, pp. 68 à 82 (tirage à part) et en particulier fig. 34 (reconstitution de cette technique par Götze).

(8) C'est en effet suivant cette méthode de tissage cordelé qu'étaient exécutées les étoffes des palafittes dès l'époque lacustre. La chaîne cependant était libre, comme dans les métiers à poids primitifs. L'emploi d'un crochet et d'une planchette facilitait simplement le travail. On les ignore dans le Pacifique septentrional où l'on fabrique des étoffes cérémonielles suivant cette technique, et toujours sur métier à poids et à chaîne libre (Van Gennep, *op. cit.*, p. 82). En Extrême-Orient, comme au Maroc, le procédé a survécu dans la fabrication des nattes (P. Ricard : Les nattes berbères de l'Afrique du Nord, dans *Hespéris*, 1925, p. 112).

(9) *Tamizart*, pl. *timizarin*, chez les Aït-Arfa du Guigo, les Irklawen de la Moulouya et du Nord ; *taheddunt*, pl. *tiheddunin*, chez les Irklawen du Nord et les Aït-Mouli ; *tag*[h]*nest*, pl. *tig*[h]*nasin*, chez les Aït-Sgougou.

de 6 centimètres environ. Ils sont parfois rehaussés de quelques points très discrets de laine rose, jaune, verte ou rouge. Tous les brins de coton ou de laine dépassent à l'envers de 4 à 5 centimètres. Les dessins, de plus, sont bordés d'une ligne de points noués chevauchant (10), de coton blanc, longs, de ce même côté, de 6 à 7 centimètres ; les femmes les considèrent comme l'élément le plus décoratif du châle qu'elles mettent alors à l'envers. Sur cette face le châle est parfois même orné de paillettes. Les franges (*igʰrissen* ou *ibirran*) sont toujours soigneusement nouées.

Ces bandes, qui font l'originalité des châles Beni-Mguild, vont en s'amincissant à l'ouest et dans la Haute-Moulouya où elles sont réduites à de fines raies unies, bleues ou brique, de 1 centimètre de largeur tout au plus.

L'*amizar* ou *aheddun*, fort rare, est un tissage de même largeur que la *tamizart*, mais beaucoup plus long (8 coudées). Les femmes le drapent à la manière d'un « haïk ». Ce vêtement de laine blanche n'a pour toute décoration qu'une étroite bande à chaque extrémité ; les teintes et les dessins sont ceux de la *tamizart*.

La literie — mis à part tapis et nattes — ne se compose guère que de coussins et de couvertures.

Les coussins (*tallakt* et *tattait*, pl. *tallayin*) sont de dimensions variables (fig. 1 et 2, pl. III). La longueur, le plus souvent, est le double de la largeur (80 cm. sur 40 cm.) ; elle en est rarement le triple (1 m. 50 sur 0 m. 50). Les coussins sont toujours faits de deux pièces de tissu assemblées par une passementerie ; ils ne présentent donc jamais, à l'envers, d'ouverture médiane comme on le remarque sur les « *oussâda* » du Djebel-Amour ou du Mzab tissés d'une seule pièce. Le dessous du coussin présente des raies alternées de deux ou trois couleurs : bleu-rouge, noir-rouge ou noir-jaune-rouge. Les tissages les plus soignés offrent même, sur cette face, un semis de petits dessins très simples, de coton blanc. Le dessus du coussin est entièrement décoré d'un large chevron ou de motifs losangiques. Les grandes lignes du dessin sont en coton blanc, agrémentées de quelques points de laine de couleurs claires. Le tout se détache sur un fond brun ou brique. Ces coussins des Beni-Mguild, qui, par leur décoration, ressemblent si étrangement à ceux de l'Aurès (11), en diffèrent par leurs teintes plus sobres.

La couverture appelée *ah'erbel* (12) est, par sa composition, le tissage le plus intéressant. Toujours très décorée elle sert aussi à orner l'habitation : tente ou maison du ksar ; on l'étend alors à terre sur des nattes.

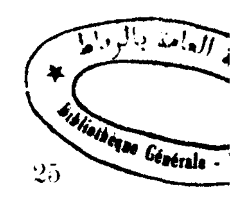
---

(10) Voir *infra*, p. 30.

(11) Cf. M. Gaudry : *La femme chaouïa de l'Aurès*, pl. XXXI.

(12) Pl. *ih'erbliun* et *ih'erbal*, de l'ar. *h'anbal*. Sur ce terme, cf. W. Marçais : *Textes arabes de Tanger*, p. 269 : *h'ambel*, pl. *h'nâbel*, et P. Ricard : *Annales de l'Institut d'études orientales d'Alger*, II, pp. 268-269 et 287-288.

Sur les divers genres de *h'ambel*, cf. L. Poinssot et M. Revault : *Tapis tunisiens*, I, p. 6, note 1.



Ses dimensions moyennes sont : 8 à 9 coudées de longueur, 4 coudées de largeur. Elle se distingue sensiblement des autres tissages berbères par l'ordonnance de ses dessins. Alors que pour ceux-ci, en effet, la répétition de bandes décorées horizontales et parallèles est la règle, on constate ici, tout d'abord, une séparation de ces bandes par des rayures unies, de couleurs variées, se répétant toujours dans le même ordre, ensuite un cloisonnement de ces registres, par des bandes décorées verticales (*inebdaden*, de *bedd* : être debout). Un encadrement vient parfois compléter cette ordonnance (13).

Chez les Beni-Mguild les bandes décorées sont exécutées tantôt en tissage ras, tantôt au point noué. Le dessin change sensiblement d'aspect ; il est moins délié et plus géométrique dans le second cas (fig. 1, pl. IV). Le tissage se nomme alors *ah'erbel bu-ikres* par opposition à l'*ah'erbel bu-ifer* précédent. Une même pièce peut cependant présenter à la fois des bandes décorées de tissage ras et de haute laine, ce qui est rare sur les tissages berbères de l'Afrique du Nord (fig. 2, pl. IV) ; cette combinaison, en effet, ne se retrouve guère que sur les anciens tapis de la Kalâa des Beni-Rached (Algérie), qui offrent des listels tissés, assez larges, à leurs extrémités.

Les dessins, verticaux ou horizontaux, de tissage ras ou de haute laine, sont toujours sertis de points noués de coton blanc qui apparaissent, contrairement à ceux de la *tamizart*, sur l'endroit de la pièce (côté ras). Les femmes y ajoutent encore des nœuds de soie et des paillettes (*muzun*) pour lesquelles elles ont un goût immodéré et qui nuisent au caractère original de l'*ah'erbel*.

Dans les bandes décorées les teintes sont sobres et souvent encore obtenues avec des colorants naturels : *tarubya* pour le rouge, *tizleft* pour le jaune. Elles sont, en général, plus vives dans les parties unies (*ig^h^id*, pl. *ig^h^iden*, textuellement : les chevreaux), où l'on emploie des bleus, roses, verts, lie de vin, séparés par quelques duites de coton blanc.

L'envers de l'*ah'erbel* présente une épaisse toison (*as^h^kuk* : « chevelure embroussaillée », ou *gurzian*, chez les Irklawen de la Moulouya) formée par l'extrémité de toutes les trames de laine ou de coton employées dans la décoration, qui dépassent de quelques centimètres. Elles feutrent ainsi la pièce et lui assurent des propriétés caloriques plus grandes (14).

---

(13) L'encadrement ainsi que le cloisonnement par bandes verticales dénote une influence étrangère. Le *h'ambel*, en effet, était déjà connu au XIIe siècle en Égypte et en Andalousie. Il n'est pas ignoré non plus en Arabie (W. Marçais : *op. cit.*, p. 269). Répandu dans toute l'Afrique du Nord, il est l'équivalent du *kilim* oriental, tissage ras, décoré horizontalement.

(14) Ce matelassage apparaît comme un trait caractéristique de tous les tissages Beni-Mguild, servant de vêtement ou de couverture (*tamizart*, *ah'erbel*, *agennau*, *tarh'alt*, *tag^h^ammust* et même nattes d'alfa et de doum). C'est là également une particularité des *kilim* anatoliens (*karamani*), caucasiens (*sumak*) et kurdes, où les bouts inégaux des fils de trame sont laissés libres et pendent en touffes à l'envers (Rudolf Neugebauer et Julius Orendi : *op. cit.*, p. 72, et G. Griffin Lewis : *The practical book of oriental rugs*, 5e éd., 1921, pp. 264 et 314).

L'*agennau* et la *tarh'alt* (15), qui servent également de couverture, ressemblent à l'*ah'erbel* par leur composition en bandes alternées. Cependant celles-ci se répètent sur toute la surface du tissage sans ménager entre elles de registres unis (fig. I, pl. V) et sans cloisonnement vertical (fig. 2, pl. V).

La décoration est toujours obtenue par fils de trame de coton blanc et de laine colorée, jamais par points noués. Les teintes de l'*agennau* sont nettement influencées par les coloris zaïan : le rouge domine, éclairé de points jaunes. Les dessins de la *tarh'alt* se détachent en blanc ou en jaune clair sur un fond brun. Ils sont parfois sertis, comme l'*ah'erbel*, de points noués de coton blanc.

Ici encore, l'envers est matelassé de brins de laine et de coton qui atteignent sur la *tarh'alt* une longueur de 10 à 12 centimètres.

La *tag^hammust* (16), ou couverture de cheval (fig. 10), ne diffère guère par sa composition, de l'*agennau* et de la *tarh'alt*. Les bandes décorées de tissage ras se répètent également sur toute la surface de la pièce. Cependant celle-ci est parfois limitée, près des lisières, par deux motifs verticaux, soulignant par là une tendance à l'encadrement qui, comme pour l'*ah'erbel*, n'est pas spécifiquement berbère.

Les dessins apparaissent en blanc sur un fond toujours sombre : brun ou rouge.

De dimensions assez réduites (4 coudées sur 2, ou, tout au plus, 6 coudées sur 3), la *tag^hammust* est un tissage des plus fins et d'une technique très soignée (60 fils au déc.) (pl. VI). La délicatesse du travail s'accentue encore à l'ouest du territoire Beni-Mguild, comme chez les Zaïan et les Zemmour, où il devient d'une remarquable perfection. Les dessins, cependant, disparaissent parfois sous une profusion inimaginable de paillettes et de fils de soie qui dénaturent complètement les pièces.

Le *smat't'* (pl. *smad'at*, de l'ar. سماط, pl. ات) est un sac d'arçon à deux poches reliées par deux bandes de tissu, ménageant entre elles une fente dans laquelle passe le dossier de la selle (fig. 11).

Chez les Beni-Mguild on en distingue deux sortes, quant à la décoration : à l'est, un sac de tissage ras, généralement brun, orné de dessins horizontaux et de nombreuses paillettes comme la *tag^hammust*, agrémenté de tresses de laines longues de 50 centimètres environ (*iutaten*, de *ut* : frapper) ; à l'ouest, un *smat't'* à dominante rouge et à décor blanc, disparaissant complètement sous des alignements verticaux de points noués rouges et bleus, continués par des *iutaten* de pompons offrant la même alternance de couleurs.

---

(15) Le terme *agennau*, pl. *iggenawen*, est connu chez les Beni-Mguild de l'Ouest comme chez les Aït-Sgougou. Celui de *tarh'alt*, pl. *tirh'alin*, est employé chez les Irklawen du Nord et de la Moulouya ; ailleurs il désigne un grand sac décoré.

(16) Pl. *tig^hummas* (de *g^hems* : couvrir). On note également : *tag^hammist* (Aït-Sgougou) et, au pluriel : *tig^hammusin* (Irklawen de la Moulouya).

Avec l'*asegres* (pl. *isegras*) ou musette-mangeoire, le tissage devient de facture moins soignée ; chaîne et trame sont alors en laine et poil de chèvre.

La décoration, très simple, est faite de bandes alternées de dessins ras, ou de motifs losangiques, se détachant en blanc sur un fond de teintes naturelles ou, plus sobrement encore, de rayures de couleurs sombres : brun, beige, noir (la musette est alors appelée *a'dil*, pl. *i'dlan*).

Le terme de *tarh'alt*, déjà vu (17), désigne le plus souvent un grand sac, à deux poches, dans lequel les femmes mettent leurs effets personnels. Ce sac, au moment de la transhumance, est chargé sur un âne ou sur un mulet.

La *tarh'alt*, faite d'une seule pièce, est en général un tissage très grossier (chaîne et trame sont en laine et poil de chèvre), mesurant 4 coudées en largeur et 6 coudées en hauteur. Il est plié en deux dans le sens de la longueur puis cousu suivant une ligne médiane parallèle aux lisières. Le dessous du sac est uni ou rayé ; le dessus est orné de bandes de dessins très simples au coton blanc. La trame est de laine naturelle : brune ou grise.

La *tag^hrart* ou *asaku* est un double sac, servant à transporter la farine, les grains, les dattes, etc. (pl. VII). Le tissage, de laine et poil de chèvre, de mêmes dimensions que la *tarh'alt*, est plié et cousu de la même façon. Comme elle, le dessous du sac reste uni ou simplement rayé de brun. La décoration de l'autre face ressemble à celle des musettes et des coussins. Elle fait appel aux motifs losangiques et chevronnés. La tonalité générale est assez éteinte.

Chez les Aït-Mouli et les Aït-Meroul, comme chez les Aït-Sgougou, ce sac est tramé de lanières d'étoffes alternées avec quelques passées de laine (18) ; il s'appelle alors *asaku is^herwid'en*.

Une place spéciale doit être réservée ici au tissage de la tente (pl. VIII) (19). Les différentes pièces qui la composent sont exécutées sur métier horizontal (*aflidj*, *ad'riq*, *tafust*, *tirut* et *tag^hzi*) ou vertical (*tamadla*, *tarfaft*, *aseglef*).

L'*aflidj* (pl. *iflidjen*) est une bande de 10 à 20 mètres, large d'une coudée et un empan (70 cm. environ) (20). Ces pièces, cousues l'une à côté

(17) Voir *supra*, p. 26.

(18) Cette technique est également connue au Mzab (cf. M. Mercier : *La civilisation urbaine au Mzab*, p. 349, note 1). Les trames d'étoffe sont utilisées dans la confection des pièces les plus grossières : sacs, bâts, couvertures de cheval (appelées alors *taberras^hnot*, pl. *tiberrus^hna*), literie (*aberras^hno*).

[Suivant les tribus l'*aberras^hno* désigne des tissages fort divers mais tous très ordinaires et sans décoration : couverture tramée d'étoffe chez les Aït-Arfa du Guigo, couverture blanche en laine épaisse à El-Hammam (Aït-Sgougou), tapis de haute laine entièrement blanc chez les Irklawen du Nord.]

(19) Pour une étude détaillée de la tente, cf. E. Laoust : *L'habitation chez les transhumants du Maroc central* ; Collection « Hespéris », n° VI, 1935.

(20) Certaines bandes un peu plus larges (2 coudées et 1 empan, soit 1 m. 20 environ), particulières aux petites tentes, sont exécutées sur métier vertical ; on les appelle alors *tamadla*, pl. *timedliwin*.

de l'autre, en nombre variable — trois à quinze et davantage — forment le vélum rectangulaire de la tente. Elles sont faites en laine et poil de chèvre, et teintes en noir après tissage. Dans le Moyen-Atlas, il n'existe pas d'*aflidj* décoré comme chez les nomades des Hauts-Plateaux algériens (21).

Le vélum est limité, sur ses quatre côtés, par de longues bandes de tissu uni, noires sur les tentes ordinaires, roses (chez les Aït-Arfa du Guigo) sur les tentes de fête. Elles n'ont que 15 centimètres de largeur ; leur longueur varie suivant celle du vélum qu'elles dépassent, de chaque côté, de 10 centimètres environ. Les deux bandes parallèles aux *iflidjen* sont appelées : *tag*ʰ*ziwin* (sing. *tag*ʰ*zi*, longueur) ; les deux autres, bordant les bas-côtés, se nomment *tirau* (sing. *tirut*, largeur).

Lorsque la tente est dressée les *iflidjen* médians reposent sur l'*ah'emmar* (planche faîtière). Le reste est soutenu par l'*ad'riq* (pl. *id'riqen*) (fig. 1, pl. IX), longue bande tissée, placée sur l'*ah'emmar* et dans le même sens que celui-ci, soit perpendiculairement aux *iflidjen*. L'*ad'riq*, large de 40 centimètres environ et de longueur variable (en rapport avec la largeur de la tente), dépasse le vélum de 1 m. 50 environ de chaque côté. Il est fait de laine et de poil de chèvre et porte souvent une décoration de disposition typique : la partie médiane de la bande présente un rectangle uni ayant exactement les dimensions de l'*ah'emmar* qui s'y appuie. Le reste de la pièce est entièrement orné de dessins parallèles de teintes vives sur fond noir.

Pour permettre la fixation de la tente, de petites bandes appelées *tafust*, pl. *tifusin* (les petites mains), portant un dispositif spécial de bois, sont cousues au bord du vélum sur les deux plus grands côtés, à 1 m. 50 de distance environ. Elles sont un peu moins larges que l'*ad'riq* et très rarement décorées.

La fermeture de la tente est assurée par deux rideaux mobiles fixés à l'aide de grosses épingles de fer. Ce sont l'*aseglef* (pl. *iseglaf*) dans le sens de la longueur (voir pl. VIII, au 1er plan), et la *tarfaft* (pl. *tirufaf*) sur les bas-côtés (fig. 2, pl. IX). On les baisse pendant la nuit ; le jour, on les rabat sur le vélum. L'*aseglef* est toujours très sobrement décoré ; ses dessins, de laine blanche, semblent avoir une valeur prophylactique. La *tarfaft* est plus ornée ; elle est, en général, entièrement décorée de bandes parallèles ou de larges chevrons. Les couleurs, comme celles de l'*ad'riq*, sont assez vives. L'endroit de ces pièces est toujours à l'intérieur de la tente.

Tous les tissages nommés jusqu'ici étaient en laine, laine et poil de chèvre ou coton. D'autres encore, exécutés suivant la même technique, sur chaîne de laine, sont cependant tramés d'alfa ou de doum. Il est impossible, dans une étude sur le tissage, de passer ces nattes sous silence. Il existe d'ailleurs certains produits hybrides qu'il est difficile de classer dans l'une

(21) Cf. Marguerite A. Bel : *Les arts indigènes féminins en Algérie* : « flidj » décoré du musée Stéphane Gsell à Alger (planche non numérotée), et P. Ricard : *Pour comprendre l'art musulman*, p. 69, fig. 57.

ou l'autre catégorie, ce sont des nattes à points noués qui ne présentent aucune différence d'exécution et de décor avec les tapis tramés de laine. On ne leur donne ni le nom berbère de « nattes » (*agertil*), ni celui de « tapis » (*tazerbit - tikd'ift* > *tis*^{h}*d'ift - tanakra*), mais celui d'*ah'las ukrus*. Ils tiennent lieu de tapis chez les plus pauvres et surtout de tapis de prière lorsqu'ils sont de petites dimensions.

Les nattes proprement dites (*agertil*, pl. *igertal*) sont exécutées sur le même métier que les tissages. Elles sont faites sur chaîne de laine et de poil de chèvre (jamais de *llif* comme les nattes de l'Algérie occidentale) (22). La trame est en alfa (*agguri*) (23) ou en doum cordelé (*tigezdemt*), le décor toujours en laine. Ces nattes sont apparentées à celles des Zemmour, Zaïan, Guerouane et Beni-Mtir, tandis qu'elles diffèrent totalement de celles des Beni-Alaham et des Beni-Bou Yazgha, du Moyen-Atlas oriental, à décor d'alfa teint (24).

Les nattes d'alfa sont peu ou pas décorées. Celles de doum offrent plus de richesse et sont, en général, plus soignées. Les moins ornées (*agertil bu - is*^{h}*eqfan*) (fig. 1, pl. X), ne comportent que des bandes parallèles et horizontales ; les dessins en sont grêles et très polychromes (rouge, jaune vif, orangé, bleu, vert). Les nattes entièrement décorées (*agertil imed'li*) (fig. 2, pl. X) offrent tantôt des motifs losangiques centrés ou symétriques suivant un axe médian, tantôt un large chevron horizontal ou vertical. La teinte dominante est toujours le rouge.

LA DÉCORATION.

A. — *Technique du décor.* — Les dessins qu'offrent les tissages et les nattes sont exécutés, chez les Beni-Mguild, de trois façons différentes :

Par fil de trame ;
Par fil indépendant de la trame ;
Par points noués.

Dans le premier cas, si le dessin est monochrome, un seul fil suffit pour l'exécuter. Il court horizontalement d'une lisière à l'autre (25), recou-

(22) Celles des Beni-Snous en particulier. Cf. Destaing : *Étude sur le dialecte berbère des Beni-Snous*, I, pp. 264-265.

(23) L'alfa doit être traité avant tissage. Il est d'abord roui puis battu au maillet sur une pierre plate. On le laisse tremper ensuite pendant vingt-quatre heures dans de l'eau préalablement chauffée. Il est enfin assoupli et mouillé à nouveau au moment de s'en servir.

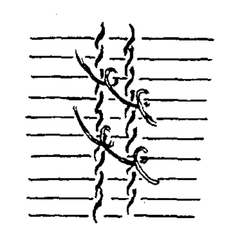
(24) Les nattes décorées de laine sont encore connues, hors du Maroc, en Algérie (Beni-Snous, Aurès), en Espagne, au Soudan..... Les nattes d'alfa teint se retrouvent en Algérie au Bou-Thaleb et dans l'Aurès, en Tunisie à Takroûna, Matmata, Testour...

(25) On ignore donc, chez les Beni-Mguild, l'emploi des « relais » ou coupures nécessitées par les changements de couleurs à la limite d'un dessin. Ce procédé, qui semble d'ailleurs inconnu en Berbérie, est cependant un des traits caractéristiques de bien des tissages : anciennes tapisseries coptes (cf. Gerspach : *Les tapisseries coptes*, p. 6), *kilim* et *sumak* orientaux, tentures de Roumanie, de Serbie et jusqu'à celles des Incas.

Il n'y a pas d'exemple, non plus, chez les Beni-Mguild, de tissages où la décoration massive soit obtenue par des oppositions de teinte de la trame elle-même comme on l'observe sur les tentures de Gafsa, de la Soummam, du Gourara et du Touat.

vrant en certains points des fils de chaîne déterminés — jamais consécutifs cependant — (26). Lorsque le dessin est polychrome, une seule duite demande le passage successif de plusieurs fils de couleur. Ce procédé de décoration est employé, chez les Beni-Mguild, pour tous les tissages ; l'*ah'erbel* seul utilise le point noué.

La deuxième technique n'est employée que pour la décoration des nattes (27). Les fils de laine courent alors obliquement ; ils chevauchent les passées d'alfa, ou les torons de doum, et viennent s'enrouler autour du fil de chaîne voisin (voir figure ci-contre). Le nombre de fils ne dépend donc pas ici du nombre de couleurs ; il reste le même, que le dessin soit polychrome ou d'une seule teinte ; il peut y en avoir autant que de fils de chaîne.



Technique du décor sur tissage cordelé

Le troisième procédé consiste à fixer des moquettes (à la main, sans l'aide d'aiguille ou de crochet) sur un certain nombre de fils de chaîne. Chaque rangée de points est ensuite maintenue par quelques passées de trame. Les tissages des Beni-Mguild, on l'a vu, n'en sont pas dépourvus. Ces points noués sertissent les dessins ou même constituent des bandes décorées comme celles de l'*ah'erbel*.

Il existe plusieurs façons de nouer les moquettes, et les Beni-Mguild en connaissent au moins quatre. Il n'est pas rare que, sur une même pièce, on trouve trois sortes de points différents (ce qui n'apparaît pas sur les tapis orientaux). Les points employés sont les suivants :

Le point de Ghiordès ou anatolien, fait sur deux, trois, quatre ou même six fils de chaîne ; dans ce cas, les nœuds se chevauchent comme l'indique la figure... On l'observe surtout sur la *tamizart*, l'*agennau*, la *tarh'alt* et l'*ah'erbel ;*

Le point berbère, relevé sur l'*ah'erbel bù-ikres*, est exécuté sur un ou deux fils de chaîne. Une fois noué, le point peut pivoter sur lui-même et être placé d'un côté ou de l'autre de la chaîne ;

Le point persan de Senné, sur deux ou quatre fils, droit ou gauche, assez rare d'ailleurs et inconnu dans le reste de l'Afrique du Nord (28) ;

Enfin un point à double face, particulièrement intéressant, jamais signalé en Berbérie, semble-t-il, mais connu aussi sur d'anciens tapis de

---

(26) Dans le cas contraire, le fil de décoration se trouve indépendant de la trame. Ce procédé est connu en Grèce, en Crète (sur métier vertical), aussi bien qu'au Sénégal (sur métier horizontal). Il permet d'obtenir des tissages sans envers présentant des effets décoratifs les plus heureux.

(27) On l'emploie ailleurs pour décorer des tissages : châles des femmes Beni-Waraïn, burnous noir à lentille rouge de l'Anti-Atlas (*khenif*), robe des femmes de Petite Kabylie, etc.

(28) Cf. P. Ricard, *op. cit.*, II, p. 56.

Finlande offrant des deux côtés une surface pelucheuse. Il a été difficile de reconstituer ce point (n'ayant pu le voir exécuter) à cause du tassage considérable des moquettes.

B. — *Éléments du décor.* — Le décor géométrique qui caractérise les tissages des Beni-Mguild — comme tous les tissages berbères — est la survivance d'un art à son premier stade d'évolution, représenté encore dans presque toutes les civilisations archaïsantes. Le décor rectiligne, en effet, a partout précédé le décor floral à ligne courbe (29). La technique du tissage ne semble pas être étrangère au maintien de ce géométrisme (30) qui, en Afrique du Nord, est resté le caractère spécifique de l'art rural. Celui-ci, de ce fait, a gardé une rusticité robuste que ne décèle pas l'art urbain plus attaché à un poncif conventionnel et plus ouvert aux courants étrangers. Pour le tissage comme pour tous les arts mineurs on ne saurait assez souligner la personnalité de cet art hostile aux influences extérieures : puniques d'abord (31), orientales et européennes ensuite (32) (en particulier celles des manufactures de Damas, de Venise, puis de Lyon pour les tissus, d'Anatolie pour les tapis).

Quels sont donc les traits caractéristiques de ce décor géométrique dont les tissages berbères des Beni-Mguild offrent un exemple si typique?

Simplifié à outrance il offre les combinaisons les plus élémentaires de lignes obliques attardées au chevron et au losange. Il se signale par l'absence totale d'entrelacs si chers à l'art hispano-moresque. La simplicité n'exclut cependant pas la variété des combinaisons et le répertoire décoratif n'est réduit qu'en apparence. Les dessins, très déliés, présentent parfois des détails qui leur concèdent une certaine personnalité.

Le décor des tissages Beni-Mguild se signale, en effet, par l'absence totale de surfaces pleines. Il bannit jusqu'à ces minuscules triangles blancs qui caractérisent ceux des Zemmour voisins. Il reste toujours d'une rare légèreté.

L'exécution des dessins ne demande ni un apprentissage spécial ni l'aide d'un *amezd'au* (l'équivalent du *reggam* algérien) ; chaque femme est capable de les exécuter sans aide. Jamais cependant elle ne donnera une note personnelle, en ajoutant un élément décoratif nouveau, en

(29) En Europe, le décor floral, sur les tissages et les tapis, est partout historiquement récent. En Finlande les anciens *Ryor* étaient géométriques et asymétriques, de même en Lituanie, en Norvège et en Roumanie... (*Le tapis, op. cit.*, pp. 7, 17, 19, 36...)

En Asie, le décor rectiligne a survécu chez les tribus nomades caucasiennes et turco-mongoles qui ont gardé les traditions venues de l'Assyrie et de Babylone. Le décor floral a prévalu en Anatolie et en Perse tandis qu'en Extrême-Orient les tapis chinois avaient une symbolique compliquée d'animaux et d'objets inanimés. (G. Griffin Lewis, *op. cit.*, p. 301 et sq.)

(30) On conçoit mal, par exemple, à la naissance du tissage, l'adoption du décor spiraliforme qui, dès l'âge du fer et du bronze, fut appliqué à la céramique et a survécu sur certaines poteries paysannes de l'Europe centrale.

(31) Cf. H. Basset : Les influences puniques chez les Berbères, *Revue Africaine*, 1921, pp. 308-309.

(32) Cf. G. Marçais : L'exposition d'art musulman, *id.*, 1905, p. 387.

changeant une disposition conventionnelle... L'ouvrière copie toujours très fidèlement. Le respect des traditions se double ici d'une absence totale d'esprit inventif et créateur. Pour apporter une transformation quelconque il faut que l'influence vienne du dehors et, de plus, qu'aucune difficulté technique ne surgisse. C'est ainsi qu'au village de Bou-Lajoul (Irklawen de la Moulouya), deux femmes viennent d'introduire un nouveau type de tapis copiés sur des reproductions manufacturées de produits turcomans et d'Asie centrale à décor géométrique. Leurs ouvrages, d'un très heureux effet, sont fort admirés et, n'était le ralentissement actuel de la production, il est fort probable qu'on trouverait maintenant des influences caucasiennes ou mongoles sur les tapis de la région.

Le répertoire des thèmes ornementaux se réduit à quelques familles de motifs portant le même nom. Les effets peuvent paraître variés du fait qu'ils se répètent à échelle différente sur divers tissages et qu'une alliance de coton blanc et de laines de couleur peut mettre en relief telle ligne fondamentale ou tel détail du dessin. Certains d'entre eux ont visiblement un caractère de prévention magique (33) ; on les relève, en particulier, sur l'*aseglef* des tentes. Il est à remarquer qu'ils ne portent aucun nom.

Les motifs suivants ne sont que les éléments composants de bandes décoratives plus larges et plus complexes (appelées invariablement *alqed'*, pl. *ileqd'en*). Ce sont, en partant des plus simples :

La *tafrut* (sabre), formée de losanges isolés ou liés, vides ou quadrillés, relevée couramment sur les *tamizart*, *ah'erbel*, *tag^{h}rart*, et même nattes (fig. 1, pl. XI) ;

La *tafenzart* ne semble différer de la *tafrut* que par certains angles en laine de couleur vive (*taussart* : la vieille), qui remplissent parfois les intervalles (fig. 2, pl. XI) ;

L'*a^{c}ekkazi* ou *ta^{c}ekkazit*, pl. *ti^{c}ekkazin* (canne), désigne une suite de losanges ou de carrés liés, imbriqués ou coupés (fig. 3, pl. XI) ;

Le *lemens^{h}ar* (scie) est une suite de chevrons simples ou doubles, isolés ou accolés, toujours barrés de petits traits perpendiculaires. On relève ce dessin surtout sur les *tamizart* (fig. 4, pl. XI) ;

L'*afus izem* (patte du lion) est un motif isolé, losangique, diversement décoré (fig. 5, pl. XI) ;

Les *timzin* (orge, fig. 6, pl. XI) sont très évocateurs, tout comme l'*ig^{h}es uslem* (arête de poisson, fig. 7), l'*ig^{h}es ifig^{h}er* (os de serpent, fig. 8), l'*is^{h}s^h umlal* (corne de gazelle, fig. 9), les *tafriwin yizi* (ailes de mouche), l'*ifer ug^{h}anim* (feuille de roseau, fig. 10), les *tibh'irin* (jardins, fig. 12), le *lbruri* (grêle, fig. 13), les *timratin* (miroirs), les *tiseg^{h}nest* (fibules), etc., représentés sur les tissages les plus divers : *tamizart*, *tag^{h}ammust*, *tarfaft*, *aseglef*, nattes, etc.

(33) Cf. Ed. Westermarck : *Survivances païennes dans la civilisation mahométane*, trad. Godet, chap. II, *passim*.

Enfin l'*aqes'ri* (plat, fig. 15), le *qirq* (carrelet), les *zellij* (carreau de faïence, fig. 16), les *tigʰlyasin* (tigrées), la *tamezzugʰt ulyam* (oreille de la bride, fig. 14), qui font appel aux triangles ou carrés pleins, sont exceptionnels.



Les tissages des Beni-Mguild portent donc la marque d'une individualité nettement sensible si on les compare à ceux des régions voisines : des Zemmour, des Zaïan ou des Aït-Youssi.

A l'intérieur même du groupement Beni-Mguild, il y a très peu de diversité apparente entre les tribus. Tout au plus remarque-t-on, à l'ouest, une influence zaïan avec l'emploi presque général du rouge, heurté de bleu profond, de même qu'à l'est, chez les Aït-Arfa, comme chez les Aït-Youssi, les laines blanches ou de teintes naturelles sont plus employées. Ces différences sont d'ailleurs plus nettes pour les tapis que pour les tissages.

Les rares modalités — qui se résument à la prédominance d'un type, d'une couleur fondamentale ou de quelques dessins — ont, dans le cadre de la confédération, la même répartition géographique que celle des tribus. C'est dire que l'unité artistique apparaît clairement au sein d'un groupe ethnique, même divisé en deux fractions éloignées : entre les Irklawen du Nord et ceux de la Moulouya par exemple, entre les deux groupes d'Aït-Mouli, d'Aït-Meroul ou d'Aït-Lias cependant fort distants les uns des autres.

Par ailleurs les tissages des Beni-Mguild, dans leur ensemble, s'associent étroitement à ceux de certaines régions de l'Afrique du Nord, d'Algérie tout spécialement.

Les rapprochements — comme les différences — se fondent à la fois sur la technique et la décoration (l'une ou l'autre, prise isolément, ne semble pas être un critère suffisant). On note alors de curieuses ressemblances entre les tissages des Beni-Mguild et ceux du Mzab, de l'Aurès ou de la Grande Kabylie par exemple. Tous sont l'expression d'une forme d'art commune, en Afrique du Nord, aux Zénètes et aux Sanhadja, aux nomades et aux sédentaires. Il y a, dans toute la Berbérie, une unité artistique que vient d'ailleurs corroborer une unité linguistique réelle.

Pour arriver cependant à quelque conclusion valable, il faudrait, reprenant un vœu déjà émis (34), dépasser ici le stade d'études strictement locales et faire une synthèse du tissage en Afrique du Nord afin de déterminer les caractéristiques les plus profondes de cet art encore si vivant, auquel se rattachent directement les tissages des Beni-Mguild.

Germaine CHANTRÉAUX.

(34) Cf. G. Marçais, dans R.P. Giacobetti, *Les tapis et tissages du Djebel-Amour*, p. VII.



FIG. 1. — Tissage d'un *aflidj* sur métier horizontal.

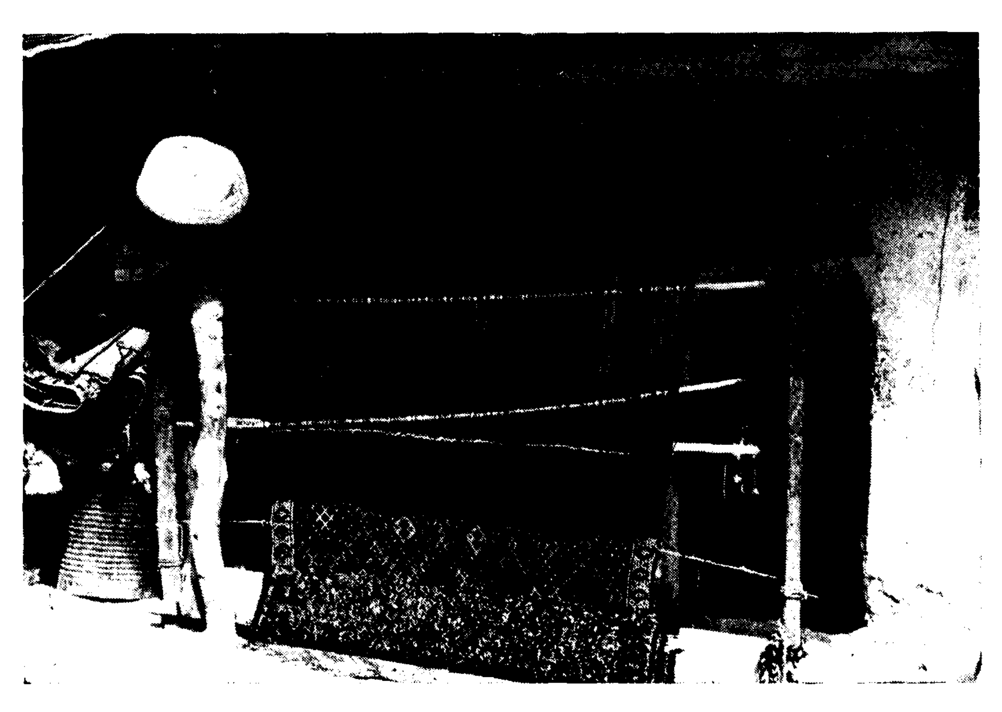


FIG. 2. — Tissage d'une *tarfaft* sur métier vertical.



Femme revêtue de la *tamizart*.

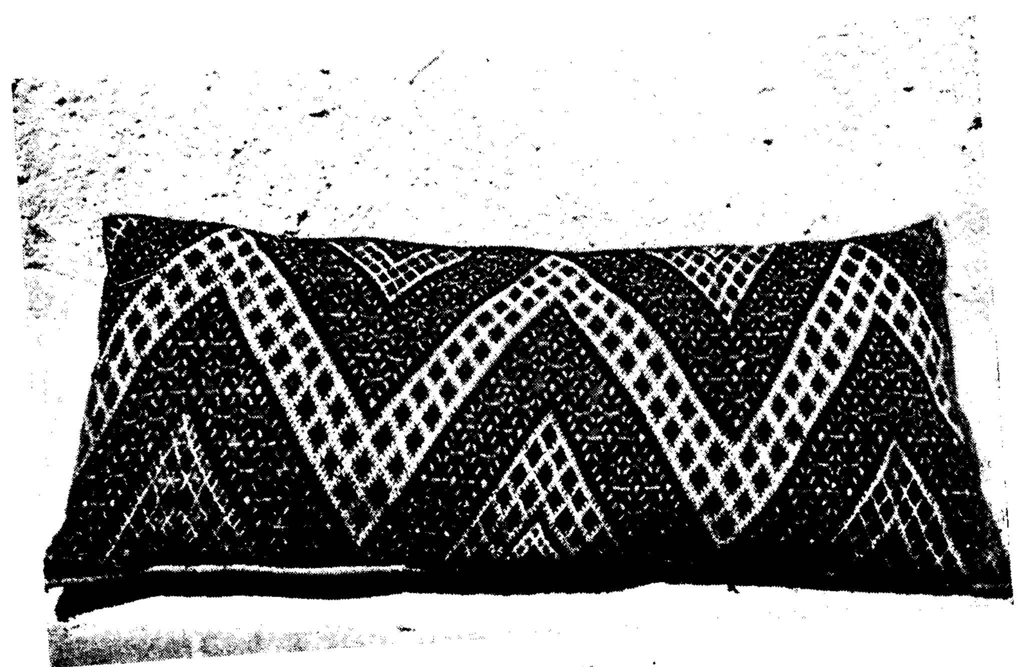


FIG. 1. — Coussin.



FIG. 2. — Coussin.

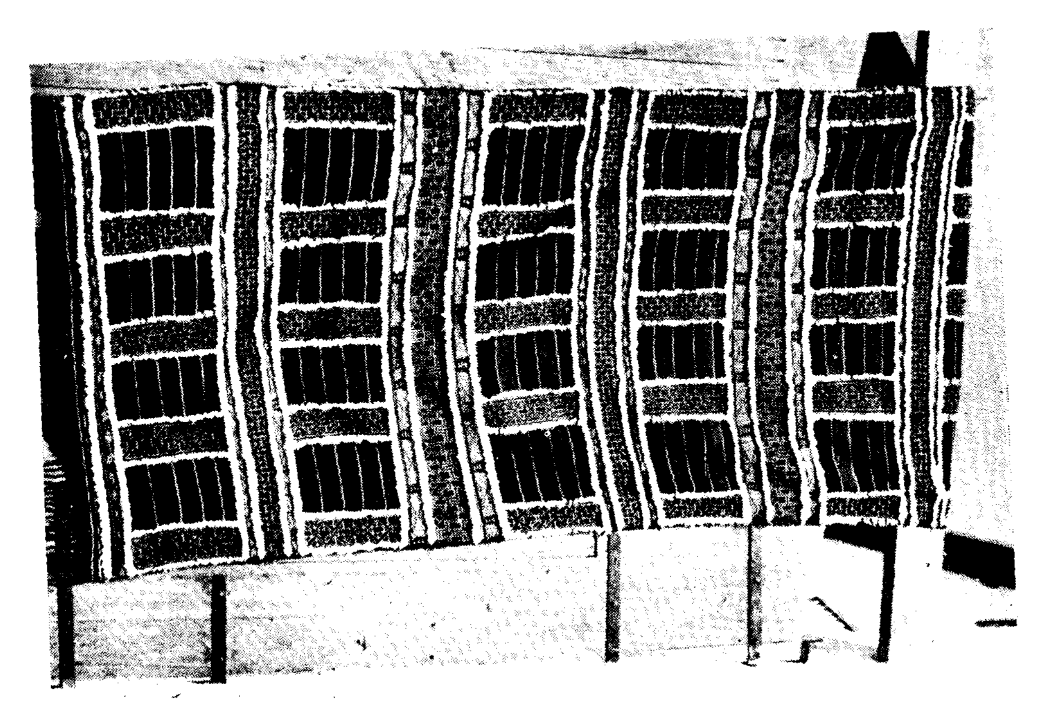


Fig. 1. — *Ah'erbel.*



Fig. 2. — *Ah'erbel.*

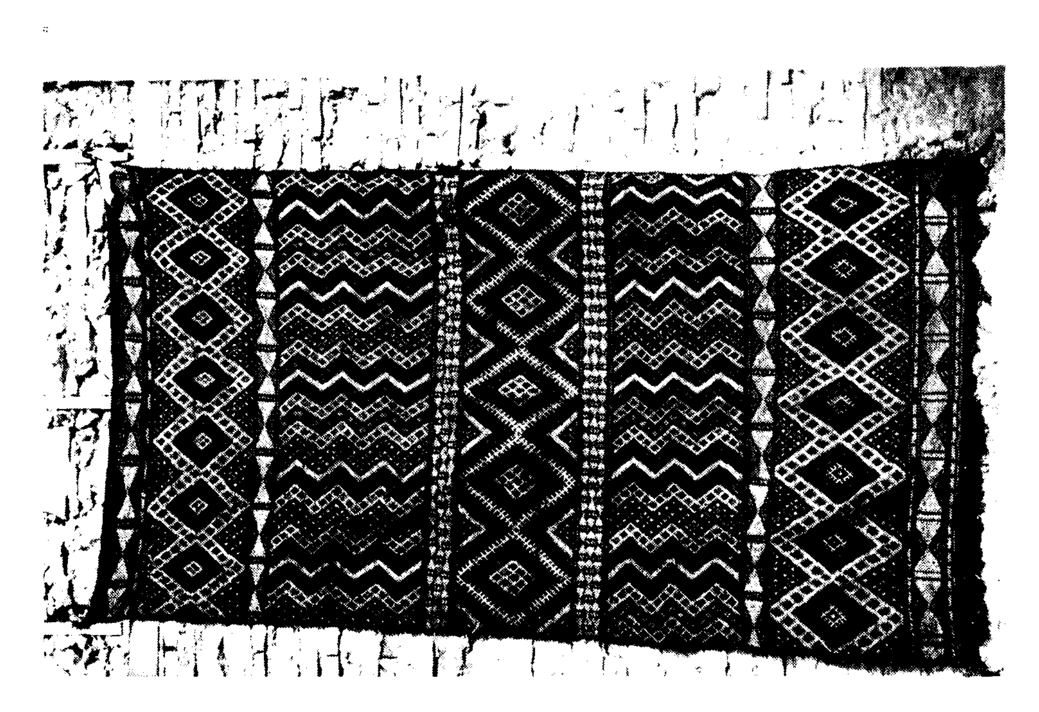


FIG. 1. — *Agennau.*

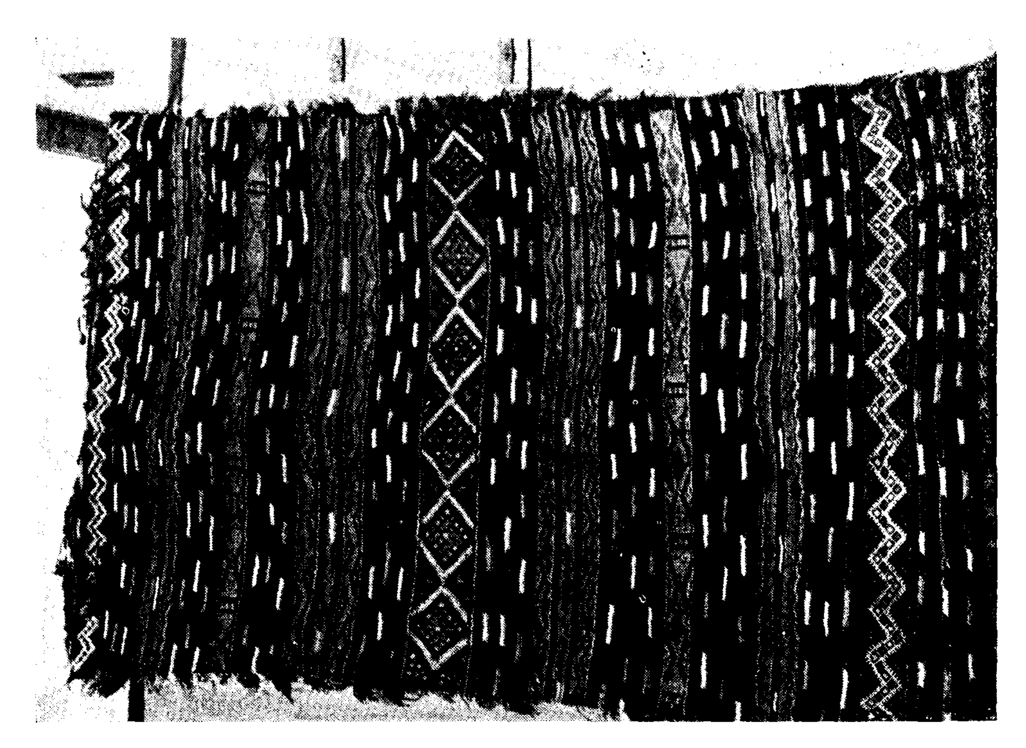
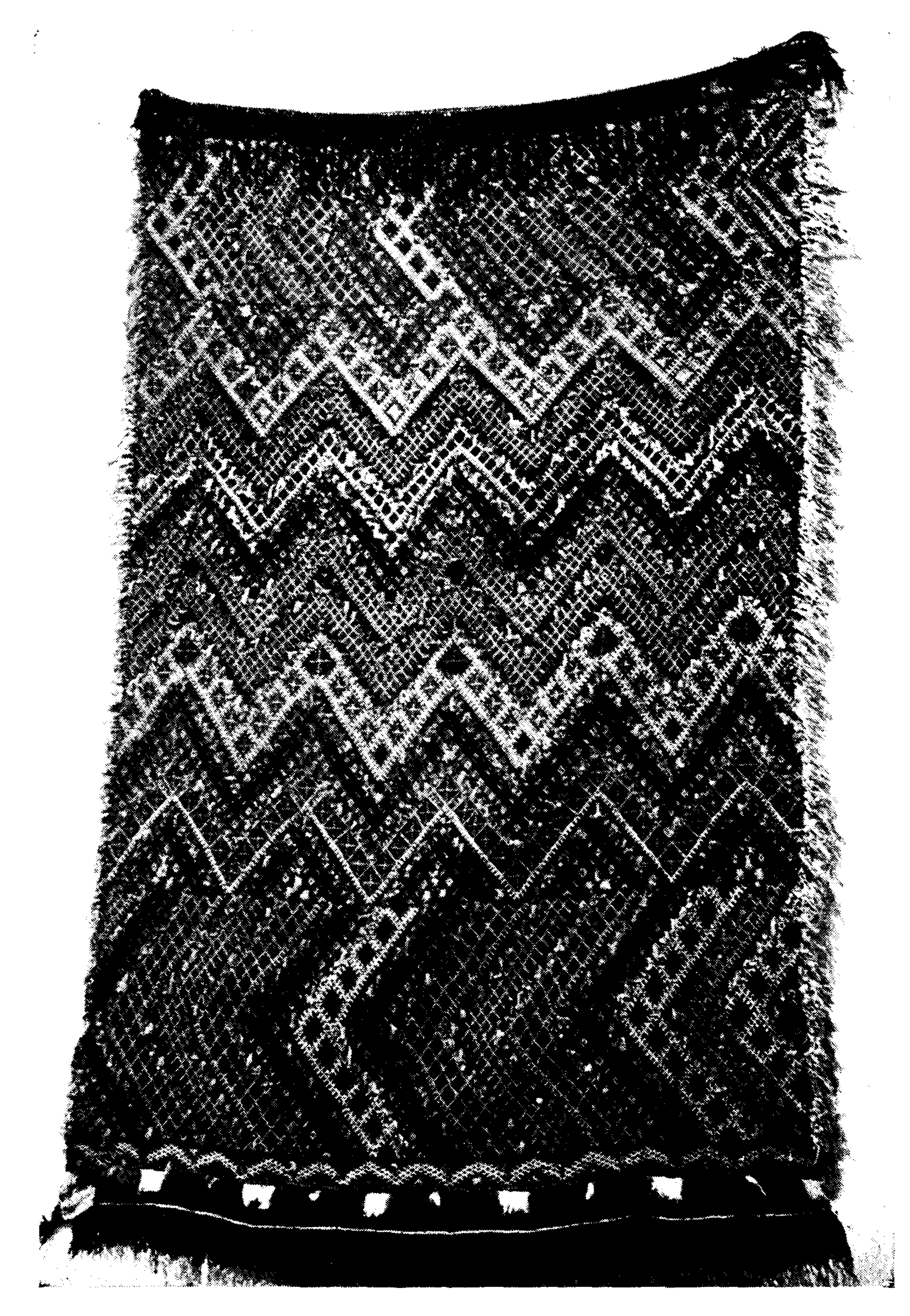


FIG. 2. — *Tarh'all.*



Tag^hammust.



Asdiu.



Tentes (au premier plan : *aseglef* décoré).

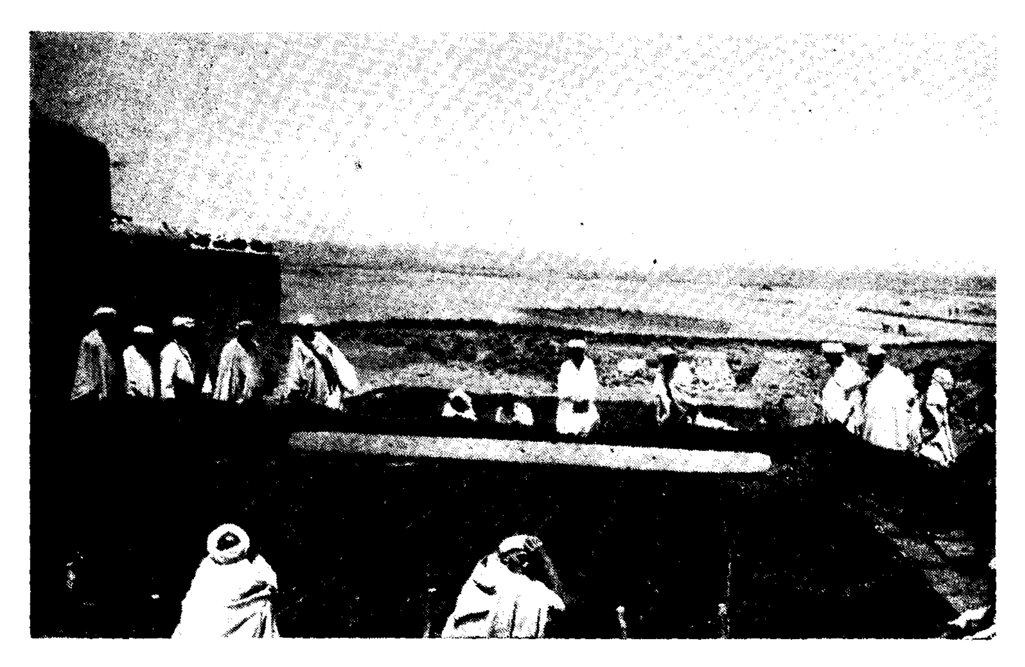


FIG. 1. — Montage d'une tente.
(Au milieu : *ad'riq* et *ah'emmar*.)

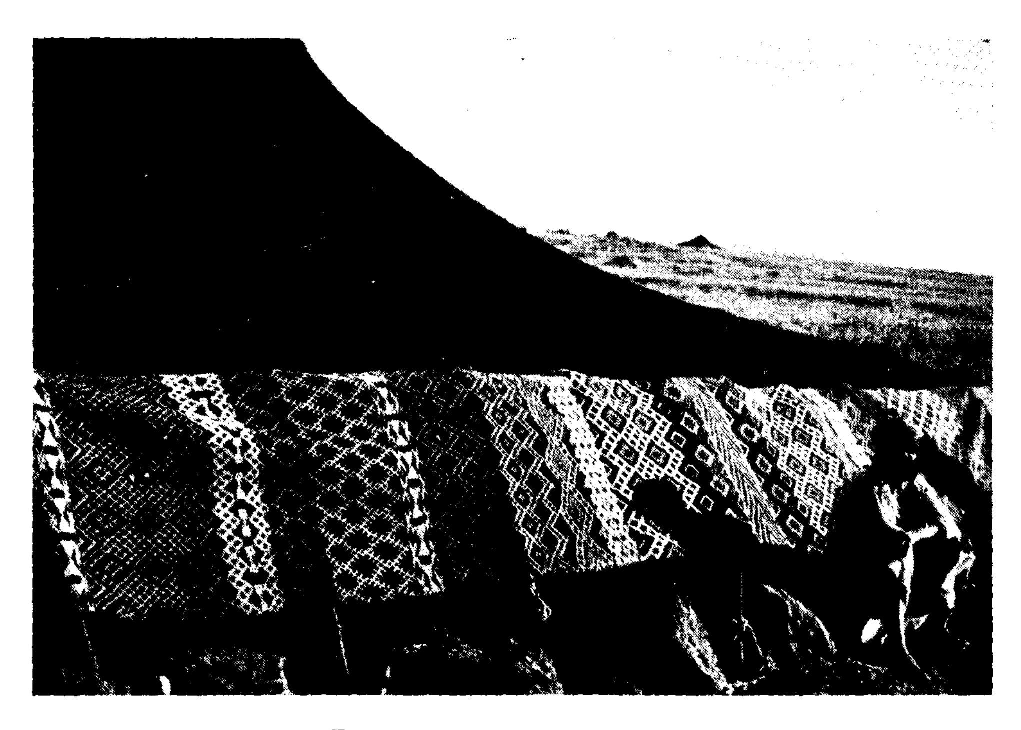


FIG. 2. — *Tarfaft* décoré.

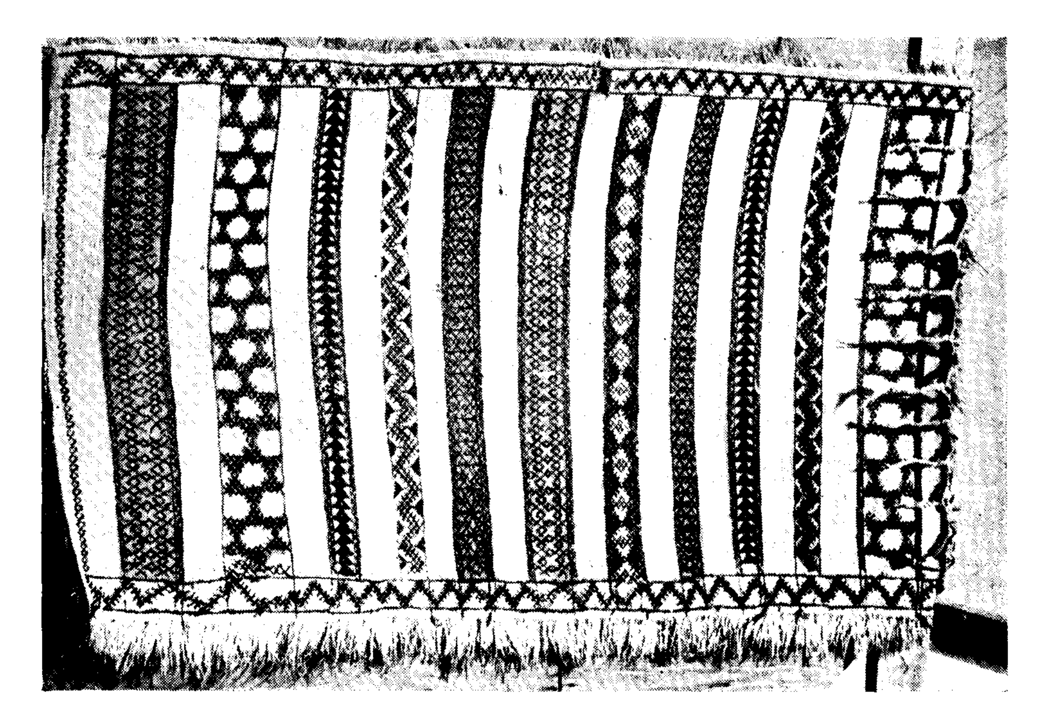


Fig. 1. — Natte.

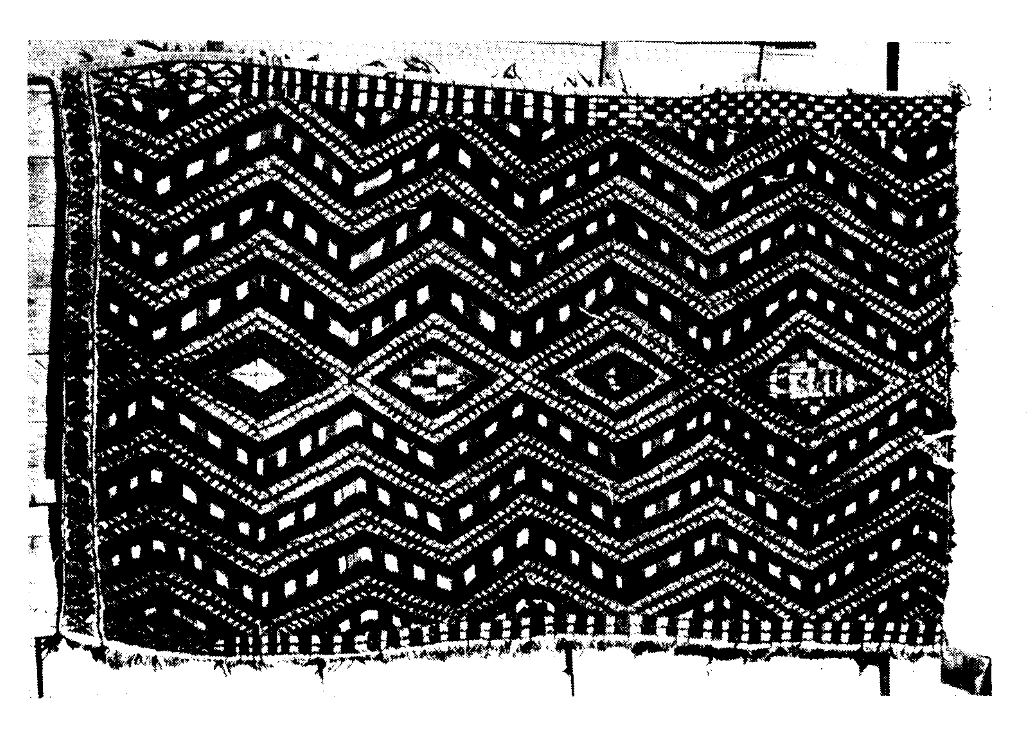
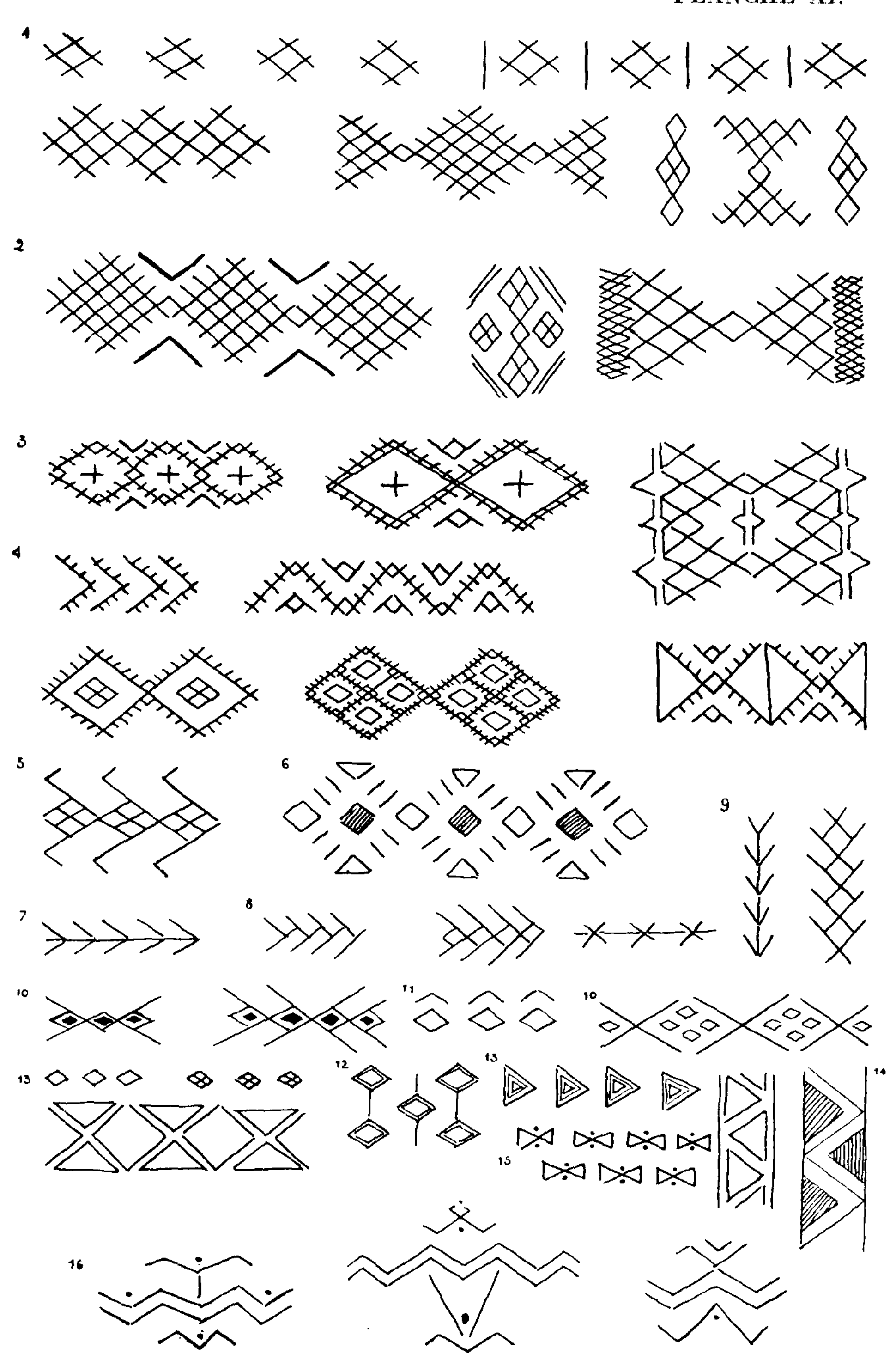


Fig. 2. — Natte.

PLANCHE XI.



Motifs de tissage.

1, *tafrut.* — 2, *tafenzart.* — 3, *a^cekkazi.* — 4, *lemenshar.* — 5, *tanfraraght.* — 6, *timzin* — 7, *ighes aslem.* — 8, *ighes ifigher.* — 9, *ishsh umlal.* — 10, *ifer ughanim.* — 11, *tilit.* — 12, [illegible] — 13, *lhruri.* — 14, *lamezzught ulyam.* — 15, *aaes'ri.* — 16, *zellii*

L'HOMME FOSSILE DE RABAT

Les plus vieilles industries préhistoriques reconnues, jusqu'à présent, au Maroc se répartissent, selon la classification archéologique, sur les trois cycles traditionnels du *Paléolithique inférieur*, du *Paléolithique supérieur* et du *Mésolithique* (1). Avec l'une de ces industries — le Clacto-Abbevillien, — découverte récemment près de Casablanca, nous nous trouvons même en présence, du moins dans l'état actuel des recherches, de l'outillage lithique le plus ancien de toute l'Afrique du Nord (2). Par sa position stratigraphique — elle est située à la base des formations pléistocènes, — cette industrie prouve que l'Homme est apparu, au Maroc, à une époque aussi reculée qu'en Europe occidentale, à savoir « au seuil du Quaternaire ». Quant aux autres industries, leur succession chronologique fait ressortir que l'Humanité primitive a passé, ici, sensiblement par les mêmes phases évolutives que dans les autres pays eurafricains. Après le lourd coup-de-poing abbevillien et les formes élégantes de l'Acheuléen apparaissent, ici comme ailleurs, les industries plus légères à éclats du Levalloisien, du Moustérien et de l'Atérien, puis viennent, mais vers la fin des temps paléolithiques seulement, les industries essentiellement lamellaires de l'Ibéro-Maurusien. La répartition géographique de toutes ces industries prouve, d'un autre côté, que le territoire du Maroc actuel a été, *non pas occupé*, mais parcouru en tous sens par l'Homme dès les temps les plus lointains de la préhistoire. Dans quelques zones, par exemple le versant atlantique et les régions de l'Est (vallée de la Moulouya), on peut même observer une certaine continuité dans l'habitation du pays durant le Quaternaire. D'autres districts, comme ceux couverts

---

(1) *Cf.* A. Ruhlmann, Le Paléolithique marocain, *Publications du Service des Antiquités du Maroc*, fasc. 7, Rabat, 1945, pp. 3-103, un tableau hors texte.

Il va sans dire que le Néolithique est également représenté. Mais comme ces industries sont, par rapport à celles d'âge paléolithique, beaucoup plus récentes, elles ne nous intéressent pas ici.

(2) *Cf.* R. Neuville et A. Ruhlmann, *La place du Paléolithique ancien dans le Quaternaire marocain*, Casablanca, 1941, pp. 49-91. — Id., Une nouvelle industrie préhistorique nord-africaine, Le « Rahmanien » (Clacto-Abbevillien), *Publications du Service des Antiquités du Maroc*, fasc. 6, Rabat, 1941, pp. 15-35.

par les massifs du Moyen et du Grand Atlas, ne semblent, par contre, avoir été pénétrés, par infiltration partielle et saisonnière, qu'à partir du Paléolithique supérieur.

En résumé, l'étude des vestiges les plus anciens laissés par l'Homme nous ouvre, petit à petit, sur le passé préhistorique du Maroc, des horizons nouveaux, passé dont la durée, embrassant des centaines de millénaires, montre toute l'importance.

Mais quoi qu'il en soit de ces recherches, ainsi que des résultats déjà obtenus, le problème de l'Homme quaternaire ne se pose plus pour le Maroc depuis la découverte, aux portes mêmes de Rabat, des fragments d'un crâne humain fossile. D'autres restes d'un homme préhistorique, appartenant, paraît-il, au même groupe — celui de Néandertal (*Homo neandertalensis*), — auraient été trouvés, depuis, dans une grotte près du cap Spartel (région de Tanger). Ces documents ostéologiques, ainsi que du reste les éléments lithiques, mis au jour à l'occasion de cette même fouille, se trouvent aujourd'hui en Amérique (au *Peabody Museum of American Archaeology and Ethnology*, auprès de la *Harvard University*, Cambridge, Mass., U.S.A.). Si le matériel archéologique est encore inédit, les restes humains ont, par contre, fait l'objet d'une étude, monographie que je n'ai pas encore pu me procurer (3).

Ceci dit, on comprendra pourquoi je limite cet exposé au seul Homme de Rabat.

C'est au cours du mois de février 1933 que les fragments d'un crâne humain fossile furent découverts dans les environs immédiats de Rabat, à savoir dans une des carrières de grès situées, en bordure de l'Océan, dans le quartier de Kebibat (4). Ce gisement a déjà donné, et fournit toujours, d'abondants restes fossiles de vertébrés (5).

Les fragments du crâne ont été recueillis par J. Marçais qui en signala, dès 1934, tout l'intérêt dans une note préliminaire (6).

En fait, cet auteur n'a eu connaissance de cette découverte qu'une dizaine de jours après sa réalisation, c'est-à-dire quand le surveillant des travaux municipaux, M. Alenda, déposa à l'Institut scientifique chérifien « la partie antérieure d'un maxillaire inférieur humain, recueilli par lui dans les cailloux destinés à l'empierrement d'une rue » (7).

---

(3) M. Ş. Senyürek, *Fossil Man in Tangier*, Cambridge, Mass., U.S.A., 1940.

(4) En arabe classique قبيبات , *qubaïbât* (avec *u* prononcé *ou*) « les petites koubbas ».

(5) C. Arambourg, Mammifères fossiles du Maroc, *Mémoires de la Soc. des Sciences naturelles du Maroc*, fasc. n° XLVI, Rabat-Paris, 1938, p. 2 sqq.

(6) J. Marçais, Découverte de restes humains fossiles dans les grès quaternaires de Rabat (Maroc), *L'Anthropologie*, t. XLIV, 1934, pp. 579-583.

(7) Id., *ibid.*, p. 579.

D'une enquête immédiatement menée, il résulta qu' « un coup de mine avait... fait sauter, — dans ladite carrière — avec des blocs de roche, les débris du squelette d'une tête humaine vraisemblablement complète. On voyait encore très nettement la cavité laissée par l'explosion de la mine ».

« Malheureusement, depuis cette trouvaille, il avait beaucoup plu et l'exploitation avait continué », de sorte que J. Marçais ne put « recueillir sur le sol ou en place aucun autre débris ». En interrogeant les ouvriers indigènes, il apprit « d'eux que, respectueux des restes d'un humain (Ben Adam), ils avaient enterré les ossements trouvés. Du limon rouge qui forme le sol, nous avons ainsi extrait — dit l'auteur — quelques débris en mauvais état et malheureusement fort incomplets » (8).

Toujours d'après la note de J. Marçais, « les pièces recueillies comprennent... au total vingt-trois fragments de boîte crânienne se raccordant très mal entre eux ; une partie gauche du maxillaire supérieur ; une canine isolée se raccordant à la pièce précédente ; l'empreinte de la voûte du palais dans le grès avec des molaires du côté gauche ; le tout se raccordant avec les deux pièces indiquées ci-dessus » (9), à savoir avec la partie antérieure de la mandibule (pièce apportée par M. Alenda) et le fragment du maxillaire supérieur précité.

« La fossilisation de toutes ces pièces est excellente », souligne le même auteur, et on sera d'accord avec lui qu' « il est d'autant plus regrettable que les conditions de la découverte n'aient pas permis de recueillir la série des os de la tête qui devait être complète dans ce gisement » (10).

Compte tenu de la valeur exceptionnelle de cette trouvaille, J. Marçais confia ces restes au Maître incontesté de l'époque, le professeur M. Boule, pour étude. Le savant paléontologiste, mort en 1942, n'a pourtant rien publié à leur sujet. Il se peut, il est probable même, qu'il en aurait dit l'essentiel dans ses *Hommes fossiles*, ouvrage dont il prépara la 3e édition, mais qui ne paraîtra, peut-être, plus jamais.

A la suite de toutes ces circonstances, les caractéristiques ostéologiques de ce crâne ne nous sont encore toujours connues que dans les grandes lignes. La première impression de M. Boule, diagnose exprimée dans une lettre adressée, en son temps, à J. Marçais, était la suivante : « Il s'agit d'un homme adulte, jeune encore, aux caractères certainement archaïques par sa robustesse, sa macrodontie, son menton rudimentaire, la forme de ses fosses nasales, mais que je n'ai pas — pour le moment du moins — les moyens de distinguer de certains sauvages actuels » (11), autrement dit des races humaines inférieures de nos jours.

(8) J. Marçais, *op. cit.*, p. 579.
(9) Id., *ibid.*, pp. 579 et 580.
(10) Id., *ibid.*, p. 580.
(11) Id., *ibid.*, pp. 583 et fig. 1.

J. Marçais, de son côté, n'a pas manqué de relever la coupe générale du front principal de taille de la carrière de Kebibat (12). Cependant, faute de données précises sur la stratigraphie du Quaternaire côtier, il a dû se borner à considérer l'assise dunaire, contenant le crâne, comme simplement postérieure au cordon littoral de base que certains croyaient être, sur la côte atlantique du Maroc, le même et unique dépôt marin d'une seule transgression quaternaire.

La coupe publiée par J. Marçais a été étudiée, peu après, par un géologue bulgare, D. Jaranoff, en voyage d'études au Maroc. Cependant, au lieu de dater les restes humains d'après la succession stratigraphique observée, D. Jaranoff estimait, tout au contraire, que « cette trouvaille formait un document capital pour déterminer l'âge de la seconde dune » (13), à savoir de l'assise gréseuse qui avait fourni le crâne.

Le gisement de Kebibat n'ayant livré aucun outil préhistorique et comme, d'un autre côté, la faune malacologique des diverses formations marines qui s'y observent n'a nullement été précisée, il était fort difficile de dire à quelle phase du Quaternaire appartenait l'Homme de Rabat : « Pléistocène moyen ou même inférieur », d'après J. Marçais (14) ; « Moustiérien », selon D. Jaranoff (15).

La stratigraphie générale du Quaternaire côtier du Maroc atlantique ayant été établie récemment (16), il nous semble possible, aujourd'hui, de serrer de plus près la question de l'âge de l'Homme de Rabat.

Au point de vue géologique, différents auteurs ont tenté de déterminer la stratigraphie du Quaternaire marin marocain. En cette matière, ce sont les travaux de MM. G. Lecointre (17), J. Bourcart (18), D. Jaranoff (19) et

---

(12) J. Marçais, *op. cit.*, pp. 581 et 582, fig. 2.

(13) D. Jaranoff, L'évolution morphologique du Maroc atlantique pendant le Pliocène et le Quaternaire, *Revue de géographie et de géologie dynamique*, t. IX, 1936, p. 303. — *Cf.* également, mais dans un sens quelque peu divergent, J. Bourcart, Résultats d'ensemble d'une étude du Quaternaire et du Pliocène marin du littoral atlantique du Maroc et du Portugal, *C. R. du IIe Congrès des géographes et des ethnographes slaves*, Sofia, 1936, p. 63. — C. Arambourg, *op. cit.*, p. 3.

(14) J. Marçais, *op. cit.*, p. 583.

(15) D. Jaranoff, *op. cit.*, p. 305.

(16) R. Neuville et A. Ruhlmann, *op. cit.*, pp. 92-137.

(17) G. Lecointre, Sur le Pléistocène marin de la Chaouïa (Maroc occidental), *C. R. de l'Académie des Sciences*, t. CLXVII, 1918, p. 396 sqq. ; — Recherches géologiques dans la Meseta marocaine, *Mémoires de la Soc. des Sciences naturelles du Maroc*, fasc. XIV, Rabat-Paris, 1926 ; — Sur le Pléistocène et le Quaternaire du Sud-Ouest marocain, *C. R. S. de la Soc. géologique de France*, 1939, pp. 158-160.

(18) J. Bourcart, Sur une formation quaternaire ancienne le long de la côte du Sud marocain, *C. R. S. de la Soc. géologique de France*, 1926, pp. 161-164 ; — Premiers résultats d'une étude du Quaternaire marocain, *Bull. de la Soc. géologique de France*, t. XXVII, 1927, pp. 3-33 ; — Nouvelles observations sur le Quaternaire marocain, *C. R. S. de la Soc. géologique de France*, 1931, pp. 208 et 209, pp. 220-

J. Dresch (20) qui font autorité. A la suite de l'exploration méthodique des formations quaternaires des environs de Casablanca — région où le sous-sol est profondément entaillé par de nombreuses carrières et mis à nu sous forme de coupes géologiques des plus démonstratives, — nos connaissances viennent de faire un nouveau pas.

Il a, en effet, été possible de préciser enfin la succession des transgressions marines quaternaires. Contrairement aux assertions de certains géologues, qui prétendent que les dépôts pléistocènes ne correspondent, tout au long de la côte atlantique du Maroc, qu'à « une seule formation quaternaire consolidée, chelléenne » (21), il a été démontré depuis que ces sédiments sont d'origine, de constitution et d'âge très divers. Leur étude a d'ailleurs permis de distinguer et d'isoler les niveaux marins successifs suivants :

+ 90 — 100 m. (Sicilien) ;
+ 55 — 60 m. (Milazzien) ;
+ 28 — 30 m. (Tyrrhénien) ;
+ 12 — 15 m. (Grimaldien) (22).

Le niveau de l'Océan ayant été porté, à quatre reprises au moins, à des altitudes supérieures au zéro actuel, on est obligé de reconnaître que ces terrains ne constituent nullement « une seule formation » (23) géologique. Ils répondent, tout au contraire, à quatre complexes de sédiments marins distincts, alternant avec des assises continentales, et dont le dépôt s'échelonne à travers tout le Quaternaire (24).

222, pp. 256-259 ; — Notice sur un essai de carte géologique du Quaternaire de la côte atlantique du Maroc, *C. R. du Congrès international de géographie*, t. II, Paris, 1931, pp. 1-9, une carte hors texte ; — *op. cit.*, 1936, pp. 57-69 ; — La marge continentale. Essai sur les régressions et transgressions marines, *Bull. de la Soc. géologique de France*, 5e série, t. VIII, 1938, pp. 393-474.

(19) D. Jaranoff, *op. cit.*, 1936, pp. 299-332 ; — Études de géologie dynamique au Maroc, dans les confins algéro-marocains et en Afrique-Occidentale française, *Rev. de géographie physique et de géologie dynamique*, t. X, 1937, pp. 131-141.

(20) J. Dresch, A propos de travaux récents sur l'évolution morphologique du Maroc, *ibid.*, t. X, pp. 163-173. — Id., *Recherches sur l'évolution du relief dans le Massif central du Grand Atlas, le Haouz et le Sous*, Tours, 1939, pp. 549-550.

(21) J. Bourcart, *op. cit.*, 1927, p. 27.

(22) Les trois premiers de ces étages coïncident avec ceux distingués par Ch. Depéret dans son Essai de coordination chronologique générale des temps quaternaires, *C. R. de l'Académie des Sciences*, 1918-1922. Quant au quatrième, dénommé primitivement « Monastirien », j'adopte le terme de « Grimaldien » dans le sens proposé par H. Breuil, M. Vaultier et G. Zbyszewski, Les plages anciennes portugaises et leurs industries paléolithiques, *Bull. de la Soc. préhistorique française*, t. XXXIX, 1942, pp. 93-98.

(23) J. Bourcart, *op. cit.*, 1936, p. 61.

(24) R. Neuville et A. Ruhlmann, Note sur les transgressions marines quaterses et leurs industries paléolithiques, *Bull. de la Soc. préhistorique française*, t XXXVIII, 1941, pp. 205-207. — Id., *op. cit.*, 1941, pp. 92-125.

Il va sans dire que ces formations marines constituent, là où elles existent, d'excellents repères à la fois stratigraphiques et archéologiques. C'est ici qu'il faut souligner que la succession de ces anciennes lignes de rivage concorde non seulement avec celles relevées dans d'autres régions, devenues classiques, mais qu'elle est dorénavant aussi évidente dans le Maroc atlantique qu'en Algérie (25), en Italie méridionale et en maints autres pays.

Notons en passant que la faune marine propre à chacune de ces formations indique, dans sa composition, des différences plus ou moins marquées, correspondant à des différences de température des mers respectives. Les faunes ne contredisent, en effet, nullement la classification proposée, mais confirment, au contraire, les subdivisions stratigraphiques, altimétriques et archéologiques introduites dans la classification du Quaternaire côtier marocain.

Sous ce rapport, il est en effet intéressant de savoir que les étages de + 90 — 100 m. et de + 55 — 60 m., à savoir les niveaux les plus anciens, sont caractérisés, entre autres, par la présence de deux mollusques aujourd'hui exclusivement chilo-sénégalais : *Acanthina crassilabrum* Lmk. et *Trochatella trochiformis* Gmelin.

Ces fossiles directeurs ont, par contre, complètement disparu dans les étages de + 28 — 30 m. et de + 12 — 15 m., de même que dans la mer actuelle, pour faire place, parmi d'autres, à *Purpura haemastoma* L. (26).

A elles seules, ces distinctions fauniques suffiraient à établir une ligne de démarcation très nette entre les dépôts siculo-milazziens d'une part, et les sédiments postérieurs d'autre part.

Ce sont d'ailleurs ces données, tant morphologiques que fauniques, qui nous permettront de définir l'âge relatif de l'Homme fossile de Rabat.

Les recherches effectuées au gisement de Kebibat, recherches conduites en collaboration avec mon ami, M. R. Neuville, nous ont en effet permis de reconnaître la stratigraphie générale suivante :

A) Limons rouges, situés à l'altitude de + 16 m., 0 m. 60 ;

B) Grès dunaires, dégradés par endroits et entamés par des lapiés, 2 m. 40 ;

C[1]) Mince nappe d'argile rouge, isolant les deux bancs dunaires entre lesquels elle s'interstratifie, mais se manifestant notamment par le fait qu'elle a imprégné les deux bancs de grès qu'elle sépare (B et D), 0 m. 15 ;

---

(25) M. Dalloni, Notes sur la classification du Pliocène supérieur et du Quaternaire de l'Algérie, *Bull. de la Soc. de géographie et d'archéologie de la province d'Oran*, t. LXI, 1940, pp. 8-43.

(26) G. Lecointre, *op. cit.*, 1926, pp. 134-135 et pl. XVI. — R. Neuville et A. Ruhlmann, *op. cit.*, 1941, p. 92 sqq. et pl. VIII.

C²) Près du rivage, poudingue coquillier fluvio-marin, à gravier en roches allogènes et ciment argilo-sableux, contenant les espèces malacologiques caractéristiques de l'étage marin marocain de + 12 — 15 m., 0 m. 40 ;

D) Grande dune consolidée, d'où proviennent les restes de l'Homme de Rabat, 4 m. 80 ;

E) Lumachelle très compacte, à ciment calcaire, contenant la faune typique de l'étage marin marocain de + 28 — 30 m., 0 m. 70 ;

F) Grès dunaires, contenant quelques coquilles marines, 1 m. 50 ;

G) Lumachelle peu compacte, à ciment sablo-calcaire cristallisé, dont la faune relativement froide indique l'étage marin marocain de + 55 — 60 m., 0 m. 60 ;

H) Grès marins, 2 m. 20 ;

I) Lumachelle peu compacte, à ciment sablo-calcaire cristallisé, contenant très sensiblement la même faune que la lumachelle G, 1 m. ;

J) Grès, probablement dunaires, visibles sur une épaisseur de 2 m. et dont la base constitue la plate-forme actuelle d'abrasion, située à la cote 0.

Cette séquence, simple de prime abord, ne se dégage cependant sur le terrain qu'après un examen minutieux et du front principal (Ouest) de la carrière et des fronts latéraux (Nord et Sud), résultant du recul graduel du premier.

Dans la présente note, qui s'efforce de fournir une synthèse rapide de ces recherches, je n'entreprendrai point l'étude détaillée de cette coupe (27). Pour nos besoins, il suffit de retenir qu'elle comprend, interstratifiés entre des formations continentales, trois dépôts marins distincts. Ce sont, par ordre chronologique :

1° *Les lumachelles I et G*, caractérisées par une faune relativement froide à Littorines (notamment *Littorina obtusata* L.). Ces espèces ne se rencontrent plus sur la côte atlantique du Maroc depuis la transgression de + 28 — 30 m. Cette observation, ainsi que le fait que ces deux niveaux, dont la composition de la faune est sensiblement la même, ne sont séparés par aucune formation continentale, permet de les rapporter à un même cycle marin, celui de + 55 — 60 m. (Milazzien). Cette attribution trouve, d'un autre côté, sa vérification dans la position stratigraphique de ces horizons. Ceux-ci étant le plus profondément placés, cette situation démontre, on ne peut mieux, l'antériorité de ces dépôts marins sur ceux qui leur sont superposés (couche E et C²) ;

(27) En ce qui concerne ces détails, *cf.* R. NEUVILLE et A. RUHLMANN, L'âge de l'Homme fossile de Rabat, *Bull. de la Soc. d'anthropologie de Paris*, t. III, série IX, 1942 (paru en 1944), pp. 74-88.

2° *La lumachelle E*, caractérisée, entre autres, par la présence de la Pourpre (*Purpura haemastoma* L.), gastéropode qui apparaît au Maroc, on l'a vu, avec l'étage marin de + 28 — 30 m. La faune particulière à ce niveau dénote, dans son ensemble, une température sensiblement plus chaude que celle du cycle précédent. Pour ces raisons, cet horizon, abstraction faite de sa position par rapport aux assises I et G d'une part, et du poudingue coquillier C^2 d'autre part, ne peut logiquement être attribué qu'à la mer de + 28 — 30 m. (Tyrrhénien) ;

3° *Le poudingue coquillier fluvio-marin C^2*. — La faune de ce dépôt, caractérisée par l'abondance des Pourpres (*Purpura haemastoma* L.), des Patelles (surtout *Patella vulgata* L.) et des Moules (dont *Mytilus edulis* L.), est celle d'un estuaire. Elle est, entre autres, riche en débris d'*Helis*. Les sédiments de ce niveau, compte tenu également de leur situation altimétrique, ne semblent pouvoir être que ceux de la mer de + 12 — 15 m. (Grimaldien).

Toute confusion entre le poudingue fluvio-marin (C^2) — mal cimenté et riche en gravier allogène — et la lumachelle E — absolument exempte de gravier et de galets et très fortement cimentée — est en effet impossible, tant ces deux formations diffèrent à tous points de vue.

Ce qui reste aujourd'hui du poudingue C^2 se rencontre surtout dans quelques-unes des marmites creusées dans la lumachelle G — alors qu'elle devait être déjà consolidée — par une mer transgressive, sans doute celle qui déposa le poudingue coquillier C^2.

Cette transgression — postérieure à celle que j'ai cru devoir attribuer à la mer de + 28 — 30 m. — ne paraît pas avoir pu surmonter, au moins de façon appréciable, la falaise gréseuse qui s'élève aujourd'hui à l'altitude de + 16 m. Elle ne saurait donc être identifiée qu'avec celle de + 12 — 15 m.

En résumé, il semble que des données d'ordre divers fournies par la carrière de Kebibat puissent permettre d'assigner à l'Homme de Rabat un âge relativement précis. Nous avons vu qu'à la base, actuellement visible, du gisement se situe, sur une formation probablement dunaire (J), un complexe marin (I-II-G), qui peut, en toute vraisemblance, être attribué à la mer de + 55 — 60 m., c'est-à-dire à l'étage milazzien. Au-dessus de cette série, et séparée d'elle par un dépôt dunaire (F), dont l'édification témoigne d'un mouvement régressif de la mer, nous avons rencontré un nouvel horizon d'origine marine (E), qui paraît devoir être rapporté à la mer de + 28 — 30 m., c'est-à-dire à l'étage tyrrhénien. Et c'est postérieurement au retrait de cette mer, mais antérieurement à la transgression de celle de + 12 — 15 m., que s'est formée la puissante dune D, celle qui contenait les restes fossiles. La formation de cette dune prit fin avec l'avènement d'un climat plus humide, à en juger par la formation de la couche alluviale C^1. Ce changement climatique était d'ailleurs accompagné d'un retour de la mer (C^2), qui atteignit une altitude maximum de + 12 — 15 m.

En conséquence, *l'Homme de Rabat vécut au cours de la période comprise entre le retrait de la mer de + 28 — 30 m. (tyrrhénienne) et la transgression de celle + 12 — 15 m. (grimaldienne), soit pendant la phase interpluviale du Maroc qui correspond plus au Nord, en Europe occidentale, au troisième et dernier interglaciaire (Riss-Würm)* (28).

En attendant que de nouvelles découvertes viennent jeter plus de lumière sur les Hommes paléolithiques du Maroc, le fossile de Rabat constitue déjà un jalon assez bien daté et dont les données anatomiques ne sont nullement négligeables.

La courte diagnose de Marcellin Boule citée plus haut, mais dans laquelle ce spécialiste insiste — au point de vue anthropologique — sur le caractère archaïque de ce crâne, suffit en effet pour mettre sur ce fossile une étiquette assez précise. A bien considérer sa robustesse générale, sa dentition volumineuse, la forme de ses fosses nasales, mais surtout la morphologie spéciale de sa mâchoire inférieure, ne présentant pas de saillie mentonnière, cet être humain se range d'emblée dans la grande famille des *Néandertaliens*. Cette espèce, très bien connue aujourd'hui par l'étude d'une bonne cinquantaine d'individus, se caractérise, dans sa totalité, non seulement par des affinités multiples et étroites, mais par une remarquable uniformité de son squelette.

Il importe d'observer que l'assimilation paléontologique du fossile de Rabat avec l'*Homo neandertalensis* cadre — archéologiquement — fort bien avec la période géologique que j'ai cru devoir lui assigner. En Europe, l'Homme de Néandertal (29) a trop souvent été considéré comme l'Homme-type du Moustérien classique (ou des grottes). Or, nous savons maintenant, grâce à des découvertes récentes — pour la plupart extra-européennes, — que les origines de cette espèce remontent à une époque certainement plus reculée que celle indiquée par les premières trouvailles. « Géologiquement, le Néandertalien appartient — dit H. Weinert — au dernier interglaciaire et au début ou à la première moitié de la dernière glaciation, *celle de Würm* » (30). Autrement dit, ce type humain est le représentant

(28) R. NEUVILLE et A. RUHLMANN, *op. cit.*, 1941, p. 137.

(29) Il n'est guère besoin de rappeler que cette espèce porte le nom du lieu de sa première découverte, faite, en 1856, dans une petite grotte située dans le vallon dit « Néandertal », près de Dusseldorf (Prusse rhénane). En fait, ce type humain ne fut réellement connu qu'après l'heureuse découverte du squelette — « le moins incomplet et le mieux conservé » — de la grotte de La Chapelle-aux-Saints (Corrèze) et la lumineuse monographie que M. Boule publia, de 1911-1913, dans les *Annales de paléontologie*, sous le titre : L'Homme fossile de La Chapelle-aux-Saints ; — *cf.*, du même auteur, *Les Hommes fossiles*, 2e éd., Paris, 1923, pp. 177-248.

(J'écris : Néandertal = *neandertalensis*, conformément à la réforme orthographique de 1901, qui veut que — dans les mots d'origine germanique — le « th » soit remplacé par « t », d'où « Tal » (vallée) et non plus « Thal ».)

(30) H. WEINERT, L'Homme préhistorique (traduction française du docteur G. MONTANDON), Paris, 1939, p. 134. — C'est moi qui souligne les trois derniers mots de cette citation. Dans l'idée de l'auteur, il s'agit bien de la glaciation de Würm, mais qu'il semble distinguer, comme première période (Würm I), des interstades, comportant des phases de retrait et de récurrence (Würm II).

d'une période qui se confond, dans sa partie initiale et sous nos latitudes, avec celle attribuée, ici même, à l'Homme de Rabat. Quant à sa phase finale, elle se synchronise, en Afrique du Nord, plus ou moins avec le dernier grand Pluvial.

La présence simultanée de l'*Homo neandertalensis*, en Europe et au Maroc, ne concorde pas, paraît-il, avec les données chronologiques des gisements de Palestine. Pourtant, ce sont là les seuls qui aient livré, jusqu'ici, des restes humains anatomiquement comparables à ceux de Rabat. En effet, les fossiles du Mont-Carmel et du Djebel Kafzeh (près Nazareth) se placent stratigraphiquement non pas dans le dernier interpluvial, mais dans le deuxième, correspondant, en Europe, à l'interglaciaire Mindel-Riss. Cette conclusion, suggérée par Miss Garrod (31), a toutefois été contestée par R. Vaufrey (32). Les fouilles du Djebel Kafzeh, dues à R. Neuville, et celles de différentes grottes, inédites encore, semblent toutefois confirmer l'hypothèse de Miss Garrod. Les résultats obtenus au cours de ces investigations montrent notamment que les Hommes du Djebel Kafzeh — et aussi ceux du Mont-Carmel — datent du deuxième interpluvial (de l'Asie antérieure) (33). Il semble donc qu'il existe, entre l'Homme de Rabat et celui de Galilée, un décalage correspondant sensiblement, par rapport à la Palestine et l'Afrique du Nord, à la période d'un Pluvial ; par rapport à l'Europe, à une période glaciaire. Cette disproportion chronologique n'a rien qui puisse surprendre ; elle prouve tout simplement que l'apparition de l'*Homo neandertalensis* peut remonter, selon les continents et les pays, à des phases géologiques plus anciennes que celle du Pléistocène moyen (33[a]).

Au point de vue anthropologique, il n'est pas moins intéressant de faire un rapprochement entre le crâne de Rabat et les fossiles de Palestine. On sait que ces derniers, à la suite de la première découverte faite, en 1922, par F. Turville-Petre, près du lac de Tibériade, ont reçu indistinctement le nom d' « Homme de Galilée » — le *Palaeanthropus palestinus* de Sir A. Keith. De l'étude comparée de ces documents ostéologiques, il résulte cependant qu'ils présentent — dans la mandibule, entre autres, — de sensibles variations. Tandis que, par exemple, la femme d'Et-Taboun (34)

---

(31) D. A. E. Garrod et D. M. A. Bate, *The Stone Age of Mount Carmel*, t. I[er], Oxford, 1937, pp. 122, 123 et 141.

(32) R. Vaufrey, in *Revue scientifique*, t. LXXVII, 1939, pp. 390-406, et dans *L'Anthropologie*, t. 49, 1939-1940, pp. 616-620.

(33) A ce propos, *cf.* R. Köppel, Das Alter der neuentdeckten Schädel von Nazareth, *Biblica*, t. XVI, 1935, pp. 58-73.

(33 [a]) Ce n'est que pendant l'impression que j'ai eu connaissance de l'étude que vient de publier M. Le Gros Clark, sous le titre *Pithecanthropus in Peking*, dans *Antiquity* (t. XIX, fasc. 73, mars 1945), pp. 1-5. Or ce texte ne fait que confirmer, en ce qui concerne l'ancienneté des Néandertaliens, les vues exposées ci-dessus.

(34) Sur les squelettes découverts au Mont-Carmel, *cf.* Th. D. McCown et A. Keith, *The Stone Age of Mount Carmel*, t. II. *The Fossil Human remains from the Levalloiso-Mousterian*, Oxford, 1939.

se signale, comme les Néandertaliens d'Europe, par « une mandibule sans menton » (35), que « la mandibule isolée du même gisement est aussi massive que celle de Mauer, mais... a un petit menton » (36), d'autres, provenant surtout du gisement voisin d'Es-Soukhoul, « sont identiques à celles des Cro-Magnon de Grimaldi » (37). Entre les deux extrêmes, on rencontre, particulièrement chez les Hommes du Djebel Kafzeh (38), un type de mandibule, présentant, semble-t-il, une certaine analogie avec celui de l'Homme de Rabat (39).

Tels sont, en résumé, les enseignements d'ordre géologique, anthropologique, mais surtout chronologique, résultant de l'étude de l'Homme fossile de Rabat (40).

Rabat, février 1945. Armand RUHLMANN.

---

(35) *Cf.* H.-V. VALLOIS, *L'Anthropologie*, t. XLIX, 1939-1940, p. 711.

(36) ID., *ibid.*, p. 711, et H. WEINERT, *op. cit.*, p. 140.

(37) H.-V. VALLOIS, *op. cit.*, p. 711.

(38) En attendant la publication des fouilles du Djebel Kafzeh, *cf.* R. KÖPPEL, *op. cit.* — R. NEUVILLE. Le préhistorique de Palestine, *Revue biblique*, 1934 (p. 7 du tirage à part), et *The Quarterly of the Department of Antiquities in Palestine*, t. IV, p. 202 ; t. V, p. 199.

(39) A en juger du moins par la photographie reproduite par J. MARÇAIS, *op. cit.*, p. 580.

(40) D'après une communication du D[r] H.-V. VALLOIS à l'Académie des Sciences (séance du 26 novembre 1945, selon l'indication du *Bulletin officiel du Ministère de l'Éducation nationale*, n° 67, du 17 décembre 1945, p. 4), le fossile de Rabat présente des caractères dont beaucoup rappellent ceux de l'Homme de Néandertal, tandis que d'autres, plus primitifs encore, le rapprochent du *Sinanthropus*. Nous aurions donc affaire à un Néandertaloïde plus archaïque que ceux d'Europe. C'est la première fois qu'une pareille espèce est signalée en Afrique dans un gisement géologiquement bien daté.

LISTE DE LA FAUNE MALACOLOGIQUE DES DIFFÉRENTS NIVEAUX MARINS DU GISEMENT DE KEBIBAT

ESPÈCES *	NIVEAUX			
	I	G	E	C^2
Leuconia bidentata Montagu	—	+	—	—
Clavatula sp.	—	+	—	—
Clathurella purpurea Montagu	—	+	—	—
Cancellaria piscatoria Gmelin	—	—	+	—
Marginella oryza Lmk.	—	+	—	—
— *miliaria* L.	+	+	—	—
— *Philippii* Monterosato	+	+	—	—
— *epigrus* Reeve	+	+ +	—	—
Yetus papillatus Schumacher	—	—	+	—
Mitra cornicula L. (?)	—	+	—	—
Nassa mutabilis L.	+	+	+	—
— *granum* Lmk.	+ +	+ + +	—	—
— *circumcincta* Adams	—	—	+	—
— *reticulata* L.	—	+ + +	+	—
— *incrassata* Ström.	+	+ + +	—	—
— — var. *senegalensis* von Maltzan	—	+	—	—
— *Vaucheri* Pallary	—	+	—	—
— *Ferussaci* Payr.	—	+ + +	—	—
Amycla corniculum Olivi	+ +	+	—	—
— *Pfeifferi* Philippi	+ + +	+ + + +	+	—
Cyclonassa neritea L.	—	—	+	—
Columbella rustica L.	+ + +	+ + + +	+	—
— *scripta* L.	—	+ + +	—	—
— *Gervillei* Payr.	—	+ + +	—	—
— *Broderipi* Sowerby	—	+ +	—	—
— *corniculata* Lmk.	—	+ + + +	—	—
Murex (Pteronotus) decussatus Gmelin	—	+ +	—	—
Ocinebra erinacea L. var. *tarentina* Lmk.	—	+	+	—
— *Edwardsi* Payr.	—	+ + +	+	—

* Explication des signes :

+ = Présent ;
++ = Assez abondant ;
+++ = Abondant ;
++++ = Très abondant ;
? = Détermination plus ou moins douteuse.

ESPÈCES	NIVEAUX			
	I	G	E	C²
Ocinebra Miscowichi Pallary	+	+	—	—
— *aciculata* Lmk. (non auct.) ...	+	+ + +	—	—
— *corallina Scacchi* (non auct.) ..	—	+ +	—	—
Donovania candida Philippi	+	+ +	—	—
— *pellis-phocae* Reeve..........	—	+	—	—
Purpura haemastoma L.	—	—	+	+ + +
— sp.	—	—	+	—
Cassis undulata Gmelin	—	—	+	—
Trivia arctica Pulteney	—	+	+	—
Triforis perversa L.	—	+	—	—
Bittium reticulatum da Costa	—	+	—	—
— *Latreillei* Payr.	+ + + +	+ + + +	—	—
— *lacteum* Philippi	—	+	—	—
Cerithiopsis tubercularis Montagu	+	+	—	—
Vermetus glomeratus Bivona	+ +	+ +	—	—
— *cristatus* Biondi	+ +	+ +	—	—
Turritella sp.	—	+	—	—
Littorina obtusata L.	+ + +	+	—	—
— — sub. sp. *littoralis* L. ..	+ + +	+	—	—
— *neritoides* L.	—	+ + +	—	—
— *littorea* L.	+	—	—	—
— *saxatilis Olivi*	+	—	—	—
— sp.	—	+	—	—
Rissoa Guerini Recluz	—	+	—	—
— *ventricosa* Desmarest	—	+	—	—
— *costata* Adams	—	+	—	—
— *lineata* Risso	—	+	—	—
— *cimex* L.	—	+	—	—
— *reticulata* Montagu	—	+	—	—
— *lactea* Michaud	—	+	—	—
— *geryonius* Chiereghini	—	+	—	—
— *pagodula* B. D. D.	—	+	—	—
— sp.	—	+	—	—
Peringia sp.	—	+ +	—	—
Barleeia rubra Adams	+	+	—	—
Natica Poliana delle Chiaje	—	+ +	—	—
Eulima incurva Renieri	—	—	+	—
Odostomia sp.	+	+	—	—

ESPÈCES	NIVEAUX			
	I	G	E	C²
Turbonilla pusilla Philippi (?)	—	+	—	—
Phasianella pullus L.	—	+ + +	—	—
Clanculus sp.	—	+	—	—
Trochocochlea crassa Pulteney	+	+	+	+
Gibbula ardens von Salis (?)	—	+ +	+ +	—
— *umbilicalis* da Costa	—	—	+ +	—
— *Richardi* Payr. (?)	—	—	+ +	—
— *magus* L.	—	+	—	—
— sp.	—	+	—	—
Calliostoma granulatum Born (?)	—	+	—	—
Fissurella reticulata da Costa	—	+	—	—
— *mamillata* Risso	+	+	—	—
— *gibberula* Lmk.	—	+ +	—	—
Patella vulgata L.	+	+ + +	+	+ + +
— — var. *elevata* Jeffreys	—	+	—	+ +
— *depressa* Pennant	+	+ +	+	—
— *lusitanica* Gmelin	+	+	—	—
— *safiana* Lmk.	—	—	—	+
Chlamys varia L.	—	+	—	—
— *distorta* da Costa	—	+	—	—
Mytilus edulis L.	—	—	+ + + +	+ + + +
— *afer* Gmelin	—	+	—	+ +
Arca lactea L.	—	+ +	—	—
Cardita calyculata L.	—	+ +	—	—
Cardium tuberculatum L.	—	—	+ +	—
— *edule* L.	—	—	+ +	—
— sp.	—	—	+	—
Tapes decussatus L.	—	+	—	—
Venerupis irus Lmk.	—	—	+	—
Donax sp.	—	—	+ +	—
Balanus sp.	—	+	+	—
Carcinus sp.	—	+	—	—
Echinus sp.	—	+ +	—	—

Voici les réflexions que suggère la composition de la faune malacologique de ces différentes couches :

Lumachelles I et G. — La faune propre à ces deux niveaux, qui ne sont séparés — je l'ai dit — par aucun dépôt continental, est sensiblement la même (40), raison pour laquelle je les ai attribués à un même cycle marin, celui de + 55 — 60 m.

C'est, dans l'ensemble, une faune très semblable à l'actuelle, mais avec une note froide : certaines espèces, *Littorina littorea* L., *L. obtusata* L. et sa sous-espèce *littoralis* notamment, ne se rencontrent plus sur le littoral du Maroc depuis la transgression de + 28 — 30 m. ; d'autres, telles que *Nassa granum* Lmk., *Columbella scripta* L. et *C. Gervillei* Payr., communes dans les niveaux I et G comme dans les mers actuelles d'Europe, sont très rares aujourd'hui sur le littoral atlantique du Maroc.

En revanche, deux mollusques chauds que nous trouvons à ces niveaux, *Clavatula* et *Nassa incrassata* Ström var. *senegalensis* von Maltzan, ne semblent pas remonter, de nos jours, le littoral africain au Nord de la Mauritanie.

D'autres formes chaudes ou tempérées, telles que *Yetus*, *Purpura haemastoma* L. et *Patella safiana* Lmk., qui n'apparaissent au Maroc qu'avec la mer de + 28 — 30 m., sont totalement absentes de nos niveaux I et G. Il en est de même d'*Acanthina crassilabrum* Lmk. et de *Trochatella trochiformis* Gmelin, deux espèces qui caractérisent pourtant les niveaux correspondants de la région casablancaise (41). Cette absence, qui n'est peut-être que provisoire, pourrait aussi s'expliquer par la différence des milieux zoogènes, différence qui se manifeste encore de façon tangible dans la composition des faunes actuelles des régions de Rabat et de Casablanca (42).

Notons enfin, quoiqu'elle n'ait pas une grande signification, l'abondance extrême de *Bittium Latreillei* Payr.

Lumachelle E. — La lumachelle E, extrêmement compacte, n'a livré de ce fait que peu de pièces déterminables.

A l'exception de *Nassa circumcincta* Adams, espèce cantonnée aujourd'hui dans la Méditerranée orientale, mais déjà rencontrée dans le Quaternaire marocain (43), tous les autres mollusques de ce niveau vivent encore sur le littoral atlantique du Maroc.

---

(40) La lumachelle I étant, sur le terrain, difficilement accessible, il s'ensuit qu'elle n'a donné beaucoup moins d'éléments que la lumachelle G.

(41) R. Neuville et A. Ruhlmann, *op. cit.*, 1941, p. 92 sqq. et pl. VIII.

(42) Dans la région méridionale de Rabat, les zones littorale et herbacée actuelles sont constituées par des grès dunaires ; à Casablanca, ces zones s'étendent surtout sur des schistes, parfois sur des quartzites. Les observations stratigraphiques semblent, d'un autre côté, indiquer que cette différence de milieu existait déjà plus ou moins au Quaternaire inférieur.

(43) R. Neuville et A. Ruhlmann, *op. cit.*, 1941, p. 127.

A noter la présence à cet horizon de *Purpura haemastoma* L., — gastéropode qui apparaît au Maroc, on l'a vu plus haut, au niveau de + 28 — 30 m., — de *Vetus* et de *Donax* (44).

En somme, nous avons là une faune qui dénote une mer nettement plus chaude que celle du complexe précédent et très semblable, au point de vue thermique, à la mer actuelle.

Poudingue C^2. — La faune de ce dépôt d'estuaire est nombreuse, mais très peu variée. Elle n'est caractérisée, comme celle des niveaux correspondants de la région de Casablanca, que par l'abondance des Pourpres, des Patelles et des Moules ; elle est, en outre, riche en débris d'*Helix*.

---

(44) Dans la région de Casablanca, le genre *Donax* ne semble apparaître qu'à l'étage de + 12 — 15 m. (*Cf.* R. Neuville et A. Ruhlmann, *op. cit.*, 1941, p. 104, note).

SUR LES LUNES DU RAMADAN

Il vaudrait mieux dire, pour être correct : la lune de Ramad'ân, puisque ce nom est celui d'un mois lunaire de l'année musulmane, le mois consacré en entier au jeûne canonique. Mais les Européens qui vivent en pays d'islam ont coutume de désigner ainsi la période du jeûne et le jeûne lui-même, disant : « Le ramadan, faire le ramadan » (1). Et quand ils parlent de la « lune du ramadan », c'est habituellement de celle qui marque la fin du mois, alors qu'ils devraient dire — mais seraient-ils compris ? — « la lune (sous-entendu « nouvelle ») de S^hawwâl ».

Si donc on a gardé ici une expression scientifiquement impropre, c'est qu'il sera question de la recherche dans le ciel du mince croissant, aux « cornes » dirigées à gauche, dont la découverte permet de fixer le début du jeûne, aussi bien, à un mois de distance, que sa terminaison. La chose est d'importance, car il n'est pas indifférent aux fidèles de supporter pendant 29 jours seulement, ou, au contraire, 30 jours pleins, une épreuve assez dure, quand Ramad'ân tombe, en remontant le cours de l'année solaire, dans la période des longues journées, comme cela se passe actuellement (2).

On sait, en effet, que la durée du mois lunaire, ou lunaison — ce que scientifiquement on nomme : révolution synodique de la lune (3) — est de 29 jours, 12 heures, 44 minutes et quelques secondes. Dans le calendrier musulman, ainsi que cela avait lieu dans la plupart des anciens calendriers lunaires, pour éviter d'avoir à partager un jour entre deux mois, on a donné à chacun des douze mois 29 et 30 jours alternativement. Plus tard (4), pour tenir compte des 44 minutes en surplus, on a ajouté un jour à certaines années lunaires, comme nous le faisons pour nos

---

(1) L'appellation « le ramad'ân » est même rendue licite chez les Musulmans par un *h'adît^h* ; cf. le recueil classique d'al-Buk^hârî cité plus loin (t. Ier, p. 608, chap. V, de la traduction). Quant au pluriel « lunes », il est couramment employé dans les ouvrages arabes sur le sujet : *fî ru'yat al-ahilla*.

(2) Depuis 1941 (1360 hég.), ce mois, dépassant l'équinoxe d'automne, remonte vers le solstice d'été.

(3) Valeur moyenne de l'intervalle de temps qui s'écoule entre deux conjonctions successives de la lune et du soleil.

(4) Suivant l'opinion la plus répandue, après que, l'an 10 de l'hégire (632 J.-C.), le Prophète eut supprimé le système d'intercalation (ou embolisme) qui, par l'addition d'un mois lunaire supplémentaire tous les trois ans, rétablissait *grosso modo* la concordance avec l'année solaire.

années solaires bissextiles, mais suivant une autre périodicité (5). Il n'en résultait cependant pas une correspondance exacte entre le calendrier et la lunaison. La tradition est donc restée maîtresse, et elle veut que le mois parte du jour même — du soir, par conséquent — où le croissant devient perceptible à la vue, alors que cela n'a lieu généralement que de 24 à 30 heures après la conjonction de la lune et du soleil. D'où de singulières complications, tant du point de vue juridique (car c'est là une des nombreuses questions qu'embrasse le *fiqh*) que de celui de l'astronomie.

Voici d'abord les passages essentiels du Coran et des *h'adîth* (ou relations des paroles et actes du Prophète) d'où découlent les règles suivies à ce sujet par les Mahométans :

(Coran, sourate II, verset 181). Le mois de Ramad'ân... est le temps destiné au jeûne. Celui d'entre vous qui verra ce mois devra le consacrer à cette obligation (*fa-man shahida minkumu 'sh-shahra fa-l-yas'umhu*).

On a remarqué que le mot « nouvelle lune », ou croissant (ar. *hilâl*), n'est pas employé, mais celui de « mois » (*shahr*). Néanmoins, le sens n'est pas douteux, et plusieurs traducteurs ont rendu par « lune », surtout avec la présence du verbe *shahida*, qui implique l'idée d'une connaissance par les sens, spécialement d'un témoignage visuel (6).

Le Coran n'en dit pas davantage sur la vue de la lune, mais donne des indications sur les moments du début et de la fin du jeûne chaque jour du mois. Le jeûne commence, on le sait, à l'instant « où l'on peut, à (la clarté de) l'aube, distinguer un fil blanc d'un fil noir (*h'attä tabayyana lakumu 'l-khayt'u 'l-abyad'u mina 'l-khayt'i 'l-aswadi mina 'l-fajri*) » (7), et va « jusqu'à la nuit » (*ilä 'l-layli*).

Les autres renseignements sur la vue du croissant (ar. *ru'yat al-hilâl*, ou simplement *ru'ya*), et notamment le cas où l'état du ciel empêche qu'on l'aperçoive, doivent être cherchés dans les recueils de *h'adîth*, dont les plus réputés, comme renfermant les traditions les mieux confirmées, sont les deux *S'ah'îh'*, celui d'al-Bukhârî et celui de Muslim. Voici donc, tirés du premier, les deux passages capitaux relatifs à la durée du jeûne (8) :

« 1° ..... Parlant du ramad'ân, l'Envoyé de Dieu a dit : « Ne jeûnez pas avant d'avoir vu le croissant de la lune et ne rompez pas le jeûne avant

---

(5) On compte 11 années « abondantes » de 355 jours, et 19 années « communes » de 354 jours, par cycle de 30 ans. Sur leur place, on peut consulter, outre l'*Annuaire du Bureau des longitudes*, l'article *K'amar* de l'*Encyclopédie de l'Islam* (C. Schoy). Le jour supplémentaire est ajouté au dernier mois de l'année arabe, celui de Dhu 'l-h'ijja, qui, dans ce cas, a 30 jours au lieu de 29.

(6) Cf. *Encycl. Isl.*, art. *Shâhid* (W. Heffening), et le commentaire du Coran par al-Baid'âwi, l'un des plus célèbres, au verset précité.

(7) *Coran*, II, 183. La traduction donnée ici est la plus courante, mais elle est contestée par ceux qui, s'appuyant sur des *h'adîth*, prétendent que les mots « fils » doivent être interprétés comme représentant la zone de lumière contrastant avec la zone obscure de la nuit ; cf. El-Bokhârî, *Les traditions islamiques*, trad. O. Houdas et W. Marçais, Paris, 1903-14, 4 vol ; III, 264.

(8) *Ibid.*, I, 608 sq. et texte, édit. de Bûlâq, 1314 hég., 3e part., p. 24, sq.

de l'avoir vu (à nouveau un mois après). S'il y a des nuages (9), faites une supputation (*fa-aqdurû lahu*) » ;

« 2° ..... L'Envoyé de Dieu a dit : « Le mois a 29 nuits. Ne rompez pas le jeûne avant d'avoir vu le croissant de la lune. S'il y a des nuages, achevez le nombre (des jours) à 30 (*fa-akmilû 'l-ᶜiddata tʰalâtʰîna*). »

Docteurs et lexicographes ont disserté à l'envi sur la valeur de chaque terme, en particulier sur le sens de cette « supputation » (10). Mais l'un des *h'adîtʰ* s'explique par l'autre, et les avis sont à peu près unanimes. On trouve d'ailleurs dans le recueil de Muslim (11) une variante : *fa-aqdurû lahu tʰalâtʰîna*, « alors supputez 30 jours pour elle (la lunaison) », qui emporte la conviction.

Ainsi, pour la fin de Ramad'ân, la règle générale à suivre n'est pas douteuse. Ou bien, le soir du vingt-neuvième jour, la nouvelle lune (de Sʰawwâl) est visible, et le jeûne cessera ; ou bien elle ne l'est pas : en ce cas, le jeûne se prolongera un jour encore, et le 1ᵉʳ Sʰawwâl commencera seulement le soir de ce dernier jour.

On voit quel caractère d'incertitude conserve, dans ces conditions, l'usage du calendrier lunaire. Et il va de soi que pour dire, à la date du 29 Ramad'ân, qu'on est bien à ce jour, il faut qu'au début de ce même mois le croissant de la lune ait été visible, ce qui n'est pas toujours le cas. Aussi la règle précédente doit-elle être préalablement appliquée, comme il résulte également du titre du chapitre du *S'ah'îh'* de Muslim sur le jeûne du ramadan (12) :

« Si la lune est voilée à *son début ou à sa fin*, on complétera le nombre (des jours du mois à 30). » Autrement dit, faute d'avoir vu le croissant, le soir du 29 Sʰaᶜbân du calendrier, on attendra un jour encore, jour qui portera la date du 30 Sʰaᶜbân, bien que régulièrement ce mois n'en comporte que 29 dans le calendrier. Mais alors, quel que soit l'état du ciel le soir de ce 30, le jeûne commencera obligatoirement à l'aube du lendemain.

Telles sont les règles traditionnelles en cette matière, et ne comportant d'autres modifications que celles, dont il sera question plus loin,

---

(9) *In gʰumma ᶜalaikum*, expression qu'il vaudrait peut-être mieux rendre d'une manière plus générale par « si le temps est couvert », la vue de la lune étant surtout gênée dans ce cas, et plus que par le passage de nuages, dans l'intervalle desquels le croissant risque d'être aperçu.

(10) Freytag, *Lexicon arab. lat.*, Halle, 1830-37, 4 vol. 4°, s. قدر , citant Jawharî, dit : *Praestituite illi (scilicet novilunio) triginta dies*. Et Kasimirski (Paris, 1860, 2 vol.) : « Ils fixèrent l'espace de 30 jours comme le temps au bout duquel la nouvelle lune doit paraître, quand même on ne la verrait pas à cause de l'état du ciel. » C'est en effet l'explication qu'on trouve dans le *Tâj al-lugʰa* (éd. Bûlâq, 1282 hég.), s.v. اي اتموا ثلاثين

(11) Texte, éd. Bûlâq, 1290 hég., 2 vol. ; I, 298.

(12) *Ibid.*, *loc. cit.*, en marge.

résultant de la vue de la lune dans un lieu à l'exclusion d'un autre, ou, dans un même lieu, quand l'apparition du croissant n'a été constatée que par un nombre restreint de témoins.

Il y a encore beaucoup de *h'adîth* de moindre importance, concernant la durée du mois, ou, particulièrement, celle des mois de fêtes. Ainsi, il est dit que Ramad'ân et Dhu 'l-h'ijja (le mois du pèlerinage) ne doivent pas être raccourcis tous deux dans une même année (13). On aurait en effet, dans ce cas, un déficit d'un jour dans le calendrier. Mais le *h'adîth* le plus suggestif est peut-être celui qui suit le précédent, et où sont rapportées les paroles suivantes : « Nous appartenons à une nation non instruite ; nous n'écrivons pas et ne faisons pas de calculs ; le mois est ainsi et ainsi. » Et le Prophète ouvrait les deux mains, puis les fermait à trois reprises, pour marquer 30, et renouvelait le même geste, en gardant fermé son pouce la dernière fois, pour indiquer 29.



On ne peut mieux marquer la prééminence de la tradition sur la science. Tout calcul servant à déterminer le moment exact de la lunaison ne saurait être admis qu'à titre de simple renseignement. C'est ce qu'indique d'ailleurs dans son célèbre « Abrégé » (*Mukhtas'ar fi 'l-fiqh*), si souvent commenté et glosé, au Maroc même, le grand juriste égyptien du xive siècle, « oracle » de l'école mâlikite, Sîdî Khalîl al-Jundî, en disant : « On ne s'en rapportera ni au dire ni à l'indication d'aucun astronome. » (14) Le *taᶜdîl*, c'est-à-dire la détermination au moyen des tables où sont indiqués les mouvements des astres, calculés d'avance, n'interviendra guère que dans quelques cas particuliers, comme celui qui est relaté ci-après, ou quand on discutera sur le point de savoir si la vue du croissant dans un lieu vaut pour un autre. Et même là-dessus l'accord entre les écoles juridiques (*madhâhib*) n'est pas unanime (15). Mais, quant aux savants musulmans — et il en fut d'éminents en astronomie dès le ixe siècle — ils n'en ont pas moins étudié les mouvements irréguliers et compliqués de la lune et établi une théorie satisfaisante de l'apparition vespérale du croissant au début de la lunaison.

Il n'y a pas, en effet, que l'existence d'un ciel voilé par les nuages ou la brume qui empêche de voir la nouvelle lune ; elle peut demeurer invisible dans certaines conditions d'heure et de lieu, le ciel fût-il parfaitement clair. C'est pour ces jours, auxquels les juristes ont donné le nom de « jours du doute » (*ayyâm ash-shakk*), qu'ont été prévues les

---

(13) Al-Bukhârî, texte, III, 27 ; trad., I, 611.

(14) Texte, édit. de Paris (1272 H./1855 J.-C.), p. 48 sq. ; édit. de Fès (1322 H.), p. 62 sq. ; trad. Perron, dans *Explor. scient. de l'Algérie*, t. X, Paris, 1848, p. 457 sq.

(15) Ce n'est que dans l'école shâfiᶜite qu'une certaine valeur a été reconnue aux déterminations astronomiques sur le moment de la nouvelle lune (ms. Rabat D. 692, Fo 3 *b*, et note de Nallino dans son édit. et trad. lat. d'al-Battânî, Milan, 1903-07, I, 266, en haut).

règles strictes concernant les témoignages à recevoir par les cadis, venant de gens qui prétendraient avoir aperçu le croissant de la lune. En dehors de la tromperie, la suggestion, même collective, peut être en cause, ainsi que le montre le récit suivant d'un fait qui s'est passé à Rabat il y a près de trois quarts de siècle, et a été rapporté par l'historien an-Nâs'irî, de Salé, dans son *Kitâb al-istiqs'â* (16).

Une troupe de douze individus, dont le témoignage devait servir à établir un acte de notoriété, arrivèrent chez le cadi Abû ᶜAbd Allâh Muh'ammad b. Brâhîm [à Rabat] dans la nuit du 28 au 29 Ramad'ân [1292 — 28 au 29 octobre 1875] et lui déclarèrent qu'ils avaient vu le croissant de la nouvelle lune de Shawwâl après le coucher du soleil, et cela d'une façon sûre, et qu'ils n'avaient à ce sujet ni doute ni hésitation. Le cadi écouta leur témoignage, le consigna par écrit, et écrivit au sultan [Moulay al-H'asan] qui se trouvait à Qarmîm (17). Dans la nuit même, le prince se mit en route et arriva à son palais. Le lendemain matin, il commença la fête, ainsi que les habitants des Deux-Rives [du Bou Regreg] et des environs, et bon nombre de gens du reste du Maghrib venus pour la célébrer avec le sultan. Mais, à l'heure de midi (18), les astronomes du gouvernement constatèrent que la fête ne pouvait certainement pas avoir lieu ce jour-là, qui était le 29 du mois de Ramad'ân, et en parlèrent. On en fit grand bruit, et la majorité de la population resta cependant dans le doute. Au coucher du soleil, on surveilla l'apparition du croissant, car le ciel était très clair, sans le moindre nuage, mais on ne vit absolument rien. Le sultan — Dieu le glorifie — fit aussitôt crier que l'on devait jeûner le lendemain [30 octobre], parce que Ramad'ân n'était pas fini. On jeûna donc le lendemain. Le croissant apparut [le soir de ce jour] comme d'habitude, et on put constater le mensonge des témoins, qui furent mis en prison, puis remis en liberté au bout de peu de temps (19).

---

(16) Texte, édit. égypt., 1312 H., IV, 245 ; trad. franç. par A. Fumey, *Archives Marocaines*, Paris, Leroux, X (1907), 302 sq. — Nallino, *op. cit.*, I, LXXV, n° 266, a résumé ce passage. J'ai rectifié en quelques endroits la trad. Fumey, où l'on trouve notamment *hilâl* rendu par « premier quartier » !

(17) Ce toponyme est connu : c'était le gîte d'étapes habituel à la sortie de Rabat, en direction de Fès (et de même au retour), par la piste traversant le plateau des Zemmours, après (ou avant) le passage de l'oued Bou Regreg au gué de Mgâz ; cf. ma note dans *Hespéris*, t. V (1925), p. 86.

(18) Le texte porte ظهر, mais il est clair que la détermination en question a dû être faite au moment du passage du soleil au méridien, le midi vrai local : *az-zawâl*.

(19) Leur bonne foi ayant sans doute été reconnue. — L'année passée (1363 hég./ 1944 J.-C.), un incident du même ordre est survenu, mais la solution fut différente. Le croissant de la nouvelle lune marquant la fin du ramadan a été vu en deux points du Sous, le soir du dimanche 16 septembre, vingt-neuvième jour du jeûne au Maroc. Le cadi d'Agadir a enregistré les témoignages d'un homme ᶜ*adl* (voir plus loin), de 7 hommes du commun et de 7 femmes de la tribu des Hawâra ; le cadi de Taroudant ceux de 6 hommes du commun et de 5 femmes. Dans ces conditions, S.M. le sultan décida que la fête de la rupture du jeûne aurait lieu le lendemain, lundi 17 septembre, considéré comme le 1er Shawwâl. Mais, à la fin de ce mois, la nouvelle lune (de Dhu l-qaᶜda) n'ayant pas été vue, et comme les cadis de Meknès et de Sidi-Qâsem - Sidi-Slimane avaient transmis les déclarations négatives faites par 6 « ᶜadouls », l'affaire rebondit. Le journal *As-Saᶜâda* de Rabat publia le 27 novembre un long communiqué du vizirat de la Justice chérifienne, discutant la valeur de ces déclarations, mettant en parallèle leur petit nombre, le peu de durée des observations et leur caractère négatif, avec les témoignages positifs recueillis au Sous le mois précédent. Les choses s'étaient donc passées régulièrement et il n'y avait pas lieu à l'application d'un jour de jeûne satisfactoire (*qad'â yaumin*).

Les renseignements qui suivent sont principalement tirés d'un manuscrit du fonds arabe de la Bibliothèque générale de Rabat (nouvelles acquisitions, n° 692), courte *risâla*, ou épître, *fî hilâl Ramad'ân*. L'auteur n'est pas nommé, mais le texte montre qu'il vivait au Maroc à la fin du 7° siècle hég. = XIII° s. J.-C., et au début du XIV°, car il dit avoir composé son opuscule à la suite du désaccord qui survint en l'an 700, sur le début du jeûne, entre les gens de Fès et ceux de Marrakech. C'est l'époque d'Ibn al-Bannâ, le savant marocain le plus connu dans la première période des Mérinides, et on pourrait penser qu'il s'agit de lui. Mais, outre que la *risâla* ne figure pas au nombre de ses œuvres, dans les listes assez complètes que nous possédons aujourd'hui (20), l'auteur anonyme paraît moins savant en astronomie et plus orienté que le mathématicien de Marrakech vers l'aspect juridique de la question.

Successivement, dans son petit ouvrage, sont examinées les preuves permettant d'affirmer qu'on est au début de la nouvelle lune : vue du croissant, générale ou particulière ; écoulement d'un nombre de jours tel que la lunaison précédente soit nécessairement achevée ; preuves scientifiques enfin. Nous ne saurions traiter ici que brièvement des premières, sur lesquelles il existe une littérature considérable, vu qu'il n'est guère d'ouvrages de *fiqh* où le sujet ne soit plus ou moins longuement envisagé.

Deux sortes de preuves sont admises concernant la vue directe (*ru'ya*) de la nouvelle lune :

1° La notoriété publique (*istifâd'a*), mot qui a le sens de « divulgation d'une nouvelle » ; on dit aussi *ittifâq* « accord général, consensus » ;

2° Le témoignage (*s^hahâda*), ce dernier moyen à défaut du précédent, quand un petit nombre de personnes seulement a vu la nouvelle lune.

Voici, à ce sujet, rapporté par l'auteur de la *risâla* marocaine, l'avis d'un juriste célèbre de Médine : Ibn al-Mâjis^hûn (3°/IX° s.) :

« Si la vue du croissant est de notoriété publique, il n'est pas besoin de recourir au témoignage et aux tables. Cette vue oblige au jeûne les autres gens de la ville (c'est-à-dire ceux qui ne sont pas sortis de leur demeure pour constater l'apparition du croissant). Si, au contraire, la *ru'ya* est établie seulement par témoignage devant le *h'âkim* (21) de la ville, le jeûne n'est de rigueur que pour les gens placés sous sa juridiction. Enfin, si le témoignage est porté devant le Commandeur des Croyants, et que celui-ci rédige une lettre (circulaire), le jeûne est prescrit à tous ceux à qui cette information est parvenue (en fait à tous les sujets de l'empire). »

(20) On trouvera leur énumération dans *Hespéris*, t. XXV (1938), p. 39 sq. — D'autre part, il y a dans la *risâla* étudiée ici un emploi incorrect des termes de « longitude » et « latitude » ; cf. *infra*, note 37.

(21) Cadi, s'il s'en trouve, ou, à défaut, « chef de l'endroit » ; cf. Sîdî K^halîl, trad., *op. cit.*, p. 458, note ; *Encycl. Isl.*, art. *S'awm* (C. C. Berg).

Dans le témoignage, celui qui le reçoit tient compte du nombre des témoins, et les qualités exigées d'eux sont celles de règle dans tous les témoignages : sexe masculin, sauf cas spéciaux, âge adulte, bonne réputation, etc. On a vu, dans l'anecdote précédente, qu'il y avait douze témoins : c'est le quorum requis dans ce pays quand il n'y a pas parmi eux d'homme *ᶜadl*, c'est-à-dire connu du cadi comme bon musulman, de condition libre, honorable, irréprochable même. Avec lui, six autres témoins suffisent pour faire décider par le cadi le jeûne général, qui peut être également décrété à la suite du témoignage de deux hommes possédant la qualité de *ᶜadl*, sans plus.

Cependant le cas a été prévu où ces notables se seraient trompés en croyant avoir vu la nouvelle lune. L'auteur du *Mukʰtas'ar* (22) précise que s'ils ont déclaré avoir reconnu le croissant marquant le début de Ramad'ân, le ciel étant parfaitement pur, et qu'au bout de 30 jours bien comptés, le croissant de la lunaison suivante n'est pas aperçu, par air et ciel purs également, leur témoignage est considéré comme erroné. Dans ces conditions, le jeûne continue un jour encore, si c'est nécessaire, le premier jour de jeûne n'entrant plus en ligne de compte au titre du ramadan, mais constituant seulement une œuvre pie, surérogatoire, dont le bénéfice sera acquis aux fidèles entraînés involontairement dans l'erreur des témoins.

A l'obligation générale s'oppose l'obligation particulière ; elle joue lorsqu'il n'y a qu'un seul témoin *ᶜadl* ou un nombre insuffisant de témoins non *ᶜadl* (c'est du moins l'opinion courante). Eux et ceux qui ajoutent foi à leur témoignage sont tenus de jeûner quand il s'agit de la vue de la lune de Ramad'ân, tandis que pour celle de Sʰawwâl, Sîdî Kʰalîl estime qu'un fidèle ne doit pas rompre le jeûne, même en cas de *ru'ya* certaine, s'il est seul témoin. Une confirmation est nécessaire, et il est prévu qu'en cas de témoins inconnus du cadi, leur probité soit l'objet d'une enquête, et, qu'en attendant, le jeûne général ne soit pas suspendu.

Reste la question de la vue du croissant dans une autre contrée, et celle, connexe, du transport (*naql*) de la nouvelle. Notre auteur s'étend longuement sur ce sujet. Mais il convient, avant de s'y arrêter, de citer ce qu'il dit des conditions de visibilité de la nouvelle lune dans le cas qu'il rapporte, et d'indiquer comment les savants musulmans orientaux ont envisagé le problème en général.



Voici ce récit inédit :

« Il y eut discussion sur la nouvelle lune de Ramad'ân de l'an 700, car on fut informé à Marrakech que les gens de Fès avaient jeûné le mercredi [10 mai 1301 J.-C.]. Or ceux de Marrakech avaient examiné le ciel pour voir s'ils apercevaient le croissant de la lune, la veille de ce jour. Ils ne le virent pas, et cependant le temps était serein.

---

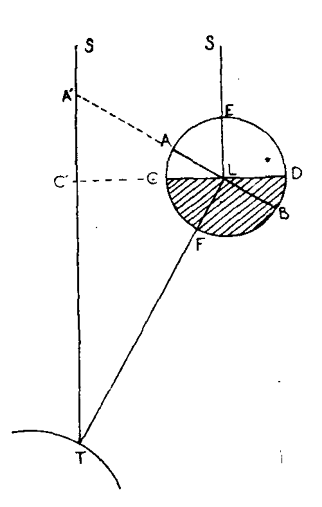
(22) Texte, *loc. cit.*, cf. *supra*, note 14.

La nouvelle parvint aux *oreilles* du sultan, qui était aux abords de Tlemcen (23). Parmi les gens de son entourage, il y en eut qui jeûnèrent seulement à partir du jeudi, comme les gens de Marrakech.

« Telle est la raison de cet écrit. J'avais calculé le moment de la nouvelle lune pour la longitude (*t'ûl*) de la ville de Fès, et j'avais trouvé qu'il y avait entre les deux grands luminaires (le soleil et la lune) moins de 9 degrés, et cela dans le signe du Taureau, un de ceux où les couchers sont longs ; il s'ensuivait que la nouvelle lune ne devait pas être visible cette nuit-là, j'entends celle du mercredi (mardi soir 9 mai) à Fès. »

L'auteur de la *risâla* montre qu'il n'ignore pas que deux conditions au moins sont exigibles, en dehors de la limpidité de l'atmosphère, pour que le croissant de la nouvelle lune puisse être aperçu en un lieu, à l'Occident, après le coucher du soleil :

1° La distance apparente entre la lune et le soleil, vus du lieu — ce qu'on nomme la distance angulaire (24), qui s'exprime en degrés de la circonférence — doit être (dans l'exemple qu'il cite) supérieur à 9°. En fait, il dit qu'avec une distance inférieure, le croissant ne pouvait être visible, sans indiquer quelles sont, en général, les limites de la visibilité. Mais les plus anciens astronomes musulmans, et les Indous avant eux, fixaient déjà la limite un peu au-dessous de la valeur du mouvement propre de la lune dans un nycthémère (environ 13°). On trouve souvent chez les auteurs « de 10° à 12° d'arc d'équateur » comme distance angulaire soleil-lune nécessaire pour la visibilité de celle-ci (25). La question est surtout bien exposée par al-Battâni, le grand astronome de H'arrân, en Mésopotamie, qui vivait au xe siècle de J.-C., et dont l'œuvre, traduite en latin au Moyen âge, a été *rééditée* par C. A. Nallino avec d'excellentes notes auxquelles on peut renvoyer ceux qui cherchent une documentation complète sur le sujet (26) :



Soit un observateur placé en T, à la surface de la terre ; TS la direction du soleil, L la lune, LS la ligne réunissant le centre de la lune au soleil. En raison de la distance relative considérable du soleil, TS et LS sont censés être parallèles. L'hémisphère éclairé de la lune est CED, déterminé par un plan perpendiculaire à LS. « L'hémisphère en vue » de l'observateur est AFB, déterminé par

(23) Il s'agit du Mérinide Abû Ya^cqûb Yûsuf an-Nâs'ir (685-706/1286-1307), celui qui bâtit devant Tlemcen qu'il assiégeait la ville d'al-Mans'ûra ; cf. *Qirt'âs*, éd. de Fès (1305 H.), p. 284 ; trad. Beaumier, Paris, 1860, p. 546 ; Ibn K^hal-dûn, *Hist. des Berbères*, trad. De Slane, Paris, 1852-56, t. IV, p. 143.

(24) Angle sous lequel un observateur placé à la surface de la terre voit la droite réunissant les centres des deux astres.

(25) Al K^hazînî (xiie s.) cité par Nallino, *op. cit.*, I, 269. Et dans l'Abrégé d'astronomie d'al-Jag^hmînî (ms. Rabat D. 337, F° 64 *b*) : « 12°, ou moins, ou plus, suivant la différence des positions des habitants », c'est-à-dire la latitude du lieu d'observation.

(26) *Op. cit.*, I, 266 sq.

un plan perpendiculaire à TL, mais la seule partie éclairée est le fuseau ALC, en forme de croissant. Sa valeur est égale à STL (27).

Al-Battânî estime que dans les conditions moyennes qui sont celles de ses observations, l'angle STL doit avoir au moins 12° 11' pour que la nouvelle lune soit visible (28), ce qui montre qu'elle ne l'est guère que 24 heures environ après sa conjonction ;

2° Il faut de plus qu'entre le coucher du soleil et celui de la lune il y ait au moins 4/5e d'heure (48 minutes), correspondant à une situation du disque solaire à 12° au-dessous de l'horizon :

Dans ces 4/5e d'heure, la lune (dans son mouvement propre qui l'éloigne du soleil) s'en est écartée de 2/5e de degré, ou 24 minutes (d'arc). C'est pourquoi si, au coucher de la lune, la distance entre les deux luminaires est de 12° 11', au coucher du soleil elle était de 24 minutes (d'arc) de moins, soit 11° 47' — en chiffre rond 11° 45' (29).

Cet arc est appelé « arc fondamental d'apparition ». C'est la valeur de l'arc du parallèle solaire qui doit avoir franchi l'horizon entre le coucher du soleil et celui de la lune pour que le croissant soit vu.

Le texte de la *risâla* est plus vague sur cette seconde condition que sur la précédente. Il ressort néanmoins de ce qui est dit de l'époque des longs crépuscules, laquelle est aussi celle des longs jours (30), que c'est à cette période de l'année que le disque solaire descend d'autant moins bas au-dessous de l'horizon que la latitude est plus septentrionale. Or Fès est à 34° environ de l'équateur, tandis que Marrakech n'en est qu'à 31° ½ ;

---

(27) Si on prolonge en effet LA et LC jusqu'à la rencontre de TS, on a un triangle rectangle dans lequel LC, perpendiculaire abaissée du sommet de l'angle droit sur l'hypoténuse, divise cet angle en deux autres respectivement égaux aux angles aigus du triangle rectangle.

(28) Ibn al-Bannâ' de Marrakech, dans ses ouvrages astronomiques, notamment la *Yasâra fî taqwîm as-sayyâra*, dont les commentaires par Ibn Qunfudh (XIVe s.) et al-Mut'arrifî (XVIe s.) existent à la Bibliothèque générale de Rabat (mss D. 266 *bis* et 1596), donne comme chiffre limite de visibilité : 10° d'écliptique ou 13° d'équateur. Le second commentaire distingue le cas où la nouvelle lune se trouve dans un des signes zodiacaux dont les couchers sont longs (cf. *infra*) ; les limites en degrés d'écliptique sont : $\leqslant$ 9°, lune non vue ; $\geqslant$ 15°, lune vue ; entre les deux, doute ; dans le cas des signes à couchers courts, les chiffres précités deviennent : $\leqslant$ 10° et $\geqslant$ 14°. La latitude de Marrakech est de 31° ½ N. environ.

(29) Cela, quand la ligne soleil-lune est sensiblement parallèle à l'équateur. Sur les variations du chiffre selon les climats, cf. Nallino ap. Battânî, *op. cit.*, I, 267. Je rappelle que ce dernier observait à Raqqa, sur l'Euphrate, sensiblement au 36° latitude N.

(30) Al-Mut'arrifî (ms. D. 1596 de Rabat, F° 23 *b*) précise que les signes à couchers longs vont du début du Capricorne à celui des Gémeaux, donc du solstice d'hiver à celui d'été, environ, période pendant laquelle les jours croissent, tandis que les signes à couchers courts vont du Cancer à la fin du Sagittaire. Sur cette question de la durée du lever et du coucher des signes, qui est d'origine astrologique fort ancienne, et ne saurait être exposée ici, on peut consulter l'ouvrage de vulgarisation de G. Bigourdan : *L'astronomie. Évolution des idées et des méthodes*, Paris, Flammarion, 1911, pp. 35-38 (Le problème des ascensions obliques).

le crépuscule y sera donc un peu plus court, la vue du croissant, toutes choses égales d'ailleurs, plus nette, à cette saison, que dans la capitale du Nord.

Aux deux conditions précitées al-Battânî ajoute une troisième : il faut que la distance de la terre à la lune (qui est d'environ 60 rayons terrestres, mais varie constamment entre ses limites) (31), soit moyenne. Toutefois il y a compensation entre cette condition et la précédente, en ce sens que si la lune est plus proche de la terre que la distance moyenne, un moindre abaissement du disque solaire au-dessous de l'horizon sera nécessaire pour que le croissant soit vu.



Que vaut cette vue, quand elle a lieu dans un pays et manque dans un autre ? L'opinion d'un célèbre juriste mâlikite, rapportée plus haut, indique déjà une certaine limitation dans les effets d'une *ru'ya* établie par témoignage. Mais l'auteur de la *risâla* envisage la question sous un aspect plus général et mentionne les divers avis des « autorités », en les accompagnant parfois d'exemples intéressants pour nous, parce qu'ils sont pris dans l'histoire ou la pratique marocaines. Ceux des juristes qui soutiennent la thèse de la limitation au pays où elle a eu lieu d'une *ru'ya*, même unanime, s'appuient principalement sur un *h'adîth* — moins célèbre que ceux précédemment cités — qui figure dans le *S'ah'îh'* de Muslim, où il forme à lui seul le titre d'un chapitre (32) :

Exposition du fait selon lequel à chaque pays convient la vue du croissant par ses habitants. Et comme quoi, s'ils voient la nouvelle lune dans un pays autre que le leur, la décision qu'ils prennent ne vaut pas pour ce qui est éloigné d'eux.

Suit un récit que j'abrège. La tradition rapporte qu'un habitant de Médine fut envoyé en mission auprès de Muᶜâwiya, qui était en Syrie. « Au cours de mon séjour là-bas, dit le narrateur, le ramadan commença. Je vis la nouvelle lune la nuit du vendredi (le jeudi soir). Ensuite je rentrais à Médine vers la fin du mois. ᶜAbd Allâh b. ᶜAbbâs (le compagnon du Prophète à qui on doit tant de renseignements sur sa vie) m'interrogea sur mon voyage, et, me parlant de la nouvelle lune de Ramad'ân, me dit : « Quand l'avez-vous vue ? » — « Le jeudi soir. » — « L'as-tu vue toi-même ? » — « Oui, et les autres aussi. Ils commencèrent le jeûne (le vendredi à l'aube) et Muᶜâwiya avec eux. » Alors Ibn ᶜAbbâs dit : « Nous (à Médine) nous l'avons vue la nuit du samedi (le vendredi soir) et nous ne romprons pas le jeûne avant que 30 jours se soient écoulés, à moins que nous n'ayons vu le croissant (de la lune de Shawwâl). » Je repartis : « Tu ne te fies donc pas à la vue de la lune par Muᶜâwiya et à son jeûne ? » Ibn ᶜAbbâs répondit : « Ce n'est pas ce que nous a ordonné le Prophète. »

---

(31) Le calcul de la distance se fait d'après la connaissance de la parallaxe, qui varie entre 53' et 62' La valeur exacte en est donnée pour chaque jour dans l'*Annuaire du Bureau des longitudes*.

(32) *Op. cit.*, I, 300 : *li-kulli baladin ru'yatuhum*. Sur Muᶜâwiya, à qui il est fait allusion dans le récit qui suit, cf. *Enc. Isl.* s.v. (H. Lammens).

D'où la conclusion : à chaque pays, sa *ru'ya*.

L'auteur de la *risâla* cite d'autres traditions analogues ou récits de la même époque, qui concordent avec le précédent, et termine ainsi :

« Les heures sont différentes selon les contrées. Ce qui est midi vrai (*zawâl*) pour un peuple est milieu de l'après-midi (*ᶜas'r*), coucher du soleil, minuit et aube pour d'autres peuples... Et de même pour les levers de la lune, qui sont variés. Ainsi elle peut apparaître en Occident et pas en Orient, sauf la deuxième nuit, et cela, parce que [la première nuit, en Orient] elle aura été « emprisonnée » (*muh'tabas*) dans les rayons du soleil. C'est une chose connue et fatale. » (33)

Il s'ensuit que chacun ne saurait parler que de la lune qu'il voit chez lui, et la décision juridique (*h'ukm*) prise par un autre de commencer le jeûne, ou de le rompre, n'oblige pas le premier « quand bien même elle serait confirmée par les méthodes décisives » (34).

Cette opinion est loin cependant d'avoir été partout admise. Notre auteur lui-même blâme ᶜUmar b. Yakʰlad, qui, invoquant le caractère général du *h'adîtʰ* précédent, empêcha les habitants de Tît' — le *ribât'* situé à proximité de Mazagan (35) — de rompre le jeûne quand l'avis leur parvint que la nouvelle lune de Sʰawwâl avait été vue à Azemmour, « ville distante seulement de 18 milles ». Or certains juristes, des sʰâfiᶜîtes, admettent que la distance de deux étapes (c'est l'avis d'al-Gʰazzâlî) — d'autres disent trois étapes complètes, d'un bon cavalier, marchant vite, en pays peu accidenté et par temps modéré — représente la limite en deçà de laquelle le jeûne est prescrit aux gens, lorsque, n'ayant pas aperçu le croissant de la lune, la nouvelle leur est apportée qu'il a été vu ailleurs. Encore faut-il préciser le sens dans lequel est comptée la distance (*buᶜd*) entre les deux lieux, ainsi qu'on va le voir.

L'un des avis les plus intéressants, car il a une certaine allure scientifique, est celui que l'auteur de la *risâla* rapporte d'après Abu 'l-H'asan at'-T'urt'ûsʰî (36). La nouvelle de la vue du croissant dans un lieu, transmise aux gens d'un autre lieu, n'oblige ces derniers que dans deux cas :

1° Quand la distance est « dans la longueur », à l'exclusion de la largeur ; il faut comprendre : quand les deux lieux n'ont pas de différence en longitude (37) ;

---

(33) L'auteur rapporte cette opinion à as-Sanhûrî, citant al-Qarâfî au début du chapitre « Du jeûne » de son commentaire sur le *Mukʰtas'ar* (peut-être l'ouvrage mentionné par Brockelmann, *Gesch. d. Arab. Litterat.*, I, 385, n° 9).

(34) *Bi't'-t'urùq al-qât'iᶜa.*

(35) Sur les vestiges de ce *ribât'*, cf. H. Basset et H. Terrasse, Sanctuaires et forteresses almohades, dans *Hespéris*, t. VII (1927), p. 117 sq.

(36) De Tortose, en Espagne. Ce n'est pas toutefois le célèbre imâm de ce nom (m. 1130 J.-C.), qui porte la *kunya* d'Abû Bakr. Le personnage cité ici est indiqué comme étant l'auteur du livre intitulé *S'afwat al-yawâqît fî s'ifat al-mawâqît.*

(37) Il est certain qu'ici (et ailleurs) l'auteur interprète les mots « longueur » et « largeur » de la terre, au rebours de ce qu'on est accoutumé de trouver depuis l'Antiquité, où la terre habitée était considérée comme un rectangle allongé dans le sens Ouest-Est, tandis que le petit côté, la largeur, était orienté Nord-Sud, d'où les dénominations de longitude et latitude.

2° Quand la *ru'ya* de l'Occidental précède celle de l'Oriental.

Le célèbre juriste mâlikite Ibn H'abîb (38) s'exprime dans le même sens, lorsqu'il raconte qu'interrogé sur l'obligation du jeûne dans l'Ouest de l'Andalus, à la suite de la vue du croissant dans l'Est de la Péninsule, *il répondit négativement*. Seuls les *gens de l'Est sont tenus de jeûner sur* avis d'une *ru'ya* de ceux de l'Ouest. Il en est de même pour les gens du Nord eu égard à ceux du Sud, et vice versa, cela, quelle que soit la distance, tandis que la distance telle que la décision juridique de jeûner prise par les Orientaux entraîne leurs voisins occidentaux ne dépasse pas trois étapes, définies comme précédemment.

Cependant des objections ont été élevées contre cette manière de faire. On a mis en avant un avis de Mâlik en personne, disant que « si la nouvelle lune est vue avec certitude par les gens de Bas'ra, le jeûne est obligatoire pour ceux de Kûfa et ceux de Médine ». Or la distance entre ces villes est grande !

L'auteur de la *risâla* se tire d'embarras en rangeant le ᶜIrâq et le Hedjâz dans le même territoire et en faisant valoir que c'est surtout en latitude que ces pays, situés sensiblement sur le même méridien, sont distants. Puis il ajoute : « On a dit de même que la vue du croissant par les habitants de Salé oblige au jeûne ceux de Safi et de Marrakech, aussi bien qu'en sens opposé. »

Cependant la règle de la *ru'ya* occidentale commandant le jeûne dans les pays situés plus à l'Est, sans réciprocité, leur distance, fût-elle surtout « dans la longueur », reste la plus forte, comme le montrent plusieurs exemples qui se rapportent au Sud marocain. Ainsi, d'après le cheikh ᶜAli b. Jâz al-Jazûlî, on ne jeûnait pas dans sa tribu (des Jazûla) non plus que dans celle des Majjâta et des Aït Bâ ᶜImrân, à la suite d'une vue de la nouvelle lune par les habitants de Marrakech (situés au N.-E.) (39).

Abû ᶜAbd Allâh Muh'ammad b. Yâsîn ar-Ragrâgî s'est exprimé d'une façon analogue en parlant de ses compatriotes de l'oued Noun : « Nous ne nous conformons pas au jeûne des gens de Marrakech ; ce sont eux qui se conforment au nôtre. » De même, au dire d'Abû Muh'ammad ᶜAbd al-Jabbâr, les gens de Sijilmâsa, au Tafilalet, vis-à-vis de ceux d'Agʰmât (40).

---

(38) ᶜAbd al-Mâlik b. H'abîb (Cordoue, IXᵉ s. J.-C.) ; cf. Brockelmann, I, 150 et *Supplément*. L'avis de ce juriste cité ici est tiré du ms. de la *risâla* (Rabat, D. 692, F° 6 *a*).

(39) Ms., F° 8 *a*.

(40) *Ibid.* Le point de vue traditionnel des Musulmans abâd'ites du Mzab algérien, exposé dans un ouvrage récent (cf. *infra*, note 49), mérite d'être indiqué ici. Il est, dit l'auteur, intermédiaire entre ceux des Mâlikites et des Sʰâfiᶜites, en ce sens que « nos compagnons tiennent compte de la différence des levers quand elle est totale », c'est-à-dire quand l'aspect du ciel dans deux pays est tout à fait différent. Et il donne comme exemples le Mzab, au 32° de latitude, où l'étoile australe Suhaïl (Canope) n'est aperçue que pendant un court espace de temps ($\frac{1}{2}$ h. environ), et, d'autre part, l'Espagne, où cette étoile n'est plus vue au delà du 37°, limite extrême marquée par une ville à laquelle les Arabes avaient donné le nom de Suhaïla (cf. *ar-Rawd'al-miᶜt'âr*, éd. et trad. É. Lévi-Provençal, Leyde, 1938, p. 217).

En résumé, le jeûne se prescrit d'Ouest en Est, et, pour les autres directions, l'influence d'une *ru'ya* ne s'étend qu'aux petites distances. L'auteur de la *risâla* peut donc conclure, à propos de l'incident qui l'a amené à rédiger son opuscule, en s'appuyant sur l'opinion d'al-Ghazzâlî :

« ... La vue du croissant de la lune (à Marrakech) a un caractère de cause obligatoire pour les gens de Fès, qu'on se fonde sur les textes ou qu'on raisonne par analogie, tandis que la vue du croissant par eux ne nous oblige pas... Il n'y a donc pas à se conformer à ce qu'ils nous écrivent, car, sur la terre, ils sont situés par rapport à nous « dans la longueur », mais très loin vers le Nord. » (41)



Les règles qu'on vient de voir ont-elles une base scientifique ? Concernant le mouvement de la lune, notre auteur s'attache d'abord à montrer la « diversité des levers » de cet astre selon les lieux de la terre d'où on l'observe, justifiant la tradition « à chaque pays, sa *ru'ya* » :

« La lune n'est pas dans une seule manière d'être par rapport à tous les gens de la terre à une même heure : elle monte pour un peuple avant de monter pour un autre ; elle est pour les uns à l'opposé de ce qu'elle est pour ceux qui leur font face, du fait de la distance qui les sépare. »

Et il invoque l'exemple des éclipses de soleil et de lune, vues totales en un lieu, et, ailleurs, partielles ; c'est effectivement le cas des premières, qui se produisent exclusivement au moment des nouvelles lunes ; quant aux autres :

« Il en est qui ont lieu (c'est-à-dire sont vues) dans un pays au coucher du soleil et dans d'autres à la mi-nuit, ailleurs au lever de l'aube, ce qui tient uniquement à la proximité de la lune par rapport à un peuple et à son éloignement vis-à-vis des autres. »

Les Mâlikites, au contraire, « ne prennent pas la différence des levers en considération ». Pour eux, si la nouvelle lune de Ramad'ân a été vue en Orient le jeudi soir (comme dans l'anecdote précitée) et en Occident le vendredi soir, les Occidentaux doivent se conformer à ce que les Orientaux ont vu : ils sont donc tenus à l'accomplissement d'un jeûne satisfactoire (cf. *supra*, note 19) d'un jour, en sus des 29, pourvu qu'ils aient eu l'assurance, par un moyen ayant valeur légale, de la vue de la lune dans un pays à l'Est du leur. Quant à la prétention de « faiseurs de fétouas », empêchant de se conformer à une *ru'ya* de Guerrara, « ville qui n'est éloignée (du Mzab proprement dit, vers le N.-E.) que d'une journée de bon cavalier », l'auteur la juge ridicule.

(41) C'est l'opinion courante encore aujourd'hui à Marrakech et dont témoignent les vers suivants qui nous ont été récités par Sî Ah'med Kouta, répétiteur à l'Institut des Hautes Études Marocaines :

، ورؤية الهلال تلزمنا ان ، رئى بمراكش فاعلم يا فاطن ،
، وان تكن رؤيته بفاس ، لم تلزم مراكش عند الناس ،
، فقها وهيئة كذاك نقله ، نجل بن بناء بمعنى قاله ،

« La vue du croissant nous oblige (au jeûne), s'il est vu à Marrakech. Sache-le, ô [homme] à l'esprit éveillé.

« Mais si sa vue a eu lieu à Fès, elle n'oblige pas les gens de Marrakech

« Juridiquement et astronomiquement, ainsi l'a rapporté le descendant d'Ibn al-Bannâ', avec le sens qu'il a dit lui-même. »

Toutes réserves faites sur cette interprétation, et, d'une manière générale, sur l'exactitude de la comparaison, on reconnaît là les données du problème des longitudes terrestres qui fut si difficile à résoudre pour les savants de l'Antiquité et du Moyen âge, réduits à se fonder sur la différence des heures dans la vue d'une même éclipse de lune aux divers points d'un même parallèle, faute d'avoir découvert un moyen de « garder le temps » (42).

Les éclipses de lune ont, en effet, pour caractéristique, d'être aperçues identiques, avec les mêmes phases, de tous les points de la terre pour lesquels l'astre est au-dessus de l'horizon, soit de tout hémisphère terrestre. Fait capital, la vue en est simultanée pour chacun de ces points, mais une telle simultanéité n'en correspond pas moins à des moments différents de la nuit selon les lieux d'observation, différences qui s'expriment en heures solaires ; celles-ci transformées en degrés, à raison de 15° par heure, fournissent l'écart de longitude entre les divers points, les uns par rapport aux autres, ou mieux, à partir d'un méridien initial.

Or, dans quel sens se comptent ces heures ? Dans le sens Ouest-Est. Une éclipse vue à Bagdad deux heures après minuit aura été aperçue moins d'une heure avant minuit sur la côte occidentale du Maroc — ce qui, en réalité, est le même moment. Et, d'autre part, le mouvement propre de la lune s'effectue lui aussi d'Ouest en Est !

L'auteur de la *risâla* se défend cependant d'invoquer des raisons mathématiques ou astronomiques, mais seulement « la convergence de l'intelligence et de la tradition », pour justifier sa thèse. Sur la question des distances, la « partie adverse », formée principalement des juristes mâlikites, qui n'accordent pas de valeur à la « diversité des levers », admettait pourtant que le caractère universel d'une *ru'ya* bien établie pût fléchir quand il s'agissait de pays aussi éloignés l'un de l'autre que le sont le Khorasân et l'Andalus, exemple souvent cité d'après Ibn ᶜAbd al-Barr (43). Et on rapportait aussi que les *ᶜulamâ'* de la Péninsule, foyer du mâlikisme en Occident, furent unanimes à convaincre d'erreur un homme qui, soutenant son opinion avec les serments les plus solennels, « jura qu'il répudierait ses femmes, si le soleil ne passait pas au méridien et ne se couchait pas à une même heure, sans différence aucune, à Cordoue, La Mekke, l'Inde, Gog et Magog (44) » — ce qui était peut-être jouer sur les mots.

---

(42) Sur cette question, voir les références données dans notre « Aperçu sur la géographie scientifique des Arabes », *Bulletin de l'Enseignement public du Maroc*, n° 97 (mai 1929).

(43) Traditioniste musulman d'Espagne du XIe s. J.-C., sur lequel, cf. Brockelmann, *G.A.L.*, *op. cit.*, I, 367 et *Supplt*, I, 628. L'ouvrage cité ici est le *K. al-tamhîdh* (sur le *Muwat't'â'* de Mâlik).

(44) Ms., F° 8 *a*. On sait que sous ces noms, cités dans la Bible et le Coran, les Arabes désignèrent les peuples de l'Asie centrale, jusqu'à l'Extrême-Orient ; cf. J.-T. Reinaud, *Introduction générale à la géographie des Orientaux*, Paris, 1848, t. Ier, p. CCCX, et *Encycl. Isl.*, *op. cit.*, IV, 1204 (A.-J. Wensinck).

*Il faut cependant des distances bien plus considérables que celle qui séparait les deux extrémités du monde musulman à cette époque, pour que l'écart entre deux vues effectives de la nouvelle lune puisse conduire à un décalage de date atteignant un jour entre deux villes éloignées d'Est en Ouest, sens du mouvement diurne auquel participe la lune, et dont on ignorait alors la cause : la rotation de la terre sur son axe. Ce qui arrivait de temps à autre, et continue à se produire, avec la façon de fixer le début du mois arabe d'après la vue directe de la nouvelle lune, c'est une différence entre la date ainsi établie et celle fixée par les tables astronomiques, ou plus simplement le calendrier. L'anecdote suivante, rapportée par l'auteur de la *risàla* dans un passage malheureusement altéré, mais qu'une note marginale rectifie, doit évidemment être interprétée en ce sens :

Le sultan almoravide ᶜAli b. Yûsuf b. Tàshfîn (500-537/1106-1143 J.-C.) ayant reconnu la suzeraineté du calife ᶜabbàside al-Mustaz'hir, une correspondance s'établit entre eux (45) au début de chaque mois. Le sultan fut frappé de la discordance fréquente entre les dates du commencement des mois à Bagdad, inscrites dans les lettres du calife, et les dates — plus exactement les féries — relevées pour les mêmes jours à la cour de Marrakech. L'Almoravide ne put obtenir dans son entourage de réponse satisfaisante à ce sujet, jusqu'au moment où il se rendit en Espagne. Il y réunit alors une assemblée de *ᶜulamà'*, au nombre desquels on comptait le célèbre Màlik b. Wuhaib (46). Celui-ci interrogé sur le retard (47) de la date des lettres de Bagdad, répondit que c'était obligatoire, en raison de la « distance des levers » (*buᶜd al-maṭàliᶜ*) entre le ᶜIràq et le Magʰrib : cela donnait un jour de différence si le mois précédent était « plein » (30 jours), et deux, en cas de mois « déficient » (29 jours). Et chacun d'être émerveillé d'une telle science.

C'est bien de retard en Orient qu'il devait s'agir, pour la raison, facile à comprendre, que la lune se levant près de 3 heures et demie plus tard à l'horizon de Marrakech qu'à celui de Bagdad (villes séparées par 52° environ de longitude, la différence de latitude de moins de 2° ne modifiant guère le calcul), il se pouvait qu'au Maroc la distance lune-soleil au moment du coucher de ces astres fut juste suffisante pour que, le croissant étant aperçu, le nouveau mois commençàt officiellement, tandis que l'écart

---

(45) Il est question de cette correspondance dans la chronique anonyme des dynasties almoravide et almohade intitulée *al-Hᶜulal al-mawshiyya*, texte édité par I. Allouche dans la Collection des textes arabes publiée par l'Institut des Hautes Études Marocaines, vol. VI, Rabat, 1936, pp. 71-73.

(46) Connu surtout à cause de l'anecdote de « l'homme au dirhem carré » ; références dans notre article « Divination et histoire nord-africaine au temps d'Ibn Kʰaldûn », *Hespéris*, t. XXX (1943), p. 214, note 5.

(47) Le ms. porte تاريخ بغداد يسبق تاريخنا ; la note marginale rectifie يسبق en يستقد (la confusion des deux mots est facile dans l'écriture courante) ; il faut lire, dans ces conditions, *ta'rîkʰunà*, au lieu de *ta'rîkʰanà*.

entre les deux luminaires était encore insuffisant (1° 44' d'arc en moins) à Bagdad, 3 h. 28 m. auparavant. La nouvelle lune ne pouvait donc être visible que le lendemain soir, au plus tôt, dans cette ville, et ses habitants entraient dans le mois avec un jour de retard, au moins, sur la date officielle de Marrakech. Cela concorde d'ailleurs avec ce qui est dit plus haut de la lune « emprisonnée » la première nuit, en Orient, dans les rayons du soleil.

Qu'on suppose non réalisées les autres conditions de visibilité, liées surtout à la saison et à la latitude, le retard dans la vue du croissant sera susceptible d'atteindre deux jours sur la date du calendrier, d'autant plus que celle-ci aura elle-même plus d'avance, ce qui est précisément le cas après un mois compté pour 29 jours (48).

Quoi qu'il en soit de ces discordances — l'alternance de mois trop longs avec les mois trop courts finissant par rétablir périodiquement l'équilibre —, la règle curieuse dont il a été surtout question dans cette étude, et qu'on pourrait appeler « règle de direction », suivant laquelle le jeûne se prescrit d'Ouest en Est, tire son origine bien moins de principes scientifiques que juridiques. On ne saurait en douter à la lecture de la *risâla* et de ses notes marginales, auxquelles nous nous sommes plusieurs fois référés. Il s'agit toujours du *h'ukm*, de la situation qui, en droit, commande le jeûne ou sa rupture. Quand l'Oriental aperçoit le croissant, il est dans les conditions juridiques requises pour prendre une décision, personnelle ou collective suivant sa qualité, conformément aux règles énoncées précédemment. Pour lui, le mois a bien commencé, mais comme le jeûne (ou la cessation du jeûne) est lié à la vue effective de la nouvelle lune, il ne saurait strictement obliger que les gens susceptibles de contempler le même ciel, au même moment, et non pas les Occidentaux, à l'horizon desquels le croissant n'est pas encore visible, et ne le sera que quelques heures plus tard.

La situation juridique de l'Occidental est inverse : que l'Oriental ait vu ou non la nouvelle lune, astronomiquement invisible ou voilée par les nuages, le fait qu'elle aura été aperçue en Occident implique, dans le raisonnement de notre auteur, qu'elle est sûrement passée dans le ciel des peuples situés plus à l'Est, et que pour eux le mois a commencé. On pourrait dire, en une brève formule, que le *h'ukm* s'applique au présent et engage le passé, mais ne saurait engager l'avenir.

Pour conclure, on ne peut manquer de trouver une certaine analogie entre cette règle et le « principe de sécurité » qui apparaît dans le *h'adîth* du « complément à 30 jours ». Faute d'avoir vu la nouvelle lune qui marque la fin du ramadan, on jeûne pendant une durée supérieure à celle

---

(48) « Si la lune précède le soleil (en direction de l'Est) de moins de 13°, ou ne le précède pas... la date (du calendrier) sera en avance d'un jour sur la vue de la nouvelle lune, sinon (dans le cas où cette condition ne serait pas encore réalisée), la date sera en avance de deux jours » (Ibn al-Bannâ', *al-Yasâra fî taqwîm al-sayyâra*, copie personnelle d'après un ms. de Rabat, F° 2 *b*).

d'une lunaison, sauf si la nouvelle parvient, entre temps, que le croissant a été vu ailleurs le soir du vingt-neuvième jour. Mais pour cela, comme pour le début du jeûne, en pareille occurrence, on exige que la lune, dans son mouvement (apparent) d'Est en Ouest, commun avec l'ensemble du ciel, ait largement dépassé le méridien du lieu où elle n'a pas été aperçue, autrement dit, que l'annonce de la vue du croissant dans une autre contrée vienne d'un pays situé à l'Ouest du premier.



L'emploi du télégraphe, puis du téléphone, à l'époque moderne, qui a fini par s'imposer, a considérablement amélioré les conditions de transmission de cette annonce, sans que les principes traditionnels aient été atteints. C'est du moins ce qu'ont proclamé dans leurs « fétouas » des juristes faisant autorité. Mais on conçoit qu'une telle nouveauté (*bidʿa*) ne se soit pas acclimatée sans contestation. Il a fallu des discussions et des écrits. Au Maroc, on connaît surtout l'opuscule d'un lettré de Rabat : Sî Muh'ammad b. Must'afä Bû Jandâr, mort il y a une vingtaine d'années (49). Il rappelle les moyens variés de signalisation à longue ou à courte distance : feux allumés sur les hauteurs, fanaux au sommet des minarets, canon et sonneries de trompettes ; les règles admises dans l'école mâlikite en matière de témoignage (celui d'un seul témoin *ʿadl* accepté par le *h'âkim* est valable (50), etc., et s'attache à démontrer que rien d'essentiel n'est modifié par l'usage moderne du télégraphe et du téléphone. L'un et l'autre ne sont que des instruments passifs ; l'employé qui les manipule, aussi bien que le facteur qui porte le télégramme ou le message, ne sont que des intermédiaires, et le fait qu'il peut s'agir d'infidèles ne saurait être retenu : de nombreux exemples tirés de l'histoire musulmane montrent que le Prophète et ses successeurs adressèrent des correspondances à des princes en usant de messagers qui n'appartenaient pas à l'islam.

Dans l'information télégraphique ou téléphonique, tout dépend de la qualité de l'expéditeur du télégramme ou de celui qui se trouve « au bout du fil », et dont on peut même reconnaître la voix, si on le connaît. De règle, pour l'annonce de la *ru'ya*, l'informateur est toujours cadi ou *h'âkim*. A lui incombe la responsabilité de vérifier, s'il y a lieu, la qualité des témoins et la valeur des témoignages. En somme, conclut l'auteur *ribât'î*, il n'y a

---

(49) Il fut l'un des premiers maîtres musulmans marocains appelés comme répétiteurs à l'École supérieure de langue arabe et dialectes berbères qui précéda l'Institut des hautes études marocaines. Le titre de son ouvrage est : *al-Ins'âf fî mas'alat al-ʿamal bi-khabar at-tilighrâf* (Le jugement équitable sur la question de la foi à accorder à l'information transmise par le télégraphe), 24 pp. lith., Fès, 1334 H./1916 J.-C. Un opuscule sur le même sujet a paru ces dernières années (Le Caire, 1355 H./1936 J.-C.) sous la signature du cheikh Ibrâhîm T'fiyyesh, d'une famille de savants du Mzab, dans le Sud algérien, s.t. *as'-S'awm bi-'t-tilifûn wa't-tilighrâf*, exposant la position des Musulmans abad'ites de ce pays sur la question.

(50) Au moins pour le début du jeûne et par temps couvert ; cf. *Enc. Isl.*, s. *S'awm*, et Nallino, *op. cit.*, I, 265.

dans ces procédés modernes que des moyens plus perfectionnés de transmission, mais qui ne diffèrent pas dans leur essence de ce qu'était précédemment une lettre portée par courrier de cadi à cadi, de pacha ou caïd à sultan, et même, si on remonte à l'institution de l'islam, l'annonce du jeûne aux fidèles par Bilâl, serviteur du Prophète, sur l'ordre de l'Élu.

Aujourd'hui, la cause est entendue, et dès l'instant que le souverain (quand il est en même temps l'*imâm*) ou que le chef de la communauté religieuse a accepté l'avis d'une *ru'ya* transmis par télégraphe ou téléphone, le jeûne ou sa rupture devient obligatoire pour les fidèles habitant les pays placés sous sa juridiction. A lui d'apprécier dans quelles limites il peut étendre à ces derniers les effets d'une *ru'ya* dont l'annonce lui vient d'autres pays musulmans situés plus à l'Est (51). En fait, comme l'empire chérifien est placé à l'Extrême-Occident, il n'a pas à attendre d'ailleurs, dans les cas fort rares où le croissant ne serait aperçu nulle part sur son territoire, d'avis d'une *ru'ya* plus occidentale, qui l'obligerait à commencer ou à cesser le jeûne. Et c'est, en définitive, cette position qui explique pourquoi, en dépit de l'attachement de ses juristes au Mâlikisme et des règles précédemment énoncées, le jeûne, bien souvent, n'est prescrit au Maroc et ne s'achève, qu'un jour après qu'il a débuté ou fini en Orient (52).

31 janvier 1945. H.-P.-J. RENAUD.

---

(51) La tendance à l'unification dans la fixation du début et de la fin du jeûne, pour tout l'Islam, d'après le calcul astronomique du moment de la conjonction du soleil et de la lune, se manifeste aujourd'hui dans les jeunes générations. Le *h'adîth* sur la « nation non instruite » est interprété par ces « modernistes » comme ne s'appliquant plus ou monde musulman actuel, et comme permettant de réformer la pratique désuète de détermination du ramadan par la seule vue directe de la nouvelle lune.

(52) Le communiqué du vizirat de la Justice rédigé à la suite des incidents de l'an dernier (cf. *supra*, note 19) reconnaît cette discordance, mais l'impute surtout à la négligence que montreraient les Marocains vis-à-vis de l'observation des nouvelles lunes, au lieu d'en faire, comme en Orient, pour chaque mois, la recherche systématique. Le défunt vizir Sî Bou Chᶜaîb ad-Doukkâlî avait déjà dénoncé ce détachement de ses compatriotes concernant une importante obligation religieuse. Il semble pourtant qu'il n'en ait pas toujours été ainsi, au moins dans les grandes villes, à en juger par l'ouvrage récent du chérif Moulay ᶜAbd ar-Rah'mân b. Zaidân : *ad-Durar al-fâkhira* (Rabat, 1356/1937), qui reproduit des feuillets du registre tenu à la mosquée-cathédrale d'al-Qarawiyîn à Fès, portant les déclarations des témoins qualifiés, ayant recherché dans le ciel, du haut du minaret, et vu la nouvelle lune, à diverses dates du règne de Moulay Ismâᶜîl, au début du XVIIIe siècle.

Communications

SUR UN DINÂR FATIMIDE

Il s'agit du dinâr « préfatimide » frappé en 297/909-10 J.-C. par le missionnaire propagandiste *dâ'i* Abû ʿAbdallâh le sʰiʿite, dont il est question p. 334 et pp. 343-344, dans la précieuse étude de M. Farrugia de Candia (1).

Ibn ʿIdʰârî, le seul chroniqueur qui, à ma connaissance, ait mentionné les pièces dites *sayyidiya*, frappées sur ordre du *dâʿi*, Abû ʿAbdallâh par Ibn al-Qamûdi, ne parle pas du dinâr ci-dessus désigné. Stanley Lane-Poole semble bien ne l'avoir pas connu.

C'est une erreur de lecture, imputable en dernier ressort à H. Lavoix, dans son inestimable *Catalogue des monnaies musulmanes de la Bibliothèque Nationale de Paris* (Espagne-Afrique) que je voudrais corriger ici. Dans sa préface (p. XL), Lavoix se réfère à la traduction De Slane du texte d'Ibn Kʰaldûn de l'*Histoire des Berbères* (t. II, p. 520), qu'il reproduit : « ...d'après ses ordres, on frappa des monnaies portant, sur une des faces, les mots *h'oddjat Allâh* (la preuve de Dieu)... » Lavoix ajoute : « La lecture de l'historien des Berbères est incomplète, elle a oublié العـز (la gloire) gravé dans le champ du revers et qui, rétabli, donne la phrase entière : العز حجة الله (la gloire est une des preuves de Dieu). La légende se comprend dès lors et se justifie par les succès rapides, éclatants d'Abû ʿAbdallâh sur les Aghlabides, sur ces ennemis de Dieu qui faisaient résistance au Mahdî, dont l'arrivée était annoncée par les prédications du Schiʿî. »

Lavoix, décrivant (p. 399 de son catalogue) la même pièce avec la lecture العز *al ʿizzu*, reproduit, en note, la même observation.

Or, cet oubli n'est nullement imputable au grand historien des Berbères, mais à son illustre traducteur, ou plutôt, sans doute, au manuscrit utilisé. On sait que l'analyse et traduction partielle de l'Histoire des Fatimides (2) fut tirée « de la partie encore inédite du grand ouvrage d'Ibn Kʰaldûn ».

---

(1) Les Monnaies fatimides du musée du Bardo, *Revue Tunisienne*, 1936, 3ᵉ et 4ᵉ tr., nᵒˢ 27 et 28 ; excellente reproduction en photogravure, nᵒ 1, pl. I.

(2) *Hist. des Berbères*, t. II, pp. 495-551.

Depuis, l'édition du Caire (3) nous a donné, dans son tome III, le texte arabe des chapitres relatifs à l'histoire des ᶜUbaïdites d'Ifrîqiya. Or, on lit, p. 364 dudit tome :

و نقش على السكة من احد الوجهين بلغت حجة الله

« et il fit graver sur la monnaie, sur l'une des deux faces : La Preuve de Dieu est arrivée ».

Sans doute, le manuscrit utilisé par De Slane omet-il ce mot بلغت, à moins qu'il ne présente un blanc ou des caractères illisibles.

Quant à la restitution de Lavoix, d'après sa pièce : العز pour بلغت. *al ᶜizzu* pour *balagʰat*, on se rendra bien compte, en se reportant à la reproduction photographique très nette (*loc. cit.*) que, pour un lecteur averti, la lecture بلغت *balagʰat* est aisée, mais pour qui l'ignore, l'erreur est grandement excusable, d'autant plus que ce mot est insolite dans les légendes monétaires, alors que العز *al ᶜizzu* n'est pas rare.

Cette leçon بلغت *balagʰat* est confirmée par :

1° Ibn al-Atʰîr (1160-1234), dans son *Kâmil fi at-tarîkʰ* (4), avec les mêmes légendes que le texte arabe d'Ibn Kʰaldûn. L'auteur précise que cette monnaie ne portait pas de nom propre, et que la légende en tenait lieu. Fagnan traduit : « La preuve de Dieu est arrivée » (5) ;

2° Maqrîzi, dans son *Kʰiṭaṭ* (6), avec les mêmes légendes que ci-dessus.

Ni Ibn Ḥammâd (7), ni Ibn Kʰallikân, dans sa biographie du *dâᶜi* ismailite (8), ne mentionnent cette monnaie.

Silvestre de Sacy (9) et après lui J. Darmesteter (10) ont eu la légende exacte sous les yeux, et ont traduit : « J'ai accompli le témoignage de Dieu. » Cette interprétation me semble difficilement acceptable, bien que recevable grammaticalement. Le *dâᶜi* est un personnage entièrement soumis à l'imâm dans la hiérarchie ismailite ; il doit s'effacer complètement devant son maître.

انا لا ادعوكم لنفسي وانما ادعوكم لطاعة الامام المعصوم من اهل البيت (11)

« Ce n'est pas vers moi que je vous appelle, mais je vous invite à vous soumettre à l'imâm impeccable, de la famille du Prophète ! » répétait le *dâᶜi* aux Kutâma.

---

(3) 1284/1867-68 J.-C., 7 vol.
(4) Ed. Caire, 1301/1883-84 J.-C., t. VIII, p. 18.
(5) *Annales*..., Alger, 1901, p. 299.
(6) Ed. Caire, 1324/1906-7, t. II, p. 161.
(7) *Histoire des Rois ᶜObaïdites*, éd. et trad. Vonderheyden, Alger, Carbonel, 1927.
(8) *Wafayât al-Aᶜyân*, Le Caire, 1310/1892-93, t. Iᵉʳ, p. 162.
(9) *Exposé de la religion des Druzes*, I, CCLXXII, Paris, 1838.
(10) Le Mahdi depuis les origines de l'Islâm jusqu'à nos jours, Paris, Leroux, 1885, p. 53.
(11) Ibn ᶜIdʰârî, *Bayân*, texte arabe, t. Iᵉʳ, p. 132.

Abû ᶜAbdallâh n'est, d'autre part, mentionné sur aucune monnaie, et cette lecture *balagʰtu*, ou *ballagʰtu*, à une première personne anonyme, est bien improbable.

Il reste, toutefois, quelque incertitude, dans l'interprétation si simple au premier abord : « La preuve — ou l'argument — de Dieu est arrivée, s'est manifestée, a triomphé. »

Le Qoran donne, sour. VI, vers. 150 قل فلله الحجة البالغة

Dis : « A Dieu appartient l'argument convaincant ».

Dans la technologie ismailite, le terme *h'ujja* a désigné, dans la hiérarchie des dignitaires, le Chef de la propagande (12). Chez les derniers Fatimides, il s'applique à ce qu'Ivanow appelle : « *a bishop-resident, in charge of a large see, which usually covered a large province* » (13). Chez les Qarmates, dont la doctrine est en contact étroit avec celle des Fatimides, on a la série croissante d'initiés : *dâᶜi, h'ujja, imâm.*

Dans le 5ᵉ degré d'initiation à la doctrine fatimide, le *dâᶜi* démontre à son élève qu'il faut, avec chaque imâm présidant à chaque siècle, des *h'ujja* dispersés sur la terre, au nombre de douze (14).

Le *h'ujja*, ministre de l'*asâs* (15), vient après l'imâm et doit fournir des preuves de la mission du Prophète *(nât'iq)*. Il peut être aussi l'*asâs* lui-même (16).

Le fameux cadi an-Nuᶜmân, protagoniste des premiers Fatimides, aurait atteint le rang de *h'ujja* dans la hiérarchie ismailite (17).

Au demeurant, les conceptions souvent théoriques relatives à la dignité de *h'ujja*, et aux fonctions qui s'y rattachent, ont varié avec le développement de la doctrine. Pour le système *nizarite*, Ivanow a donné de précieuses indications dans son analyse du *Kalami Pir* (18).

Chez les Duodécimains, *h'ujja* est un attribut de l'imâm lui-même (19).

Il est probable que chez les premiers Fatimides, ce mot, à côté de sa désignation spéciale dans la hiérarchie des dignitaires, a pu être considéré comme un des attributs abstraits de l'imâm. Il a même qualifié le prophète Muh'ammad : « *Incomparable glory belongs to the Proof* (h'ujjat) *of the Allhighest, i. e. Muh'ammed the Must'afâ.* » (20)

---

(12) *Kalami Pir*, éd. et trad. angl. W. Ivanow, Bombay, 1935, p. XLVIII, note 2.

(13) *Ibid.*, p. XLV.

(14) Maqrîzî, *Kʰit'at'*, *op. cit.*, II, 231, et trad. Casanova : *La doctrine secrète des Fatimides d'Égypte*, Le Caire, 1920, p. 141.

(15) Ce nom désigne dans la technologie ismailite le second du Prophète.

(16) S. Guyard, *Fragments relatifs à la doctrine des Ismaélis*, Paris, 1874, pp. 104, 150, 151 et 154.

(17) Asaf A. A. Fyzee. Qadi an-Nuᶜmân, the Fatimid Jurist and Author. *Journ. of Roy. Asiat. Society*, Janv. 1934, pp. 1-32.

(18) *Op. cit.*, pp. XLV et XLVI. Sur le système « nizarite », cf. *Enc. Isl.*, *Suppᵗ*, s. Ismâᶜîlîya.

(19) Ibn Kʰaldûn, *Berbères*, trad., t. II, p. 504.

(20) *Kalami Pir*, trad., p. 2.

Voici quelques autres références :

Shihabud-dîn Shâh, *Risâla dar H'aqiqati Din*, éd. et trad. Ivanow, Bombay, 1933, pp. 5, 17, 19 : « *God has left amongst you a Guide, or « proof* ». h'ujjat, *who shows the right way which you have to follow...* »

On se référera à l'Index (p. 131) du *Kalami Pir*, et surtout, comme désignation de l'imâm, au texte persan du même ouvrage, p. 26, et trad. pp. 21-22 : « God Himself says in the Coran (21) : « *The Knowledge of God is but recognition of the Imàm of the time.* » *He is always present in order to reveal the Knowledge of God to mankind « and to be my Testimony* (h'ujjat) *to them.* »

De même, trad. p. 16 : « *Because the Imâm, being the proof* (h'ujjat) *of the existence of God...* »

Citons encore, trad. p. 57,

« *His deputy, i. e. the Imam of the time, is the Proof* (h'ujjat) *of God the Allhighest : he is sent down to mankind, as mankind cannot have* (*any other*) *proof.* »

Et, plus bas, un hadîth : ان الارض لا تخلو من حجة الله تعالى

« *Verily, the earth is never left without a true leader* (h'ujjat) *of God the Allhighest.* »

Le *dâ^ci* Abû ^cAbdallâh n'ayant jamais reçu, d'après les documents actuellement entre nos mains, la dignité de *h'ujja*, ce terme ne peut s'appliquer ici qu'à ^cUbaidallâh le Mahdi.

L'accord du verbe au féminin avec ce substantif (بلغت حجة الله) ordinairement en apposition, à l'instar d'un titre, et le rapport d'annexion : Preuve de Dieu, lui laissent tout son sens profond, comme dans les exemples ci-dessus.

Cette désignation encore abstraite du prisonnier de Sijilmâsa est pleine de promesses : la cause est gagnée, le triomphe assuré ; le *H'ujjat Allâh* sera, dans quelques mois à peine : ^cAbdallâh (22), l'imâm Al-Mahdî Billâh, Amîr al-Mu'minîn.

Albert Gateau.

N. B. — Je n'ai encore pu, à mon grand regret, consulter les ouvrages ou articles sur les Fatimides et l'Isma^cilisme parus à l'étranger depuis 1940.

---

(21) En remarquant, avec Ivanow, que des hadîth ismailites sont parfois traités comme des versets coraniques, par *pia fraus* ou ignorance des scribes, j'ajoute qu'il peut s'agir de *hadith* « *qudsî* », qui rapportent la parole même de Dieu. Le texte porte : قوله تعالى .

(22) C'est ainsi que ^cUbaidallâh est désigné sur ses monnaies, et même, dans la liste des imâms du *Kalami Pir*, *op. cit.*, trad. p. 43, texte p. 50 : *Mawlâ-nâ Mahdî ^cAbdullâh.*

UNE NOUVELLE INSCRIPTION SAADIENNE DE MARRAKECH

Le 2 avril 1945, au cours de travaux de terrassement exécutés dans la cour qui dépend du mausolée des Saadiens, à Marrakech, le Service des Monuments historiques a découvert une nouvelle pierre tombale.

Il s'agit d'une stèle de marbre, du style *mqabrîya*, ayant 1 m. 70 de long sur 0 m. 22 de large. Elle porte, courant sur ses deux faces, l'inscription suivante :

أعوذ بالله من الشيطان الرجيم بسم الله الرحمن الرحيم صلى الله على
سيدنا محمد و آله هذا ضريح المرحوم بكرم الله سبحانه مولانا عبد الله ابن مولانا
ابراهيم الرشيد بن مولانا عبد الله امير المومنين وحفيد السلطان المعظم مولانا
ابي العباس احمد المنصور بالله خلق عام اربعة وتسعين وتسعمائة وتوفي يوم
الخميس في رمضان المعظم عام خمسة والف رحمه الله .

TRADUCTION :

« *Taᶜwidʰa*, *Basmala* et *Tas'liya*. — Ceci est le tombeau de celui à qui Dieu (gloire à Lui !), dans sa grande générosité, fera miséricorde : notre seigneur ᶜAbd-Allâh, fils de notre seigneur Ibrâhîm Ar-Rashîd, fils de notre seigneur le Commandeur des croyants ᶜAbd-Allâh ; [il était] aussi petit-fils (1) du très glorieux sultan, notre seigneur Abu-l-ᶜAbbâs Ah'mad al-Mans'ûr bi-llâh. Il naquit en l'an 994 et trépassa le jour du jeudi du très vénéré mois de Ramad'ân de l'année 1005. Puisse Dieu lui faire miséricorde ! ».

L'année 994 de l'hégire correspond à 1585-1586 de notre ère ; et le mois de Ramad'ân 1005 commença le 18 avril 1597 : le jeune prince saadien dont on vient de retrouver la tombe sous les décombres n'avait donc que onze ans lorsqu'il mourut. Sur son père, Ibrâhîm ar-Rashîd, dont l'inscription enseigne qu'il était fils du sultan ᶜAbd-Allâh (al-Ghalib bi-llâh), les historiens sont muets, à ma connaissance du moins (2). C'est peut-être à

(1) En réalité, le petit-neveu, puisque le sultan ᶜAbd-Allâh al-Ghâlib bi-llâh et le sultan Ah'mad al-Mans'ûr étaient frères.

(2) Il n'est pas cité dans la liste de princes saadiens donnée par H.-L. Rabino (*Archives Berbères*, 1920, V. 4, p. 1) ; il ne figure pas non plus sur le tableau généalogique dressé par H. de Castries (*Sources inédites*, 1re série, France ; Bibliographie et index général, 1926).

une fille de ce personnage que doit être attribuée l'une des stèles conservées à l'intérieur du mausolée (salle dite des « Douze colonnes », stèle n° 17, du *corpus* établi par M. F. Arin (3) et qui est dédiée à une *Fât'ima*, fille d'Ar-Ras^hîd. La date de cette dernière inscription n'a pu être déchiffrée ni par M. F. Arin, ni par H. de Castries (4), qui, l'un et l'autre, identifient d'ailleurs cet Ar-Rás^hîd (5) avec le sultan alawite du même nom. Mais comme cette inscription est écrite en caractères orientaux, elle semble bien saadienne. (Voir plus loin.)

***

Comme la grande majorité des inscriptions saadiennes officielles dues à Ah'mad al-Mans'ûr ou à ses successeurs, l'inscription étudiée ici est sculptée en caractères du type *nask^hî* oriental. Celui-ci ne se distingue d'ailleurs du type occidental que par son *ductus* et, surtout, par quelques menues particularités de graphie :

1° Le *fâ* et le *qâf* sont munis, respectivement, d'*un* et de *deux* points diacritiques, placés *sur* la lettre correspondante ;

2° Le point diacritique du  est placé à droite de la hampe (et non à gauche, comme c'est le cas en *nask^hî* occidental) ;

3° Quand le *sîn* et le *s^hîn* sont employés sous leur forme « initiale » (soit au début d'un mot, soit en tête d'un groupe graphique interne, soit qu'il s'agisse d'une lettre isolée), ils sont figurés par un trait uni, ne présentant pas les trois « dents » ordinaires de ces lettres. Ce trait, anormalement allongé, débute très haut au-dessus de la ligne d'écriture, pour s'abaisser ensuite en biais. Dans la présente inscription, ce trait oblique commence par une boucle, ouverte par-dessous.

Cet usage de l'alphabet *nask^hî* oriental est courant pour l'époque saadienne à partir d'Ah'mad al-Mans'ûr. On le trouve employé non seulement pour les inscriptions monumentaires, mais aussi pour celles qui figurent sur les monnaies, les canons, les sceaux, etc.

On sait, par Al-Yifrânî (6) (cf. *Nuzha*, trad. Houdas, p. 203), que le sultan Ah'mad al-Mans'ûr avait appris l'écriture arabe orientale « afin de

---

(3) Voir Gabriel Rousseau, *Le mausolée des princes sa^cdiens* ; Texte, p. 22.

(4) Cf. *Hespéris*, 1927, t. 7, p. 359.

(5) Dont le nom n'est pourtant accompagné d'aucun titre sultanien ; ce qui n'empêche pas De Castries de faire de cette Fât'ima une « princesse filalienne, fille du sultan Moulay er-Rechid » (*Hespéris, loc. cit.*).

(6) Cf. H. de Castries, Les signes de validation des chérifs saadiens, *Hespéris*, 1921, t. Ier, p. 231.

pouvoir correspondre avec les savants d'Orient ». En effet, aujourd'hui encore, les lettrés marocains éprouvent de grandes difficultés à lire les écritures arabes cursives usitées en Orient. Mais, en réalité, l'emploi généralisé de la graphie orientale dans les documents officiels devait faire partie du plan de « turquisation » de l'État saadien que ce sultan réalisa effectivement dans les domaines militaire et civil. C'est d'Ah'mad al-Mans'ûr que datent, au Maroc, les *bâs^{h}â-s* militaires (dont notre administration a fait des fonctionnaires civils). Le paraphe de validation, caractéristique de l'époque saadienne, à partir d'Al-Mans'ûr, et que l'on trouve non seulement sur les rescrits royaux, mais aussi sur les lettres missives, les monnaies, les sceaux, les canons, est inspiré visiblement de la *t'ug^{h}râ* (7) des sultans ottomans (8).

Depuis le début du xviie siècle, chaque fois qu'un souverain musulman, d'Occident comme d'Orient, a voulu « moderniser » son État, une sorte de respect humain semble l'avoir empêché de s'inspirer directement des mécréants d'Europe. On a préféré copier, avec plus ou moins d'à-propos, les essais d'européanisation effectués par les Turcs ottomans, après que ces innovations eurent été digérées, assimilées, par l'estomac musulman de ceux-ci. C'est ainsi que le bonnet rouge des Catalans (et d'autres Hispaniques), descendant possible de celui des Phrygiens, n'est devenu la coiffure, en quelque sorte nationale, des Musulmans, qu'après avoir été la coiffure officielle des fonctionnaires ottomans. A maintes reprises, des sultans marocains voulurent se donner une armée à la moderne : chaque fois, ils firent appel à des instructeurs et à des techniciens turcs, européanisés, fournis par Constantinople. Ce n'est qu'à bout de ressources que Moulay el-Hassan eut recours à des Italiens pour sa *Makina* et que Abd-el-Aziz se laissa imposer des instructeurs français et anglais.

La civilisation saadienne apparaît aux marrocanisants comme nettement caractérisée. C'est que, plus qu'aucune autre, peut-être, dans ce pays, elle a profondément subi — bien qu'indirectement — des influences extérieures, européennes, par l'intermédiaire de milieux musulmans plus ou moins européanisés : cour ottomane de Constantinople et cour nasrite de Grenade (9). Ces emprunts avaient toujours été possibles ; leur réalisation

(7) Cf *Encyclopédie de l'Islam*, t. IV, s. v. *Tughra*.

(8) Peut-être aussi faudrait-il porter au compte de cette « turquisation » l'emploi de systèmes cryptographiques qui permettaient à Ah'mad al-Mans'ûr de communiquer secrètement avec les ambassadeurs qu'il envoyait à l'étranger (cf. *Hespéris*, 1927, t. VII, p. 221 : Note sur le système cryptographique du sultan Ah'mad al-Mans'ûr).

(9) A ces influences, un peu lointaines, il convient d'ajouter celles que n'ont pu manquer d'exercer les renégats et aventuriers européens, de toute nationalité, qui abondèrent dans le Maroc saadien, tout spécialement dans l'entourage des princes.

a été l'œuvre d'un homme énergique : Ah'mad al-Mans'ûr ; tant il est vrai que toute transformation constatée dans le domaine humain correspond à la confluence de circonstances favorables et d'une volonté. Les emprunts faits aux Ottomans viennent d'être indiqués sommairement. Pour ce qui est de l'élément nasrite, on citera seulement un fait. La grise Marrakech n'est devenue rouge pour les plumitifs marocains (suivis par les européens) que du jour où les Saadiens, dans leurs écrits officiels, appelèrent leur palais de Marrakech l'Alhambra (= Al-H'amrâ « La Rouge »), à l'instar des Nasrides de Grenade (10).

Dans les pays méditerranéens, il semble bien que la civilisation soit ainsi partout « à l'instar ». Dans les milieux musulmans toutefois, le facteur religieux a joué le rôle d'un frein : on a eu honte d'emprunter directement aux Européens. Mais l'existence d'un sentiment de solidarité intermusulmane fait que des emprunts analogues, effectués auprès des Turcs, paraissent normaux.

Georges S. Colin.

(10) Cf. *Journ. Asiat.*, 11e série, t. XVII, p. 133.

“PASSION ILIAQUE”, “KYRIE ELEISON !” ET “COLIQUE DE MISÉRÉRÉ”

Les médecins grecs de l'Antiquité distinguaient deux catégories de douleurs intestinales. L'une avait son siège dans le gros intestin ou *colon* (*kôlon*) ; elle était, pour cette raison, qualifiée de *colique* (*kôlikós*). L'autre, qui avait son siège dans l'intestin grêle, était appelée *eileós* (1), c'est-à-dire, suivant les dictionnaires, « douleur qui fait que le malade se tord ».

Ces deux termes sont passés du grec au latin médical sous les formes *colica* et *ileus* (2). Le français, à son tour, les a adoptés : le mot *colique* est entré dans le vocabulaire banal ; quant à *iléus*, c'est resté un terme scientifique, son nom populaire étant *colique de miséréré ;* une autre appellation, livresque et archaïque, est *passion iliaque.*

L'emploi de cette expression, en français, est relativement ancien ; il est en effet attesté dès le milieu du XVIe siècle, dans l'œuvre d'Ambroise Paré (1546), sous une forme plus complète que celle de nos jours : *miserere mei.*

Pour les lexicographes français, ces mots dérivent de la formule par laquelle débute le psaume 51 dans sa version latine : « Miserere mei, Deus ! ». Pourquoi cette invocation a-t-elle servi à dénommer la passion iliaque ? On supposait jusqu'ici, qu'il fallait entendre « colique contre laquelle le seul remède est d'implorer la commisération divine », ou encore « colique qui provoque la mort dans le temps qu'il faut pour réciter un miséréré ».

Cette étymologie latino-française pouvait paraître satisfaisante. Cette colique, en effet, amène en général une mort rapide (3) ; par ailleurs, le psaume 51 compte parmi les psaumes de la pénitence et, à ce titre, la durée de sa récitation a souvent servi, dans les milieux monastiques, d'une sorte d'unité de temps. Il semble pourtant que l'origine de l'expression française « colique de miséréré » est ailleurs et que son indication est fournie par la littérature médicale en langue arabe.

Les traducteurs qui, dès le IXe siècle de notre ère, firent passer en arabe les textes médicaux grecs, ont simplement emprunté les deux termes techniques *kôlikós* et *eileós* en leur donnant respectivement la forme arabisée *qûlung* et *ailâwus.*

---

(1) On trouve aussi l'appellation de *khordapson*, litt. « tord-boyaux ».

(2) A côté de cette dénomination, on rencontre encore (peut-être par traduction du mot grec) *volvulus.*

(3) Dans les sept jours, selon Hippocrate (*Aphorismes*, section VI, n° 44, dans l'édition de l'*Encyclopédie des sciences médicales*, Paris, 1836, p. 398).

Cependant, dans une citation (4) d'Hippocrate (5) qui figure dans le *Canon* d'Avicenne (6), l'*ileus* est désigné par l'expression *al-qûlung al-musta^câd^h minhu* « la colique contre laquelle on implore la protection divine » : on est là bien près de notre « colique de miséréré » (7).

Mais le texte d'Hippocrate cité par Avicenne n'est pas le seul où le mot *eileós* soit glosé d'une façon analogue : l'œuvre d'un médecin musulman d'Espagne en offre deux autres exemples.

Le médecin Muh'ammad ibn ᶜAlî asʰ-Sʰaqûrî vivait à Grenade au XIVᵉ siècle. Il est l'auteur de plusieurs ouvrages médicaux, dont la *Tuh'fat-al-mutawassil* et les *Mujarrabât*.

Dans le premier (8), il cite un passage d'un auteur qu'il se borne à appeler « Le Philosophe » (9) ; il y est dit ceci : « La colique (*qûlung*) qu'on nomme *ailâwush* (10), ce qui signifie : « O mon Seigneur, accorde le salut ! » (*rabbi, sallim !*), est, de toutes les coliques, la plus pénible et la plus meurtrière. On dit aussi que, entre autres noms, elle porte celui de « (colique) contre quoi on implore la protection divine » (11).

Dans le second traité (12), à propos des affections intestinales, il dit : « La colique qui a son siège dans les intestins grêles est nommée « celle « contre quoi on implore la protection divine ». Dans la langue des Grecs, elle est appelée *ailâwush*, ce qui signifie : « O mon Seigneur, accorde le salut ! »

Ce n'est pas tout. Un médecin marocain du milieu du XVIᵉ siècle, ᶜAbd-al-Karîm ibn Mu'min ibn Yah'yâ al-ᶜIlj, donne encore une autre interprétation du mot *ailâwush*. « Ce mot, dit-il, signifie : *O mon Maître, accorde le salut !* ou, dit-on : *O mon Maître, fais miséricorde !* » (13). Nous retrouvons ici, presque mot à mot, le *miserere mei* d'Ambroise Paré. Les

---

(4) Il s'agit de l'aphorisme 10 de la section VII.

(5) L'œuvre d'Hippocrate, avec celle de Galien, fut traduite en arabe dès le IXᵉ siècle de notre ère.

(6) Célèbre philosophe et médecin musulman du Turkestan, qui vivait au XIᵉ siècle de notre ère ; son nom exact est Ibn Sînâ. Dans l'édition égyptienne du texte arabe du *Canon*, cette citation se trouve dans le tome II, p. 471, l. 13.

(7) Le texte grec des Aphorismes porte simplement *eileós* ; la traduction latine a *morbus tenuioris intestini (ileum dicunt)*. Dans la traduction latine du *Canon* d'Avicenne, établie par Gérard de Crémone et revue par Alpagus Belunensis (édition Venise, 1608, vol. I, p. 848, col. 2, l. 51), l'expression arabe est rendue par *colica a qua Deus tueatur nos*.

(8) Voir manuscrit 1774 de la Bibliothèque nationale d'Alger, fol. 49 V°.

(9) J'ignore de quel personnage fameux il peut s'agir.

(10) *Sic*, avec un *shîn* et non un *sîn*.

(11) Ce passage a été reproduit par Dozy, dans son *Supplément* (I, p. 46), d'après un manuscrit de Leyde, qui porte *aktʰar* « plus fréquente », au lieu de *aqtal* « plus meurtrière ».

(12) Folio 19 r° de mon manuscrit.

(13) Cf. Renaud et Colin, *Documents marocains pour servir à l'histoire du « mal franc »*, Paris, 1935, pp. 18-20 et 51.

deux expressions parallèles, l'arabe et la française, apparaissent exactement à la même époque ; ce qu'il est encore plus curieux de remarquer, c'est que le grand-père du médecin marocain était un renégat de Gênes.

Ainsi donc, les médecins arabes ont connu, pour *eileós*, deux ou trois interprétations, d'ailleurs aussi inexactes l'une que l'autre. La plus ancienne paraît bien être celle qui figure dans le texte arabe de l'aphorisme hippocratique cité par Avicenne : « (colique) contre laquelle on implore la protection divine » ; elle n'est d'ailleurs donnée que comme un équivalent et non comme une traduction. La deuxième interprétation : « O mon Seigneur, accorde le salut ! » et surtout la troisième : « O mon Seigneur, fais miséricorde ! » semblent plus récentes.

A première vue, ces appellations arabes paraissent pouvoir s'expliquer suffisamment par le caractère presque toujours mortel de cette colique, joint à son évolution rapide ; elle n'est cependant pas la seule maladie mortelle qui menace les humains. C'est pourquoi je me permets de proposer ici une hypothèse ; ces appellations proviendraient d'une fausse interprétation du mot grec *eileós*, confondu par un traducteur — plus ingénieux qu'érudit — avec un dérivé d'une autre racine.

On a vu que ce mot grec avait pris, dans les traductions arabes, la forme *ailâwus*. Avec cette prononciation, des médecins orientaux (syriaques ou juifs), connaissant un peu de grec, ont pu aisément le confondre avec *eleos* « compassion ». On peut même aller plus loin. Le mot, emprunté au grec, ayant été arabisé, recevait les suffixes désinentiels de l'arabe classique, soit, au nominatif, *ailâwusun*. Or, en arabe, des voyelles *a*, avec un pareil entourage vocalique et consonantique, tendent vers *è* ; par ailleurs, dans la prononciation byzantine, *u* (comme *ê*) se prononçait *i*. Dans ces conditions, il était facile de rapprocher le nom arabe de la passion iliaque de la formule grecque chrétienne : *Kyrie eleison !* « Seigneur, aie pitié ! », le caractère presque inexorable de la maladie favorisant sans aucun doute ce rapprochement. Et lorsque, beaucoup plus tard, ceux qui faisaient passer en latin les textes médicaux gréco-arabes ont rencontré les expressions métaphoriques arabes déjà citées, ils ont été tout naturellement amenés à les rendre par la formule : « *Miserere mei, Deus !* », connue dans tous ces milieux ecclésiastiques ; d'où, finalement, notre « colique de miséréré ».

De telles erreurs de traduction, imputables à des demi-savants, ne sont pas rares. On sait que le *chameau* qui, selon l'Évangile (14), ne saurait passer par le chas de l'aiguille est, selon toute vraisemblance, un *câble*, les deux mots s'écrivant l'un et l'autre *g-m-l* dans plusieurs langues sémitiques. Le mot sanscrit *jîva* « corde » a été emprunté, comme terme technique, par les géomètres arabes et transcrit *j-y-b*. Ceux qui, au Moyen Age, ont traduit les textes arabes en latin, ont confondu ce mot avec celui qui, en arabe, s'écrit de la même manière, mais signifie « partie

(14) Matthias, XIX, 24, suivi par le Coran (VII, 40).

du vêtement comprise au-dessus de la ceinture et servant de poche ». C'est pourquoi ils l'ont rendu par *sinus*, que nous employons encore dans une acception qui n'a rien à voir avec celle du latin *sinus* « sein ».



Par ce qui précède, il semble établi que l'expression *colique de miséréré*, employée comme désignation vulgaire de l'iléus ou passion iliaque, n'est pas de création française. Elle n'est que le résultat de la traduction ou, plutôt, de l'adaptation de métaphores (15) employées par les médecins arabes.

Celles-ci, à leur tour, paraissent bien résulter d'une fausse interprétation du mot grec *eileós*, confondu soit avec *eleos* « compassion », soit avec un autre dérivé de la même racine comme [*Kyrie*] *eleison* (16). Cette confusion ne semble pas avoir pu se produire dans un milieu musulman et exclusivement arabophone. Elle n'a guère pu se réaliser que dans un milieu chrétien (ou judéo-chrétien) connaissant du grec ainsi que les psaumes. Elle remonte peut-être au IXe siècle de notre ère, époque à laquelle le chrétien H'unain ibn Ish'âq et ses collaborateurs de même religion ont traduit en arabe Hippocrate et Galien.

Pour que cette théorie sur l'origine de notre *colique de miséréré* sorte entièrement du domaine de l'hypothèse, deux points essentiels restent à éclaircir :

1° A quelle époque et par quel auteur ou quel traducteur le terme médical grec *eileos*, emprunté par l'arabe sous la forme *ailâwus* (17), a-t-il été glosé pour la première fois par « (*colique*) *contre laquelle on implore le secours divin* » ? ;

2° De quel texte médical, traduit d'arabe en latin, Ambroise Paré a-t-il tiré son *miserere mei*?

Pour répondre à ces questions, il faudrait pouvoir effectuer des recherches dans les collections de manuscrits médicaux arabes qui sont conservés dans les bibliothèques européennes, notamment à celle de l'Escorial. Par malheur, un tel travail est actuellement impossible.

Georges S. COLIN.

---

(15) L'usage de celles-ci a pu se propager, en tant qu'euphémismes prophylactiques, pour nommer, sans danger, une maladie particulièrement redoutable : *nomen, omen* ; « Quand on parle du loup,... ! » Les dialectes arabes actuels, et spécialement le marocain, sont riches en appellations euphémistiques de cette espèce.

(16) Par ailleurs, il n'est pas impossible qu'en grec « préhistorique » les deux racines aient été apparentées. Dans beaucoup de langues, le concept de « compâtir, traiter affectueusement, etc. », se révèle comme une extension métaphorique de celui de « incliner, infléchir, ployer ».

(17) Le mot est encore vivant en arabe de Syrie, tout au moins à Alep, sous la forme *'ilâwos'* et avec le même sens (*cf.* A. Barthélemy, Dictionnaire arabe-français, fasc. 1, p. 22).

UN TEXTE RELATIF AUX PREMIERS CANONS

Les travaux les plus récents relatifs à l'invention de la poudre et à l'emploi des canons datent de la deuxième moitié du siècle dernier. Dans un article de vulgarisation paru en 1891 dans la *Revue des Deux Mondes* (1), Berthelot avait montré que la formule de la poudre à canon obtenue par l'association d'un comburant, le salpêtre, avec les substances combustibles familières aux anciens, était déjà connue depuis longtemps, lorsqu'un nouveau progrès permit de découvrir le principe de l'explosion et d'utiliser l'énergie propulsive des mélanges nitratés, énergie ignorée jusque-là et qui a fait subir à l'art militaire des transformations dont le terme n'est pas encore atteint de nos jours, puisque les bombes volantes V 1, V 2,... utilisées à l'heure actuelle pour bombarder les populations civiles et dont la vitesse horaire serait de 5.000 kilomètres, sont une application du mouvement propre de la fusée et du principe de la force projective d'agents chimiques. Mais la connaissance de l'époque précise où cette application commença d'avoir lieu nous échappe. En Europe, le moine Berthold Schwartz passait pour avoir inventé la poudre en 1354 et avait donné lieu à une légende selon laquelle il aurait trouvé le principe de l'explosion et aurait été victime de sa découverte. En réalité, à ce moment, la poudre était connue depuis longtemps et l'artillerie déjà d'un usage courant. Si l'on en croit l'historien espagnol Conde, qui aurait utilisé une source arabe, des canons auraient été employés au siège de Mahdîya en 1204 par le calife almohade an-Nâs'ir au cours de l'expédition qu'il fit en Ifriqîya contre l'Almoravide Yah'ya Ibn Ghâniya (2). Il existe, d'autre part, un texte d'Ibn Khaldûn selon lequel le sultan mérinide Abû Yûsuf Yaᶜqûb aurait, au siège de Sijilmâsa en 1274, « dressé contre la ville ses machines de siège, telles que catapultes, balistes et *l'engin à feu* qui lance du gravier de fer. Cette mitraille est chassée hors de l'âme de la pièce par le moyen de la poudre enflammée... » (3).

Dans une étude parue dans le *Journal asiatique* de février-mars 1850 (4), le savant orientaliste Quatremère faisait observer que le passage rapporté par Conde (5) pouvait n'être qu'un anachronisme commis par un chroniqueur d'une époque postérieure à celle de l'événement et que le mot *raᶜᶜâda*, que Conde avait traduit par *trueno* (canon, en espagnol), pouvait n'être

---

(1) Berthelot, Les compositions incendiaires dans l'Antiquité et au Moyen Age, *Revue des Deux Mondes*, 1891, t. CVI, pp. 786-822.

(2) Conde, *Historia de la dominacion de los Arabes en España*, Paris, 1840, pp. 514-515.

(3) Ibn Khaldûn, *Histoire des Berbères*, trad. De Slane, IV, p. 69.

(4) Quatremère, Observations sur le feu grégeois, *Journal asiatique*, t. V, février-mars 1850, p. 235 et suivantes.

(5) *Ibid.*, p. 258.

que *ᶜarrâda* qui désigne une baliste. En ce qui concerne le passage d'Ibn Kʰaldûn, Quatremère pensait que le célèbre chroniqueur s'était trompé gravement en supposant qu'un canon avait été employé au siège de Sijilmâsa au xiiiᵉ siècle (6).

Quoi qu'il en soit, ni l'un ni l'autre de ces textes ne sont des documents originaux. Il en existe par contre un troisième, également signalé par Quatremère (7), qui est un témoignage direct d'un contemporain, peut-être même témoin oculaire (8), de l'emploi d'un canon au siège d'Huescar en 723 de l'hégire, 1324 de notre ère. C'est un passage d'*al-Lamh'a al-badrîya fî akʰbâr ad-dawla an-nas'rîya*, du célèbre polygraphe Lisân ad-dîn Ibn al-Kʰat'îb, auteur de l'*Ih'âl'a* et vizir du souverain nas'rîde Muh'ammad V. Ce passage se trouve dans une édition partielle d'*al-Lamh'a* et une mauvaise adaptation latine de ce même ouvrage par Casiri (10) qui ne l'a reproduit qu'en partie, retranchant, selon son habitude, ce qu'il n'avait pas compris, particulièrement une citation en vers d'Abû Zakariyâ Yah'ya Ibn Hudʰail (11), citation qui jette sur cette question si controversée une lumière nouvelle. Quatremère, après avoir fait observer qu'il croyait voir dans ce passage l'indication d'un véritable canon (12), ajoutait qu'il « est surprenant qu'une découverte aussi importante que celle de la poudre à canon et de son emploi pour l'artillerie, découverte qui devait bouleverser l'art militaire et exercer sur la politique une si grande influence, soit arrivée pour ainsi dire sans être aperçue et que, chez aucun peuple, l'histoire n'ait pris soin de nous apprendre d'une manière précise quel homme a, le premier, reconnu la force prodigieuse qu'acquiert le mélange de salpêtre, de soufre et de charbon et à quelle époque ce terrible moyen de destruction a été communiqué au monde... Ces changements ne paraissent pas avoir excité à leur apparition, ni beaucoup d'étonnement, ni beaucoup de curiosité. Les poètes, les prosateurs ne font presque aucune allusion à la nature de ces armes si nouvelles et si redoutables (13) ».

Il est probable que Quatremère aurait été moins affirmatif si Casiri avait reproduit le texte intégral d'*al-Lamh'a* tel qu'il existe dans un manus-

(6) Quatremère, *Observations...*, p. 235.

(7) *Ibid.*, p. 255.

(8) Cf. Maqqarî, *Nafh' at'-t'îb*, édit. de Boulaq, t. III, p. 260, ligne 26, édit. du Caire, III, p. 256, ligne 9. Ibn Hudʰail décrivant le siège d'Huescar dit :

بعيني بحر النقع تحت اسنة الخ

« Devant mes yeux, une mer de poussière sous les fers de lance... »

(9) Sur Huescar, cf. Ibn ᶜAbd al-Munᶜim al-H'imyarî, *ar-Rawd' al-miᶜt'ar*, trad. Lévi-Provençal, Leyde, 1938, p. 47.

(10) *Bibliotheca arabico-hispana escurialensis*, II, pp. 288-289.

(11) Sur ce personnage, cf. Maqqarî, *Nafh' at'-t'îb*, édit. de Boulaq (Haiderabad, 1348-1350 hég.), III, p. 258 et suivantes, édit. du Caire, III, pp. 235-258 ; Ibn H'ajar al-ᶜAsqalânî, *ad-Durar al-kâmina*, IV, 412.

(12) Quatremère, *Observations...*, p. 236.

(13) *Ibid.*, p. 238.

crit de la bibliothèque de l'université de Qarawiyîn, à Fâs, découvert dernièrement, et dans une édition du même ouvrage publiée récemment au Caire et dont voici la traduction :

« (Le sultan nas'rîde Abû'l-Wâlid Isma^{c}îl Ier) se mit en campagne au mois de rajab 724 (juin-juillet 1324). Il fit une expédition en territoire ennemi et assiégea Huescar — qui était comme un os dans la gorge de Baza (14) —. Il cerna étroitement cette localité et l'attaqua de tous les côtés. Il fit tirer sur l'étage supérieur du donjon de la forteresse avec la grande machine qui fonctionnait à l'aide du naphte (*al-muttak^{h}ad^{h}a bî'n-naft'*), un boulet (*kura*) rougi au feu qui y causa des ravages semblables à ceux que produit la foudre, ce qui contraignit les habitants à se rendre, sans conditions, le 24 de ce même mois. [A (15) cette occasion, notre maître, le savant médecin Abû Zakariyâ Ibn Hud^{h}ail (que Dieu lui fasse miséricorde), composa un poème qui commence par le vers suivant (*t'awîl*) :

1. *Là où il y a des étendards rouges et un lion indomptable, il y a des escadrons qui ont pour auxiliaires les habitants du ciel (les anges).*

Décrivant la machine à naphte, l'auteur dit :

2. *Ils croyaient que le tonnerre et la foudre étaient dans le ciel, mais la foudre et le tonnerre les entourèrent de beaucoup plus bas.*

3. *(Des projectiles) de forme étrange que l'on croirait portés au ciel par Hermès suivant les lois de la géométrie, atteignent les montagnes et les détruisent.*

4. *Oui c'est le monde qui te montre des merveilles, car les forces de la nature finissent toujours par se manifester.*] (16). »

Quatremère avait déjà observé, à propos de ce passage tel qu'il était reproduit par Casiri, qu'il ne pouvait s'agir là, comme l'avaient affirmé Reinaud et Favé (17), de marmites de feu grégeois qu'on lançait avec des balistes sur les tours de bois ou au milieu des adversaires pour les brûler et qui n'auraient été d'aucune efficacité contre les murs d'un donjon. Il ne pouvait donc être question que de boulets projetés avec suffisamment de force pour faire de sérieuses brèches dans les remparts ou les tours en maçonnerie sur lesquels ils étaient tirés.

Les vers cités confirment les conjectures de Quatremère car il est certain qu'un auteur aussi averti que Yah'ya Ibn Hud^{h}ail qui, au témoignage d'Ibn al-K^{h}at'îb qui avait été son élève, était aussi fin poète que

---

(14) Sur Baza-Bast'a, cf. *ar Rawd' al Mi^{c}t'ar*, *op. cit.*, trad., pp. 56-57.

(15) Le passage entre crochets manque dans la *Bibliotheca arabico-hispana Escurialensis.*

(16) Ibn al-K^{h}at'îb, *al-Lamh'a al-badrîya*, édit. du Caire, 1348, p. 72. Maqqarî, *Nafh' at'-tîb*, édit. de Boulaq, III, 260, édit. du Caire, III, 256, donne neuf vers de la même pièce ; mais tandis qu'Ibn al-K^{h}at'îb indique que les vers qu'il cite sont relatifs à la description de la « machine à naphte », Maqqâri semble l'ignorer et donne une leçon peu compréhensible du deuxième vers.

(17) Quatremère, *Observations...*, p. 255.

savant mathématicien, ne se serait pas extasié sur les effets des marmites de feu grégeois qui étaient connues depuis fort longtemps ni sur les ravages causés par les boulets de canon s'ils avaient été déjà d'un emploi courant. D'autre part, la comparaison dans le vers 2 de la chute du boulet avec la foudre et du bruit que faisait la nouvelle arme avec le tonnerre semble bien s'appliquer à un canon et non à une baliste qui aurait fait entendre des craquements en se débandant plutôt qu'un bruit sourd semblable au tonnerre. Le vers 3 est plus significatif encore : on ne voit pas, en effet, comment des marmites de feu grégeois auraient pu détruire des montagnes. Seuls des boulets abattant des murailles et faisant des brèches dans des remparts épais pouvaient suggérer au poète cette hyperbole. Le quatrième vers enfin : *Oui c'est le monde qui te montre des merveilles, car les forces de la nature finissent toujours par se manifester*, ne laisse aucun doute sur le caractère récent de l'invention et permet de déterminer le sens exact de l'expression *muttak^{h}ad^{h}a bî'n-naft'*, qu'il faut traduire par « (machine) qui fonctionne au naphte » et non comme l'avaient fait Reinaud et Favé par « (machine) garnie de naphte (en forme de boule chauffée) » (18), ce qui laissait supposer qu'il s'agissait d'une marmite de feu grégeois ou *naft'*. Ce dernier mot ne désigne plus désormais que le mélange détonant qui, avant de s'appeler *bârûd*, avait conservé pendant un certain temps le nom même du feu grégeois, après avoir été celui du liquide bitumineux qu'on lançait enflammé sur l'adversaire.

Si ce texte ne permet guère de fixer la date exacte de la découverte du principe de l'explosion et de la force propulsive des mélanges nitratés, il reste néanmoins, jusqu'au jour où le hasard aura permis de découvrir les sources utilisées par Ibn K^{h}aldûn et Conde, si toutefois elles ont existé, le premier témoignage direct de l'emploi efficace des canons.

I.-S. ALLOUCHE.

(18) Quatremère, *Observations...*, p. 255.

IBERO-AFRICANA

I

SALÉ, CADIX ET CALAIS.

L'occasion m'a été donnée de rappeler dans *Hespéris* (1944, p. 78, n° 92) que les confusions entre Cadix (Cadiz, Caliz, Calez, Cales) et Salé (Çalé) s'étaient étendues même à notre ville de Calais. Un exemple caractéristique en est fourni par un bon érudit, Eugène Guénin, dans son livre *Ango et ses pilotes* (Paris, Imp. Nationale, 1901). A la p. 38, on y lit ceci : « ..... c'est ensuite un vaisseau parti de Calais et se dirigeant vers San Lucar de Barrameda, avec son chargement, capturé par deux nefs normandes sous les ordres de Jean Fleury..... ». La mention de Sanlúcar après celle de Calais fait déjà soupçonner la méprise. Mais, à la p. 39, Guénin cite le texte sur lequel il se fonde, et le soupçon devient certitude : « Dicit dictus Nunes quod, navigando per mare in quodam navigio Stephani Cintrão, vicini de villa de Lagos, onusto de atuum ad civitatem de Calez et prosequendo suum viagium versus San Lucar de Barrameda... » (1). On voit que la France et Calais, bien lointains, n'ont rien à voir là dedans : il s'agit d'un bateau portugais, qui allait de Lagos en Algarve à Cadix, et qui fut pris par Jean Fleury à la hauteur de Sanlúcar de Barrameda. Guénin cite plus loin (p. 40 et p. 216) un autre document latin où il commet la même erreur d'interprétation et où Cadix apparaît à l'accusatif sous la forme *Callem* : « ... ab insulis Canarie ad Callem... » et « ... inter Callem et Sam Lucar... ».

II

MOÏSE BEN ZAMIROU ET PABLO DE SANTA MARÍA (1589).

Au tome XXIV d'*Hespéris* (1937), p. 136, j'ai publié une note sur le baptême à l'Escorial en 1589 d'un Israélite de Fès, appelé Moïse ben Zamirou, qui prit le nom de Pablo de Santa María. Ce Pablo de Santa María — ainsi nommé sans doute en souvenir du fameux évêque de Burgos (*circa* 1350-1435), juif converti comme lui (cf. Luciano Serrano, O.B.S., *Los conversos D. Pablo de Santa María y D. Alfonso de Cartagena*, Madrid 1942), — est entré dans l'histoire de la littérature espagnole grâce à Jerónimo de Zurita (1512-1580) et à Lupercio Leonardo de Argensola (1559-1613).

(1) Dans les appendices, à la p. 228, Guénin donne de nouveau ce texte avec des variantes qui n'ont pas d'importance pour le sens.

Il entreprit en effet d'établir des tables analytiques pour les *Anales de la Corona de Aragón* de Zurita, et cela lui valut de la part de Lupercio Leonardo de Argensola une lettre datée de Saragosse, 31 janvier 1610, précédée d'une *Advertencia* et qui figure au tome Ier (Madrid, 1889, p. 353-362) des *Obras sueltas de Lupercio y Bartolomé Leonardo de Argensola*, éditées par le comte de la Viñaza dans la petite *Colección de escritores castellanos*. Elle porte le titre suivant : *A D. Pablo de Santa María, Caballero africano, en defensa de los Anales de Jerónimo Zurita*. Le passage final de cette lettre (p. 361-362) montre que Pablo de Santa María, si assimilé qu'il fût, continuait d'employer les caractères hébraïques pour son usage personnel. Le voici :

« No ha sido sin particular providencia de Dios, ni la menor gloria del autor, poner en la mente de vuestra merced este cuidado, y traer desde Africa quien hiciese en Castilla lo que se debiera hacer en Aragón por los aragoneses, nación a quien vuestra merced no ha tratado y reino que no ha visto, por lo cual tienen más obligación sus naturales de agradecer un beneficio tan importante, verdaderamente habiendo dado a vuestra merced Cristo gracia para conocer su ley : y siendo ella toda caridad y amor, vuestra merced da en esto a entender tanto como en el desprecio de la mucha hacienda que dejó en Africa, que ama como verdadero cristiano a los cristianos ; pues sin otro fin ni persuasión más que su buen celo por beneficio público, ha tantos años que trabaja en esta obra. En virtud desto, pues, quiero suplicar a vuestra merced dos cosas : la una, que no desmaye aunque vea un índice que los diputados deste reino han mandado hacer y saldrá presto a luz, porque, a lo que yo creo, solamente el nombre será común a este trabajo y al de vuestra merced, y en lo demás habrá notable diferencia ; la otra, que lo que vuestra merced tiene trabajado lo mande librar de las cadenas en que está preso, con caracteros hebreos ; porque si Dios (con gran pérdida de los que amamos a vuestra merced) le sacase desta vida, quedarían estos escritos sepultados entre letras hebreas ; y puesto que vuestra merced las usa por valerse de su brevedad y usar dellas más fácilmente que de las españolas, es muy justo huir deste peligro que señalo... »

Je rappellerai que le texte que j'ai signalé en 1937 ne laisse aucun doute sur la date du baptême de Pablo de Santa María : 3 avril 1589.

III

Cervantes et le prince de Maroc.

Le comte de Castries a évoqué rapidement, dans une note de son étude : *Trois princes marocains convertis au christianisme* (*Mémorial Henri Basset*, I, Paris, 1928, p. 142, n. 2), la figure du chérif saadien Moulay ech-Cheikh et rappelé que, converti au christianisme et devenu D. Felipe

de Africa, il avait habité à Madrid une maison voisine de celle de Cervantes, comme l'auteur du *Don Quichotte* l'indique lui-même dans son *Adjunta al Parnaso*.

L'*Adjunta al Parnaso* est une espèce de post-scriptum en prose au *Viaje del Parnaso* (1614) du grand écrivain : un personnage y remet à celui-ci une lettre qui porte l'adresse suivante : « A Miguel de Cervantes Saavedra, en la calle de las Huertas, frontero de las casas donde solia vivir el príncipe de Marruecos, en Madrid ». Dans son livre classique *El antiguo Madrid* (Madrid, 1861, p. 148 et p. 207) (2), Mesonero Romanos a fait état de ce texte et précisé qu'il ne faudrait pas en conclure que le prince de Maroc avait habité *calle de las Huertas*. Il habita *calle del Príncipe* une maison qui faisait angle avec la *calle de las Huertas* et qui appartenait à Ruy López de Vega. Mais ce n'est pas à lui que la *calle del Príncipe* dut son nom, car elle était déjà appelée ainsi en 1568, date à laquelle il n'était aucunement question du prince de Maroc ; Mesonero Romanos incline à rattacher ce nom au souvenir du prince Philippe, le futur Philippe II. Il identifie d'ailleurs correctement le prince de Maroc comme Muley Xeque (Moulay ech-Cheikh), connu en Espagne sous le nom de *D. Felipe de Africa* ou *de Austria* ou encore de *El príncipe negro* (son père en effet était fils d'une négresse) (3). Dans un autre passage de son livre, il indique que le prince de Maroc est enterré à Madrid dans l'église San-Isidro (p. 165) (4).

Moulay ech-Cheikh était le fils du chérif Moulay Mohammed el-Mesloukh, qui se noya le 4 août 1578 en essayant de traverser l'oued el-Mekhazen après la bataille des Trois-Rois. Il est mentionné souvent dans les *Sources inédites de l'histoire du Maroc*. Je rappellerai en particulier :

1° La notice n° 30 de la *Généalogie des princes de la dynastie saadienne*, dans Première série, Angleterre, I, Paris, 1918, pl. III — plus complète que la notice n° 18 de la pl. V, Première série, France. I, Paris, 1905.

2° Le doc. LXXXIII, p. 204, de la Première série, France, II, Paris, 1909, relatif à son baptême à l'Escorial le 3 novembre 1593.

---

(2) Je n'ai pu consulter les éditions de 1881 et de 1925-1926 signalées par M. Paul Guinard dans son *Madrid*, Paris, 1935, p. 192, et j'ignore si elles comportent des modifications au texte primitif de Mesonero Romanos.

(3) Cf. *Sources inédites de l'histoire du Maroc*, Première série, Angleterre, I, Paris, 1918, p. 202, n. 1.

(4) Dans sa grande édition du *Viaje del Parnaso*, Madrid, 1935, p. 417, Rodriguez Marín renvoie de seconde main à Mesonero Romanos et n'ajoute pas grand'chose à celui-ci, si ce n'est que le Prince reçut en 1594 l'habit de Santiago et mourut en Flandre au service de l'Espagne. Il ignore les *Sources inédites*. Le *Consejo superior de Investigaciones Científicas* de Madrid annonce la publication prochaine d'un livre de M. Jaime Oliver Asín, *El converso Muley Xeque, príncipe de Marruecos*. M. Oliver Asín étudiera sans doute dans ce livre la pièce de Lope de Vega *La tragedia del Rey Don Sebastián y bautismo del Príncipe de Marruecos*, dont on trouve le texte dans *Obras de Lope de Vega publicadas por la Real Academia Española*, XII, Madrid, 1901, pp. 519-561, avec une intéressante introduction de Menéndez y Pelayo, reproduite dans ses *Estudios sobre el teatro de Lope de Vega*, VI, Madrid, 1927, pp. 185-192.

3° Les doc. LIV, p. 156, et CIII, p. 310-311, de la Première série, Angleterre, II, Paris, 1925. Il ressort de la seconde de ces pièces qu'en 1607 le prince de Maroc avait quitté la cour d'Espagne pour se rendre au Portugal. Cette circonstance explique l'imparfait (*solía*) employé par Cervantes en 1614.

IV

Feijoo et l'escarboucle d'Oran (1736).

J'ai reproduit dans *Hespéris* (XV, 1932, p. 71-72) un passage de la *Gazeta* (ou *Gaceta*) *de México* sur la découverte à Oran, en 1736, d'un animal porteur d'une escarboucle. Pierre de Cenival, dans une note à ce texte (p. 78), a naturellement fait sur ce sujet les réserves qui s'imposaient. Mais, si nous savions que la *Gazeta de México* se contentait souvent de copier les autres journaux de l'époque, nous ignorions la source de cette fable. Je l'ai trouvée dernièrement dans le chapitre du *Teatro crítico* du célèbre Bénédictin espagnol Feijoo (1676-1764) où l'auteur s'élève contre les légendes propagées par les gazettes, *Fábulas gacetales* (5). Il s'agit d'une mystification imaginée par un officier de la garnison espagnole d'Oran, qui s'amusa à transformer un simple feu follet en un animal fantastique, au front orné d'une pierre précieuse qui répandait une lumière aveuglante. Cette invention fut accueillie par la *Gaceta de Zaragoza* et par la *Gaceta de Barcelona*, d'où elle passa à celle de Mexico. Feijoo la réfute avec indignation et méthode et il apporte sur son origine toutes les précisions que l'on peut souhaiter.

Robert Ricard.

Erratum. — Dans le fascicule d'*Hespéris* de 1944 (Chronique de bibliographie espagnole et portugaise par R. Ricard), l'avant-dernière ligne de la page 78 est à rétablir comme suit :

« 97. — Eduardo Ibarra Rodríguez. *La conquista de Melilla en 1497*, dans *Mauritania*, juillet 1943..... »

(*Le reste sans changement.*)

En outre, p. 78, n° 92, la phrase qui commence par les mots : « A signaler la découverte par M. Ballesteros, etc. », doit être supprimée.

---

(5) Ce chapitre, qui est le cinquième du tome VIII du *Teatro crítico*, figure aux pp. 445-451 des extraits de Feijoo choisis par Vicente de la Fuente et qui forment le vol. LVI (réimp. Madrid, 1924) de la *Biblioteca de autores españoles*. Il n'est pas reproduit dans les extraits de M. Agustín Millares Carlo (*Clásicos castellanos*, vol. 48, 53 et 67, Madrid, 1923, 1924 et 1925). Sur la question qui nous intéresse ici, cf. G. Delpy, *Feijoo et l'esprit européen*, Paris, 1936-1937, p. 36, pp. 128-129, p. 164 et p. 325. Une erreur matérielle fait que M. Delpy renvoie (p. 321) au vol. LXVI de la *B.A.E.* au lieu de LVI.

LA BOUCLE D'OREILLE ET LES " LOBES PERCÉS " CHEZ LES MAROCAINS

Les Marocains portent souvent un anneau à l'oreille, mais il est si modeste qu'on ne peut le tenir pour un bijou.

En certaines tribus cependant, il présente un caractère ornemental. Quedenfeldt (1), citant Rohlfs, dit que les jeunes hommes célibataires des Aït Atta du Reteb se parent d'un lourd anneau d'argent qui descend jusqu'à l'épaule. De Segonzac a signalé l'existence chez les Aït Boulmane de boucles d'oreilles faites de fils d'argent tressés et martelés, si lourdes qu'il fallait les relever et les passer par-dessus l'oreille afin qu'elles ne sectionnent point le lobe inférieur. J'ai moi-même relevé le dessin de l'anneau d'un Oulad Nceir qu'on ne saurait comparer aux boucles dont je viens de parler, mais qui n'en est pas moins fort volumineux.

L'anneau porte parfois une pièce de monnaie, parfois un khamsa ; E. Doutté (2) l'a observé chez les Goundafa.

Les esclaves de la région de Marrakech avaient une boucle d'oreille d'un caractère spécial ; elle supportait une petite plaquette sur laquelle était imprimée la marque du caïd. Quant aux lourds pendants d'oreilles des petits danseurs du Sous, ce sont de véritables atours féminins ; on ne saurait être surpris qu'ils les aient adoptés.

Puisque ces anneaux ne sont généralement pas des ornements, quelle peut être leur raison d'être ?

Lorsque les Nord-Africains voient un anneau en rêve, ils le considèrent comme un signe de fidélité à la religion (3). Les Marocains attribuent semblable signification à la boucle d'oreille ; elle symbolise l'esclavage divin, de même qu'en d'autres circonstances, elle atteste la dépendance de l'esclave à son maître. Un fonctionnaire de Marrakech dont le fils portait un anneau, me confia, en 1915, que c'était son enfant préféré et qu'il avait été « consacré à Dieu ». Chez les Zemmour, on m'a dit (et

---

(1) *Division et répartition de la population berbère au Maroc*, trad. H. Simon, Alger, Jourdan, 1904, p. 76.

(2) E. Doutté, *En Tribu*, Paris, Geuthner, 1904, p. 77.

(3) E. Doutté, *op. cit.*, p. 404.

cela confirme le renseignement que je viens de rapporter), que ce sont ceux qui ont les sentiments religieux les plus profonds, ceux que l'on voit le plus souvent à la prière, qui portent un anneau.

Aucune tradition, aucune règle ne fixe l'âge où l'on perce l'oreille. C'est un usage qui n'a aucun rapport avec la circoncision ; on ne peut le considérer comme un rite de passage.

La petite opération qu'il comporte est généralement pratiquée dans l'enfance ; mais il n'est pas rare que ce soit beaucoup plus tard, même à l'adolescence. Les circonstances en fixent la date. A Bou-Znika, chez les Arabes de la banlieue sud de Rabat, il est commun, m'a-t-on dit, qu'on perce l'oreille de l'enfant lors de la première coupe des cheveux ; c'est la mère elle-même qui opère. Chez les Zemmour, on attend le passage du Juif qui vend l'anneau, et c'est lui qui le place (1915). Le fqih d'El-Hajeb, originaire de Meknès, assurait que cette intervention était généralement confiée aux gens d'une fraction, celle des Oulad ben Diar.

La technique en est d'ailleurs simple : on perce l'oreille soit avec une aiguille, soit avec la boucle elle-même et on fait le pansement avec du h'arqûs, ou même on n'en fait pas du tout. Cette expectative vaut d'ailleurs mieux que le traitement indiqué par une femme des Oulad Nceir : elle prenait de la fiente de poule, la calcinait et y ajoutait un peu de savon. Cette composition, prétendait-elle, avait une action cicatrisante remarquable (1923).

Le percement de l'oreille se fait à domicile. Cependant, lorsqu'on consacre l'enfant à un saint, l'opération a lieu à la zaouïa de ce saint. Il semble qu'elle soit pratiquée en même temps que la première coupe de cheveux qui est également un rite de consécration. C'est du moins ce qui eut lieu à Mogador, en 1914, au sanctuaire de Sidi-Mogdoul. Un enfant de trois ans, maladif, sujet de craintes pour ses parents, y fut porté et confié au moqaddem. Celui-ci, après avoir sacrifié un mouton, lui fit la coupe rituelle des cheveux, après quoi une femme lui perça l'oreille. Cet enfant fut par cela même l'enfant de Sidi Mogdoul.

Un jour vient où l'on enlève la boucle d'oreille. Quand ? Il n'y a pas de règle pour cela. Le caïd Zelteni me dit : à la puberté. Par contre, un Zemmour m'a assuré qu'il ne la poserait point même après son mariage. Il semblerait que, parfois, port de l'anneau et coupe de cheveux aillent de pair ; en effet, selon un fqih de Bou-Znika, on enlèverait l'anneau le jour où on renoncerait à la coupe particulière de cheveux qui vous a consacré à un saint.

Le Marocain ne porte, en règle générale, qu'un anneau, et cet anneau est placé du côté droit, le bon côté, le côté de Dieu aussi.

Il m'a été dit qu'en certaines fractions, on mettait l'anneau à l'oreille gauche. Le P. de Foucauld, du reste, a signalé qu'il en était ainsi à Ksar-es-Souk. Un Zemmour m'a assuré que la même coutume existait dans sa fraction, mais il n'a pu m'en donner la raison.

En général, on met l'anneau à gauche pour changer le sort et sauvegarder la vie d'un enfant dont l'aîné est mort prématurément ; il agit ainsi que la tresse de cheveux qu'on change de côté.

Mais, parfois, il agit par lui-même. Une enquête de S. Biarnay (4) le laisse penser : « Les gens de Souani (près Tanger) appellent *ᶜayyacha* un petit anneau en argent fabriqué avec de l'argent donné par un célibataire ou par des parents. Les femmes le mettent à l'oreille droite ; on le conserve précieusement. ᶜAlî, après avoir enlevé le sien, le mit de côté et le suspendit à l'oreille de son fils ; celui-ci, devenu grand, l'enleva et le mit de côté pour un autre enfant. Cet anneau n'est porté que par les garçons. »

Chez les Beni Snous, « quand l'enfant atteint un certain âge, on retire cet anneau et on le passe à un de ses frères ; au besoin on le donne (5) ». En Algérie, comme au Maroc, il peut donc être un talisman.

Il a plus rarement une action médicale. Le Dr L. Raynaud (6) prétend qu'on le met parfois pour préserver les enfants des maux d'yeux. Il y aurait aussi des anneaux, rapportés de La Mecque, sur lesquels serait gravée une inscription : ils préviendraient la variole et les hémorroïdes. Des indigènes lettrés ont vivement contesté la véracité de cette information.



Toutes les données précédentes sont le résultat d'enquêtes ou de lectures. Les commentaires suivants reposent sur des statistiques qui ont été établies fin 1918 après récolement des « lobes percés » sur les anciens registres d'écrou de la prison de Meknès et sur les fiches du Service anthropométrique de Rabat. Les dix groupements qu'elles comportent correspondent approximativement aux commandements militaires qui divisaient le Maroc durant la guerre de 1914-1918.

---

(4) *Notes d'ethnographie et de linguistique nord-africaines*, Paris, Leroux, 1924, p. 161.

(5) E. Destaing, Fêtes et coutumes saisonnières chez les Beni Snous. *Revue africaine*, 1907, p. 270, n° 2.

(6) *Etude sur l'hyg. et la médec. au Maroc*, Alger, 1902.

LES LOBES PERCÉS

(Totaux et pourcentages)

RÉGIONS	Sujets examinés	Perforation à droite	%	Perforation à gauche	%	Perforation bilatérale	%
1. Maroc espagnol	96	14	14,5	2	2	0	0
2. Région de Rabat	569	196	34,4	3	0,5	1	0,1
3. Région de Casablanca	1.348	656	48,6	25	1,8	8	0,5
4. Tribus côtières	727	151	20,7	3	0,4	1	0,1
5. Région de Fès	468	122	26	6	5,6	1	0,2
6. Région de Meknès	610	369	60,4	5	0,8	4	0,6
7. Région du Tadla	123	46	37,3	0	0	0	0
8. Région de Marrakech	697	161	22,9	4	0,5	2	0,2
9. Maroc oriental	13	3	25	0	0	0	0
10. Sud et Sud-Est	1.084	213	19,6	2	0,1	2	0,1
Divers	56	16	28	0	0	0	0
TOTAUX	5.791	1.907	33,6	50	0,8	19	0,3

En somme, sur 5.791 indigènes :

1.907, soit 33,6 %, avaient le lobe droit perforé ;

50, soit 0,8 %, le lobe gauche, chiffre bien faible, si l'on considère la fréquence des causes habituelles du « changement de côté » ;

19, soit 0,3 %, avaient les deux lobes perforés (7).

Cette statistique ne porte pas sur un nombre suffisant de cas pour qu'il soit possible d'établir la fréquence des « lobes percés » dans chaque tribu, mais elle permet d'affirmer :

1° Que la coutume de porter des boucles d'oreilles est surtout répandue dans les régions de Casablanca et de Meknès ;

2° Que c'est dans le Sud qu'elle est le moins en faveur.

(7) Quelques Marocains ont l'oreille perforée en plusieurs endroits. Parmi ceux qui font l'objet de cette statistique, 20 avaient deux perforations à l'oreille droite ; 2, deux perforations à l'oreille gauche ; un avait l'oreille perforée en trois endroits ; rien ne permet d'expliquer cette particularité qui fait songer aux coutumes nègres.

Si l'on envisage séparément les prisonniers de Meknès, les originaires de tribus berbères du Maroc central et les arabisés de la même région, on arrive à d'autres précisions :

TRIBUS	Sujets examinés	Perforation à droite	%	Perforation à gauche	%	Perforation bilatérale	%
Berbères du Maroc central	362	282	78	2	0,5	2	0,5
Tribus arabisées	248	87	35	3	1,2	2	0,8
TOTAUX........	610	369		5		4	

Il est manifeste que de tous les Marocains examinés les Berbères du Maroc central sont ceux qui portent le plus volontiers l'anneau à l'oreille. On peut ajouter que la proportion des lobes gauches percés est sensiblement la même dans tout le Maroc.

Comme l'islamisation des Berbères est assez superficielle, l'anneau à l'oreille ne saurait guère être considéré chez eux comme la marque d'un esclavage divin, mais seulement comme un signe de polarité religieuse.



Les Israélites comptent parmi les Marocains qui ont le moins souvent l'oreille percée.

Sur 195 fiches les concernant, j'ai trouvé :

36 Juifs, soit 18,9 %, qui avaient le lobe droit perforé ;

1, soit 0,5 %, dont la perforation siégeait à gauche.

L'usage de la boucle tend à disparaître chez les Israélites. Ainsi que chez les Musulmans, ils la considèrent comme un symbole d'esclavage. Ils disent parfois qu'elle est destinée à rappeler la dispersion des Juifs ou encore qu'elle est portée par les descendants de ceux qui refusèrent de jeter leur anneau à la fonte pour faire le veau d'or, mais, le plus généralement, ils ne cherchent pas tant d'explications ; ils ont la conviction qu'ils suivent tout simplement la coutume. La ressemblance des pourcentages chez les Musulmans et chez les Juifs laisse penser que là est la vérité.

J. HERBER.

Comptes rendus
des séances mensuelles
de l'Institut des Hautes Études Marocaines

SÉANCE DU 16 NOVEMBRE 1944
Sous la présidence de M. l'Ambassadeur, Résident général
de la République française au Maroc.

J. Caillé : *Une rupture des relations diplomatiques entre la France et le Maroc en 1849.*
R. Thouvenot : *Le géographe Ptolémée et la route du Sous.*
G.-S. Colin : *Fès, port de mer.*

I. — M. Caillé relate les incidents qui ont amené, en 1849, la rupture des relations diplomatiques entre la France et le Maroc, les pourparlers suivis durant sept mois par l'intermédiaire du consul des Deux-Siciles et le retour à Tanger de notre chargé d'affaires.

Cette crise doit être considérée comme une tentative de réaction du Makhzen contre l'influence européenne. Les négociations qui en permirent le règlement pacifique font ressortir de la façon la plus nette la politique du vieux Maroc, toute de lenteur et d'inertie, que d'ailleurs favorisaient largement les rivalités des diplomates chrétiens. Mais il ne fallut rien de moins qu'un ultimatum avec la menace d'une intervention armée pour obtenir du Gouvernement chérifien les légitimes satisfactions demandées par la France.

II. — Le géographe Ptolémée, ainsi qu'il l'a dit lui-même, s'est servi, pour déterminer la latitude des points remarquables de ses cartes, d'observations astronomiques qui s'avèrent en général de bonne qualité et, pour placer les autres points sur son canevas, de récits de voyages dont il interprétait les données. Dans sa carte de la Mauritanie Tingitane, on reconnaît en effet un certain nombre d'itinéraires maritimes et terrestres. Un alignement caractéristique de stations permet d'en discerner un, fort intéressant, qui part de Volubilis et se dirige vers le Sud. Ptolémée y cite les localités suivantes que M. Thouvenot propose d'identifier ainsi, d'après les distances qui les séparent : *Trisidis*, qui serait dans la région d'Imouzzèr (plutôt qu'à Anoceur) ; *Thicath*, dans la région d'Aïn-Leuh - Mrirt ; *Dorath*, au Sud de Kasba-Tadla, à El-Ksiba ; le poste de *Bocca*, à l'entrée des plateaux qui annoncent le Grand-Atlas ; enfin *Vala*, au débouché du Tizi-n-Test. Ce serait là route des caravanes qui se dirigeaient du Maroc central vers le Sous pour y recevoir les denrées du Soudan, et évitaient ainsi de passer par les régions côtières qu'infestaient de redoutables pillards comme les Autololes.

III. — Chacun connaît la première strophe de la *Chanson de pirates*, de Victor Hugo (*Les Orientales*) :

En mer, les hardis écumeurs !
Nous allions de Fez à Catane...
Dans la galère capitane,
Nous étions quatre-vingts rameurs.

Ces vers ont fait l'objet de nombreuses critiques, en raison de l'itinéraire insolite que Victor Hugo fait suivre à sa galère capitane.

S'appuyant sur des documents historiques dont l'authenticité ne fait pas de doute, M. G.-S. Colin montre :

1° Qu'à deux reprises, en 1158 de notre ère et en 1355, des navires de guerre furent construits sur le Sebou, aux portes de Fès, et descendirent le fleuve pour aller faire campagne sur les côtes de Tunisie ;

2° Qu'en 1560, un navire de commerce français fit, aller et retour, le voyage de Marseille à Fès.

Sans peut-être qu'il s'en doute, Victor Hugo avait donc raison.

SÉANCE DU 21 DÉCEMBRE 1944

A. Ruhlmann : *Deux gravures rupestres de style géométrique du Maroc saharien.*
J. Célérier : *L'évolution de la transhumance et les conflits de droit.*

I. — M. Ruhlmann signale deux gravures rupestres, de style géométrique, découvertes en 1932 près du poste des Aït-Saâdane (Maroc saharien). En ce qui concerne le décor de ces pétroglyphes, il s'agit, de part et d'autre, à peu près du même motif. Celui-ci, inscrit dans un écusson vaguement carré, se compose de quatre lobes bien détachés et disposés symétriquement en « hélice ». Par leur technique — un trait fortement accentué et soigneusement lissé (en « U » surbaissé) —, ces dessins s'identifient avec les gravures de style naturaliste auxquelles ils se trouvent associés sur le terrain. Ces dernières étant d'âge néolithique, l'auteur est enclin à classer ces décors curvilignes également dans le Néolithique saharien.

Une telle attribution n'a rien qui puisse surprendre quand on sait que les motifs de ce genre comptent non seulement parmi les thèmes décoratifs les plus anciens que nous connaissions, mais que la spirale, ainsi que des décors qui en dérivent figurent, çà et là, sur quelques-unes de nos gravures rupestres anciennes.

II. — La transhumance, qui n'est en principe qu'une oscillation saisonnière des troupeaux entre deux zones de pâturages complémentaires, a toujours eu au Maroc, et spécialement dans les hautes terres du Centre, une importance dépassant le cadre de la technique pastorale. Cette importance est due d'abord aux conditions climatiques qui opposent les cimes enneigées du Moyen-Atlas, les plateaux herbeux du versant atlantique appelés par les indigènes « Azarar », les steppes du versant oriental. Mais surtout le genre de vie des tribus, leur stade de développement, le régime patriarcal ont fait de la transhumance, plus précisément de la transhumance hivernale, descendante et extérieure, un phénomène fondamental cristallisant autour de lui non seulement la vie matérielle, mais aussi les réflexes psychologiques de ces frustes populations.

Le Protectorat, s'il n'a point modifié les conditions géographiques, représente une révolution technique et politique qui fut le point de départ d'une évolution plus lente, mais très grave, de la transhumance. On ne saurait en être surpris : M. Célérier rappelle ce qu'a été dans l'histoire intérieure de l'Espagne le rôle de la « Mesta », association de propriétaires de moutons transhumants, celui des bergers « valaques » dans la survivance de la nation roumaine.

L'établissement des colons français dans les bonnes terres du Maroc atlantique a bloqué les mouvements « en accordéon » de la transhumance. L'opposition entre notre idéal administratif, si respectueux qu'il veuille être des traditions, et les concepts d'une société pastorale et patriarcale, a suscité tout un système d'antinomies fort douloureuses : antinomie entre la rigidité de nos cadres territoriaux et la flexibilité des rapports à base de parenté, réelle ou supposée ; entre l'absolu de notre droit de propriété individuelle à la romaine et la relativité d'un usufruit collectif comme la pâture saisonnière ; entre les nécessités d'une économie agricole et progressive et les libertés de l'élevage extensif. De même que le troupeau est la richesse fondamentale du pasteur, un capital à intérêts composés, il est le centre de son subconscient et, si vagues soient-elles, de ses valeurs juridiques. Le droit dérivé du troupeau s'oppose au droit dérivé du champ de céréales et plus encore au droit de l'arbre, comme ailleurs le droit de l'eau s'oppose au droit du sol.

Or, notre volonté de conserver les usages anciens a produit un effet contraire à nos désirs. Nous avons en effet codifié par des accords écrits les mouvements de transhumance qui n'étaient que des pratiques brutales et simplistes comme la force, mais souples comme la vie. Les conditions nouvelles débordent ces usages d'hier et c'est une source intarissable de conflits entre transhumants et propriétaires qu'il nous faut sans cesse arbitrer, mécontentant les uns et les autres. Les remèdes efficaces, consistant dans des ententes de gré à gré, et, d'autre part, dans une transformation radicale de la technique de l'élevage ne pourront se faire sentir qu'à la longue.

SÉANCE DU 18 JANVIER 1945

Dr H.-P.-J. RENAUD : *Deux œuvres perdues d'Ibn al-Khaṭ'ib identifiées dans des manuscrits de Fès.*

L. DI GIACOMO : *Une poétesse andalouse au temps des Almohades : H'afs'a bint al-H'âjj ar-Rukûnîya.*

I. — La reconstruction et l'agrandissement de la Bibliothèque d'al-Qarawîyîn, aux richesses trop vantées, a permis de retrouver, dans des liasses de feuillets, et de reconstituer un certain nombre d'ouvrages ; mais la plupart, privés de leurs pages initiales et terminales, ne peuvent être identifiés que par l'étude de leur contenu. Le docteur Renaud croit reconnaître dans un fragment traitant d'embryologie, et certainement postérieur au XIe siècle, l'épître « *Sur la génération du fœtus* », signalée parmi les œuvres médicales d'Ibn al-Khaṭ'ib, le célèbre vizir de Grenade, exilé et mort à Fès en 1374. Il est plus affirmatif encore sur l'identification avec l'*urjûza* d'Ibn al-Khaṭ'ib, appelée *al-Mu'lûma* par al-Maqqarî (*Nafh' aṭ-Ṭîb*, Bûlâq, IV, 563), d'un très long poème sur le traitement des maladies, dont le manuscrit porte une inscription de constitution en *h'obûs* à la Bibliothèque, sous les Saâdiens, attribuant cet ouvrage à Ibn Thufayl.

Le docteur Renaud termine par un aperçu sur Ibn al-Khaṭ'ib médecin, ou plutôt instruit en médecine comme dans les autres branches des connaissances, écrivant pour les princes des traités médicaux en prose et en vers, mais qui manquent du cachet de la vie.

II. — Parmi les nombreuses poétesses de l'Espagne musulmane, H'afs'a bint al-H'âjj est peut-être la figure la plus attachante. Sa renommée vient de la qualité de ses vers, sans doute, mais aussi de l'intérêt que présente sa biographie : comme elle était douée des charmes les plus divers, elle eut dans son entourage des hommes puissants et illustres.

Son père était un personnage important de Grenade, probablement d'origine berbère. On ne sait pas quand elle naquit, mais sa jeunesse s'écoula alors que la ville était encore au pouvoir des Almoravides. Elle fut d'abord aimée par Abû Jacfar b. Sacîd, un des poètes les plus distingués d'Occident ; au cours de leur liaison, ils ont chanté leurs amours dans un badinage élégant où perce parfois quelque mélancolie : « Ils dialoguaient, dit al-Maqqarî, comme les colombes s'adressent l'une à l'autre leurs roucoulements. »

En 549/1154, quand Abû Sacîd, fils de cAbd al-Mu'min, devint gouverneur de Grenade, il s'éprit de H'afs'a. Abû Jacfar satirisa alors son rival et entra même dans une conspiration contre les Almohades. Mais Abû Sacîd ayant eu vent de ses agissements, il le fit arrêter.

C'est pendant l'emprisonnement de son ami que H'afs'a composa des élégies dont il reste quelques fragments ; elle y exprime sa peine dans un langage simple et touchant où elle sait rester femme, donnant ainsi l'exemple d'un lyrisme sans apprêt et bien personnel, si rare dans la littérature arabe. Quand elle apprit qu'il avait été exécuté (559/1163), elle prit le deuil, bravant ainsi le pouvoir, en se montrant ostensiblement attachée à la mémoire de celui qu'elle avait le plus aimé.

Elle passa les dernières années de sa vie à Marrakech, où elle était chargée de l'instruction des princesses almohades, et y mourut en 580/1190.

SÉANCE DU 22 FÉVRIER 1945

V. LOUBIGNAC : *La procession des cierges à Salé.*

G.-S. COLIN : *La limite humaine entre le Maroc oriental et le Maroc occidental.*

I. — Tous les ans, à la vigile du Mûlûd, les habitants de Salé promènent en grande pompe d'importants cierges-candélabres richement décorés d'une multitude d'alvéoles de cire multicolore, aux formes variées, assemblées selon des motifs géométriques empruntés à la mosaïque marocaine ; la procession visite les grands saints de la ville pour aboutir au sanctuaire du patron de la cité, Sîdî Abdallâh b. H'assûn, où les cierges sont suspendus jusqu'à l'année suivante.

D'après la tradition locale, cette originale coutume fut introduite au Maroc par le Sultan saâdien, Ah'mad al-Mans'ûr, qui la remarqua durant son séjour à Constantinople, avant son avènement ; l'historien al-Ifrânî décrit en effet une cérémonie identique célébrée à Marrakech, la veille du Mûlûd, sous les auspices de ce souverain. Ibn Khallikân, dans ses « *Wafayât al-aᶜyân* » s'étend complaisamment sur la procession aux flambeaux d'Arbelles, qui se déroula tous les ans à partir de 604 H. (1207-1208 J.-C.), et al-Maqrizi, dans son *Khit'at*, fait remonter à l'année 380 (990-991) ces premières manifestations.

L'islam, dont l'orthodoxie ignore les processions aux flambeaux, n'a pu en emprunter l'idée qu'à la religion chrétienne, avec laquelle il se trouva en étroit contact dès les premières années de son expansion. Une nouvelle preuve de cette influence est fournie par les conditions dans lesquelles le prince al-ᶜAzafî, de Ceuta, introduisit le Mûlûd dans ses États. Enfin, tout comme notre Noël, la procession des cierges de Salé est aussi la fête des enfants.

II. — Pour M. G.-S. Colin, les expressions « couloir », « trouée », « seuil » de Taza peuvent avoir une certaine valeur géographique. Mais, humainement, elles correspondent mal à la réalité : il s'agit en fait d'un entonnoir bouché.

Largement ouvert à l'Est, dans la région de la Moulouya, cet entonnoir se rétrécit à la hauteur de Msoun, et son goulot se termine un peu à l'ouest de Bab-Merzouka. Là, l'orifice de sortie est bouché : l'obstacle est constitué par un éperon montagneux qui, se détachant du massif des Rhiata, se prolonge vers le Nord-Nord-Est en traversant une partie du territoire des Tsoul. A travers cet éperon, l'Innaouen s'est bien frayé un passage ; mais il s'agit de gorges difficilement praticables pour l'homme. Depuis au moins le Haut Moyen Age marocain, la route de Fès à Tlemcen évitait l'éperon montagneux en le contournant par le Nord. Elle quittait la vallée de l'Innaouen dès que celle-ci commençait à se rétrécir. A la hauteur de la qasba actuelle des Beni-Stittène, elle remontait franchement vers le Nord, à travers le pays des Tsoul ; obliquant ensuite vers l'Est, elle contournait l'éperon montagneux et redescendait vers Taza par la vallée de l'oued El-Hadar.

Ce fait explique l'importance politique qu'avait anciennement la possession — ou, tout au moins, le contrôle — du territoire actuel des Tsoul, pour qui voulait tenir en main, à la fois, le Maroc occidental et oriental. C'est là, sans doute, la raison pour laquelle, au xᵉ siècle, Moussa ibn ᶜAbi-l-Afiya s'y installa avec ses contribules. Peut-être également, peut-on y trouver l'explication de la politique d'alliances amicales pratiquée par les Romains de Volubilis avec les Baquates, qui semblent avoir occupé la région de Taza, *lato sensu.*

Quant à la partie de l'entonnoir située à la hauteur de la ville actuelle de Taza, elle n'a jamais eu l'importance stratégique qu'on se complaît à lui attribuer. L'histoire du Maroc, si riche pourtant en batailles, ne connaît pas de « bataille de Taza ». Contre les envahisseurs venant de l'Est, les combats ont toujours été livrés soit en avant de l'entonnoir (dans les plaines de la région de la Moulouya), soit en arrière (sur le bas Innaouen ou sur le Sebou). Souvent, d'ailleurs, les envahisseurs ont évité l'entonnoir de Taza, en le débordant très largement au Nord par la zone rifaine (cas des Beni-Merine, en 1216, et des Turcs, en 1558).

M. G.-S. Colin conclut en montrant que la limite humaine entre les deux Marocs ne passe pas par le seuil insignifiant qui existe entre le bassin de la Moulouya et celui du Sebou. Elle est au col de Touahar ; à tous points de vue, Taza est une ville du Maroc oriental.

SÉANCE DU 22 MARS 1945

M. le colonel L. Voinot : *Pèlerinages judéo-musulmans du Maroc.*

I. Allouche : *Un texte relatif aux premiers canons.*

I. — M. le colonel Voinot débute par quelques indications sur l'état actuel du groupe juif et sa position en face des musulmans. Il compte 186.849 individus, soit 1/37 de la population totale. L'immense majorité de ceux-ci habite les ports et les plaines de l'Ouest ; au nord de Fès, Taza, Msoun, leur nombre est infime.

On a trouvé une centaine de marabouts vénérés par musulmans et juifs, dont 31 revendiqués par les uns et les autres, 14 reconnus musulmans et 55 juifs. Fait curieux, presque la moitié de ces marabouts, soit 43, sont massés dans l'Atlas entre les méridiens d'Azrou et d'Amizmiz. Un essai de classement par ancienneté, indique 60 très anciens et anciens, contre 40 plus ou moins modernes. Un autre fait, d'après les origines probables, donne 51 personnages mythiques, 38 douteux et 11 connus.

L'introduction du judaïsme en Tingitane, l'existence d'une chrétienté dans les temps antiques, le vieux paganisme berbère ont laissé maintes survivances au Maroc après l'islamisation du pays, où le judaïsme s'est d'ailleurs maintenu. Le culte des marabouts est, en particulier, extrêmement développé tant chez les juifs que chez les musulmans. Cela semble expliquer le double culte.

II. — La communication de M. Allouche a été insérée intégralement dans le présent fascicule.

SÉANCE DU 20 AVRIL 1945

R. Le Tourneau : *La colonie européenne de Fès sous Moulay al-Hassan et Moulay ᶜAbd el-ᶜAziz.*

G.-S. Colin : *Pour une réforme de l'enseignement de l'arabe dans les lycées.*

I. — Jusqu'en 1911, les Européens furent très peu nombreux à Fès (64 en 1909) ; M. Le Tourneau énumère les éléments disparates qui composaient cette petite phalange : officiers des missions militaires, diplomates, missionnaires protestants, commerçants, dentistes et médecins. Tous ces gens, d'origine et de nationalité différentes, n'arrivaient à s'entendre qu'en cas de danger et n'eurent jamais en commun que leur cimetière, à partir de 1903.

Outre ces Européens fixés à Fès, il y avait de nombreux voyageurs ; en premier lieu, les ambassadeurs des puissances européennes : entre 1889 et 1912, Fès reçut 18 missions diplomatiques venues de Tanger ; puis venaient les industriels et les commerçants, particulièrement nombreux sous le règne de Moulay ᶜAbd el-ᶜAziz ; les artistes et les savants, parmi lesquels les membres de la mission scientifique du Maroc ; des journalistes aussi, comme le fameux Harris, correspondant du *Times* ; enfin des agents secrets, comme le vicomte Charles de Foucauld.

Ces voyageurs éprouvaient en général bien des difficultés à se loger dans cette ville sans hôtel ; ils étaient obligés d'apporter avec eux quelques-uns des éléments essentiels de leur nourriture et des médicaments ; ils étaient fort sevrés de distractions. Si la bourgeoisie fassie se montrait courtoisement indifférente, le petit peuple cachait mal une haine qui allait parfois jusqu'au meurtre. Bref, jusque dans les tout derniers temps du Maroc indépendant, la vie à Fès était rébarbative : presque tous les témoignages européens concordent sur ce point.

Les Européens trouvaient cependant quelques alliés en leurs protégés, censaux et naturalisés. Les Français étaient, à ce point de vue, les mieux partagés à cause des nombreux Algériens qui vivaient à Fès.

Enfin M. le Tourneau signale, pour mémoire, la présence de quelques renégats, dont le plus célèbre fut ᶜAbd er-Rahman de Saulty ; on peut dire que leur race finit avec le règne de Moulay al-Hassan et ils n'ont guère laissé de traces après leur disparition.

Il conclut en insistant sur le rôle important que, malgré leur petit nombre, les Européens de cette époque, les Français surtout, ont joué dans l'histoire de Fès.

II. — M. Colin constate les piètres résultats obtenus par l'enseignement de l'arabe dans les établissements secondaires, bien que, au baccalauréat, les épreuves d'arabe soient toujours d'un niveau inférieur à celles qui sont proposées pour les autres langues et que les candidats arabisants soient favorisés par l'usage d'un dictionnaire bilingue.

Cet état de choses est dû au fait que, dans le cas de l'arabe première langue, les deux premières années d'études sont actuellement consacrées à l'arabe dialectal. Or, ce laps de temps est notoirement insuffisant pour permettre aux élèves d'acquérir l'usage du patois local : le but pratique que l'on se proposait par là est donc manqué. En outre, ces deux années sont perdues pour l'étude de l'arabe classique, seul demandé au baccalauréat. Bien plus, durant cette période « préparatoire », l'élève s'est chargé la mémoire de solécismes, de barbarismes et de termes dialectaux dont il aura du mal à se débarrasser.

Pour que le candidat arabisant puisse affronter le baccalauréat sur un pied d'égalité avec les candidats présentant une autre langue vivante, il faut bannir l'arabe dialectal des programmes de l'enseignement secondaire et consacrer au seul arabe classique la totalité des heures attribuées à l'étude des autres langues vivantes.

Cependant, certains des élèves européens de nos lycées sont destinés à vivre en Afrique du Nord. Pour ceux-ci, il est éminemment souhaitable qu'ils acquièrent une connaissance sérieuse du dialecte local. Mais l'étude de celui-ci, qu'elle soit pour eux facultative ou obligatoire, devra être indépendante des programmes et des horaires propres à la préparation au baccalauréat ; elle gagnera aussi à être confiée à des maîtres spécialisés. En attendant mieux, l'enseignement de l'arabe dialectal prendra ainsi place à côté des autres disciplines complémentaires de l'enseignement du second degré : violon, piano, équitation, catéchisme, etc.

SÉANCE DU 24 MAI 1945

A. Gateau : *La doctrine fatimide.*

Pour l'étude des problèmes essentiels soulevés par la doctrine ismaïlite des Fatimides, les sources sunnites orthodoxes sont insuffisantes et souvent tendancieuses, les sources ismaïlites internes encore difficilement accessibles. Le professeur Gibb a promis à M. Gâteau de le faire bénéficier des travaux de M. W. Ivanow qui, avec la collaboration de l'*Islamic Research Association*, commence à mettre en valeur les textes qu'il a pu découvrir. M. Gâteau expose les diverses hypothèses sur les origines du système ismaïlite, en analyse les conséquences dans la théorie du pouvoir politique, et dans la méthode juridique, enfin compare quelques-uns de ses aspects avec les systèmes philosophiques postérieurs dans l'islam. Il souligne l'importance des *Majâlis al-ḥikma*, « Conférences de sagesse », inaugurées au Maghrib par le cadi et juriste tunisien ismaïlite an-Nuᶜmân. Puis sont examinés les rapports entre Fatimides et Qarmates, branches divergentes, mais qui, à l'origine, semblent s'identifier par un fonds commun de doctrine et de propagande, tout en conservant des tendances propres qui ne feront que s'accentuer. Enfin, M. Gâteau expose la question de la transmission de l'imâmat aux Fatimides du Maghreb, les bases de la propagande messianique mahdiste chez les Kutâma. Il voit dans les dernières tentatives d'insurrection en faveur du « Fatimide attendu », signalées par Ibn Khaldûn et les chroniques maghrébines, un dernier reflet du prestige et de la puissance fatimite.

Bibliographie

ELEUTHÈRE ELEFTÉRIADÈS. — *Les chemins de fer en Syrie et au Liban*, 1 vol. in-8°, XVI + 420 pp., Beyrouth, 1944.

Même si l'on pouvait laisser de côté la magie prestigieuse des souvenirs antiques et la valeur spirituelle sans égale du plus ardent foyer religieux de l'humanité, la Syrie conserverait encore un intérêt puissant. Ce pays est le grand carrefour des routes du vieux monde, le lien unique où peuvent se souder les divers réseaux de la circulation continentale qui s'épanouissent dans les trois subdivisions géographiques de ce vieux monde : l'Asie, l'Europe, l'Afrique.

Au siècle dernier et jusqu'à nos jours, les chemins de fer ont représenté la solution technique, sans cesse améliorée, du problème de la circulation et des transports par voie de terre. En prenant les chemins de fer de la Syrie et du Liban comme sujet d'une étude qui est sans doute une thèse pour le doctorat en droit, M. Eleuthère Elefteriadès a donc choisi un thème magnifique par son intérêt direct, son ampleur, sa portée comme par ses suggestions et ses correspondances plus ou moins explicites. Beau sujet sans doute, mais de ces sujets difficiles et dangereux qui sont susceptibles de se retourner contre l'auteur auquel le lecteur reproche injustement de ne pas répondre à ce qu'il attendait sans que d'irréalisables promesses lui aient été faites. M. Elefteriadès n'a pas oublié de prendre quelques précautions : il qualifie son travail de « modeste étude » et en restreint l'objet par les épithètes de « étude historique, financière et économique ». M. Mazas, l'éminent directeur de l'École française de droit de Beyrouth, qui a honoré le livre d'une préface, en précise plus exactement le caractère et le genre de valeur. « M. Elefteriadès a réuni et présente en bon ordre l'ensemble des documents qui concernent tant l'histoire des voies ferrées syro-libanaises que les conditions actuelles de leur exploitation. »

Même ainsi restreinte, cette « contribution », selon l'expression favorite des géologues, reste riche d'intérêt et il faut savoir gré à M. Elefteriadès de nous avoir apporté des documents précieux que ses fonctions de secrétaire général du chemin de fer du D.H.P. lui rendaient plus facilement accessibles. Il n'est pas de chapitre qui n'évoque directement ou indirectement des questions brûlantes ou susceptibles de le redevenir : si la discrétion de l'auteur, nous laissant seuls près de ces flammes, suscite parfois quelque impatience, elle est elle-même riche d'enseignements dès qu'on en médite les causes.

Le plan suivi par M. Elefteriadès résulte nécessairement de la situation historique et politique qui a conditionné l'établissement des chemins de fer en Syrie et au Liban. Une certaine unification du réseau paraît aujourd'hui réalisée ; elle se manifeste d'une part dans le tracé et la jonction des différentes lignes, d'autre part et surtout dans l'exploitation confiée à une direction unique, celle de la Société du D.H.P. (Damas-Hama et prolongements). Mais les lignes principales ont été conçues et construites à l'époque où la Syrie n'était encore qu'une province de l'Empire ottoman, où le Gouvernement de Constantinople était lui-même bien incapable de subordonner la construction du réseau impérial à un plan d'ensemble. Les grandes puissances européennes s'étaient tacitement réservé des zones d'influence économique qui semblaient esquisser le morcellement territorial et politique de l'Empire ottoman ; c'est pourquoi, chaque concession de ligne de chemin de fer devait être arrachée par une pression diplomatique sur le Gouvernement turc qui n'ignorait

point le but final où tendaient les Gouvernements étrangers soutenant leurs capitalistes nationaux. Cette forme du « crépuscule d'islam » a une fatalité tragique dont nous percevons *l'émouvante grandeur à travers le récit très simple* de M. Eleftériadès.

La Syrie, du fait de sa position géographique, était au centre du drame turc et toutes les péripéties s'y sont répercutées. Depuis les croisades, le pays était le *domaine par excellence*, un véritable fief, de l'influence française et, au moins jusqu'à ces temps derniers, nos pires ennemis eux-mêmes n'avaient pas sérieusement contesté notre prépondérance. C'est pourquoi la *construction de la section centrale* du réseau syrien a une histoire propre qui est un chapitre important de notre expansion économique.

Mais par ses riches plaines du Nord, la Syrie est placée sur la route la plus directe et la plus riche qui mène des Détroits et de Constantinople aux plaines de Mésopotamie et du golfe Persique. Cette voie, équipée par les Allemands et baptisée « Chemin de fer de Bagdad » ou des 3 B, a été l'axe de propagation de l'influence politique et économique de l'Allemagne, un des leitmotive les plus richement orchestrés du « Drang nach Osten ». La section syrienne du Bagdad-Bahn, entre la porte de Cilicie et l'Euphrate par Alep, a donc un intérêt spécifique, inséparable de *ce prologue économique* de la *première guerre* mondiale que fut la rivalité des grandes puissances européennes surexcitée par le programme pangermaniste.

Dans le sens méridien, la Syrie mène de la citadelle turque d'Anatolie soit vers l'Égypte, soit vers les villes saintes de l'islam. M. Elefteriadès ayant écarté la Palestine de son champ de travail, le problème des liaisons égyptiennes s'est trouvé exclu. Mais la *construction* du chemin de fer du Hedjáz est aussi un chapitre particulier et son histoire est passionnante soit du point de vue de l'histoire intérieure de la Turquie, soit du point de vue de l'islam et, par conséquent, de *l'histoire générale*.

M. Elefteriadès a donc eu raison d'étudier séparément la réalisation des trois systèmes de liaison ferroviaire qui représentent chacun un centre spécifique d'intérêt *clairement dégagé par* l'auteur.

Mais la guerre mondiale a brisé à la fois le grand rêve de Guillaume II et celui d'Abd ul-Hamid, le Sultan rouge. L'autonomie de la Syrie, quelles qu'en aient été les limitations territoriales, politiques ou ethniques, a eu pour conséquence immédiate de faire naître une force d'intégration qui s'est en particulier manifestée *par la coordination des trois grandes voies* traversant le territoire auxquelles il faut ajouter les tramways du Liban. L'histoire de cette unification est la conclusion logique de chapitres d'abord séparés. De même, *l'auteur a dégagé* la *valeur économique* propre à chacune des trois principales lignes, mais il n'a pas manqué, comme le montrent les tableaux statistiques et les graphiques, de faire ressortir que cette valeur particulière a été multipliée par son intégration dans un véritable réseau d'intérêt national syrien.

Deux autres *parties moins étroitement fondues dans l'unité de composition*, mais également très riches d'intérêt, ont été ajoutées par l'auteur. L'une est la manifestation en Syrie de l'universelle concurrence qui met aux prises, dans tous les pays du monde, l'automobile et le chemin de fer. L'autre, qui se ressent des problèmes angoissants de l'heure et sans doute aussi des préoccupations professionnelles de l'auteur, étudie l'application au personnel des chemins de fer d'un premier programme d'améliorations matérielles. L'esprit de ce chapitre est assez différent des autres. Mais *on ne saurait oublier*, même du strict point de vue *économique*, que les conditions d'exploitation d'un chemin de fer ou d'une usine ne peuvent plus faire abstraction des lois sociales, de ce climat affectif bouleversant qu'on appelait jadis la rentabilité d'une affaire.

Cette simple analyse fait ressortir l'étonnante ampleur des problèmes historiques, *économiques, techniques et sociaux abordés par* l'auteur. Il n'en dissimule pas les éléments passionnels qui s'y trouvent contenus, mais il ne s'en prévaut nullement pour attirer sur son effort personnel un rayonnement qui naît de la matière elle-même. Son récit conserve la simplicité objective des analyses de textes et de

tableaux de chiffres. On peut dire que l'auteur se dissimule le plus souvent derrière ses documents et ses sources. Quand le texte est un document authentique, acte de concession ou statut de société, c'est une correcte application de la méthode historique devant laquelle on s'incline. Mais on regrette trop souvent qu'à une conclusion, même si ce n'était qu'une opinion personnelle engageant au moins sa responsabilité, l'auteur ait substitué un fragment de journal ou de revue qui ne saurait vraiment passer pour un « témoignage » objectif. L'intérêt de la lecture en est diminué sans profit pour la vérité.

M. Elefteriadès n'a pas prétendu épuiser son sujet et il a, dès la couverture de son livre, limité ses points de vue. Il peut donc sembler que ce soit une critique de mauvaise foi ou un empiétement abusif d'autres disciplines si on lui reproche l'absence ou l'insuffisance d'une étude géographique. Mais en la circonstance, il ne s'agit pas d'amplifier encore une matière déjà trop riche ; il convient d'en fonder l'étude sur des bases solides, de dégager les constantes d'une évolution, les facteurs communs de phénomènes très divers et susceptibles de les réduire à l'unité, bref de faire vraiment œuvre de science par cette supériorité du permanent sur le passager, du général sur le particulier. Dans ce but, la géographie n'est pas une fin en soi, mais un moyen indispensable.

Si l'étendue abstraite n'est qu'un concept vide, une forme à priori de la sensibilité selon le vocabulaire kantien, la circulation dans son sens le plus concret est inséparable de la notion de l'espace réel et tout progrès technique de la circulation est essentiellement une victoire de l'homme sur la distance. D'autre part, aucune de ces victoires n'a encore pu faire abstraction des difficultés pratiques de l'espace terrestre, de la résistance du relief comme des multiples conséquences du climat. Comme la géographie est précisément la science de l'espace terrestre, aucune étude méthodique sur les chemins de fer d'un pays n'est possible sans une analyse préalable et un rappel fréquent des conditions géographiques.

M. Elefteriadès n'en doute pas puisque son livre commence par un chapitre proprement géographique. Il serait oiseux d'en relever toutes les maladresses verbales et les insuffisances. Peut-être, en effet, n'est-il pas absolument nécessaire de rappeler l'origine tectonique de la Syrie, le prolongement dans le grand sillon médian, dans ce que l'on appelait jadis la « Syrie creuse », de la prodigieuse ligne de fractures de l'Afrique-Orientale. Encore le rôle humain de la Syrie, comme sa personnalité physique, reçoit-il de cette notion simple un merveilleux trait de lumière, surtout quand on le rapproche de ce contact entre la structure faillée de la vieille Afrique et des plissements tertiaires de la chaîne taurique qui individualise la Syrie du Nord et explique sa valeur éternelle comme nœud de communication. Mais la critique la plus grave n'est pas tant la faiblesse du premier chapitre que l'oubli, dans le corps du livre, des valeurs géographiques qui sous-tendent les phénomènes étudiés, orientation et tracé des voies, situation respective et richesse économique des régions desservies.

Il n'est pas question d'affirmer ainsi un déterminisme géographique sans réserve. Certaines voies, du moins à l'origine, ont été établies contrairement à toute géographie, mais ces particularités permettent précisément de mesurer, *a contrario*, la violence des passions humaines qui se sont dressées contre la nature. Au demeurant, il ne s'agit que d'exceptions locales ou momentanées. La circulation en Syrie est une fonction naturelle et la nature a commandé aussi les solutions du problème. A plusieurs reprises, M. Elefteriadès a évoqué le souvenir des routes romaines, rappelé que leur dallage a été parfois mis à jour par les terrassements de la voie ferrée. Il eût été possible de remonter encore plus loin et les conditions géographiques, qui s'imposèrent aux Romains comme à nous, avaient déjà orienté les efforts des vieux Empires et de leurs techniques. L'établissement du réseau ferré syrien est un drame historique inséparable du démembrement de l'Empire ottoman, mais la circulation en Syrie est un drame plus essentiel, plus profondément et plus largement humain, un drame géographique. On peut en résumer le thème ainsi : la nature qui avait fait de la Syrie le carrefour de la circulation de l'ancien continent y multiplia les obstacles

pour en paralyser l'exploitation par les hommes. Cette étroite façade méditerranéenne du désert arabique et des steppes mésopotamiennes tourne le dos, pour ainsi dire, aux régions intérieures qu'elle condamne au repliement ou à l'effort multiforme pour s'ouvrir la route de la mer. La circulation parallélique se heurte à deux murailles successives dont la traversée est rendue plus difficile par l'effondrement, relief en creux, qui les sépare. Dans le sens méridien, le sillon intérieur, qui semblerait devoir être une route naturelle, est barré par une série de massifs volcaniques. La zone littorale est formée de massifs heurtés et découpés, tombant à pic sur la mer. Mais cette structure a commandé l'orientation et l'évolution du tracé des voies, en localisant impérieusement des points de passage, de même qu'elle a spécialisé la production économique de régions à desservir. Comme l'historique de M. Eleftériadès s'éclaire mieux quand on a compris la valeur différente de la zone littorale des ports et des cultures arbustives avec la zone céréalière du Haouran et de l'oasis de Damas, la nécessité d'une voie de pénétration, la première construite, de Beyrouth à Damas, de même que l'allongement, sur la bordure du désert moins accidentée, de la grande voie méridienne au Sud et au Nord de Damas. Le développement exceptionnel d'Alep et la bataille politico-économique dans la Syrie du Nord ne s'expliquent que par l'abaissement des lignes de relief et les facilités de liaisons entre la côte et l'intérieur. Mais il aura fallu la guerre et son indifférence aux prix de revient pour voir naître une ligne du littoral et une utilisation du sillon intérieur qui font aujourd'hui du réseau ferré de Syrie un ensemble à peu près ordonné avec un quadrillage finalement conforme à la structure du pays.

Dans le développement de tout système de circulation, comme en toute chose, l'homme ne commande à la nature qu'en lui obéissant. Même sous le règne actuel du pétrole, l'histoire de l'Empire perse ou des guerres romano-parthes, avec son substrat géographique, mérite d'être méditée par les hommes d'État. On regrette que l'étude, d'ailleurs si intéressante, de M. Eleftériadès ne suggère pas plus vigoureusement cette leçon de sagesse. Malheureusement, rien ne prouve mieux la relative indifférence de l'auteur à la géographie que l'absence d'une illustration cartographique adéquate, car on ne peut considérer comme un document démonstratif la réduction photographique, difficile à lire, de la carte touristique qui est annexée au volume.

J. Célérier.



Charles Bruno. — Partage de compétence et conflits de juridictions au Maroc (*Collection des centres d'études juridiques de l'Institut des Hautes-Études marocaines*, t. XXIII, Alger, 1944).

La question de la compétence respective des différentes juridictions de l'empire chérifien apparaît comme l'une des plus importantes et des plus délicates du droit marocain. Me Charles Bruno en a fait le sujet de sa thèse de doctorat en droit, qui forme un substantiel volume de plus de cinq cents pages.

Dans une première partie, il examine le partage de la compétence judiciaire au Maroc entre les trois ordres de juridictions, tribunaux chérifiens, tribunaux français et tribunal consulaire des États-Unis d'Amérique. La seconde partie est consacrée à la nature des rapports interjuridictionnels et aux conflits que ces rapports peuvent engendrer.

On ne saurait en quelques lignes donner une analyse complète de ce travail minutieux et approfondi, mais il convient de signaler au moins la façon très complète dont le sujet est traité. La compétence des diverses juridictions marocaines repose principalement sur la qualité des parties en cause, c'est-à-dire dans la plupart des cas sur leur nationalité. Aussi l'auteur a tenu, dès le début de son ouvrage, à préciser le fondement du pouvoir juridictionnel. Il l'a fait sur un plan général d'abord, puis dans l'ensemble de l'islam et enfin au Maroc, avant et après l'établissement du Protectorat. Il a ensuite tracé un tableau exact des juridictions qui existent aujourd'hui dans l'empire chérifien. A cette occasion, il a parfaitement défini la nature des tribunaux créés

par le dahir du 12 août 1913 sur l'organisation judiciaire, qui sont des tribunaux français, rendant la justice à la fois au nom de la République française et de S. M. le Sultan. On doit le féliciter d'avoir mis en valeur tous les arguments qui plaident en faveur de l'existence au Maroc d'une double souveraineté, celle de la France et celle du Sultan. Sa démonstration établit de façon péremptoire le caractère quelque peu hasardeux de la théorie selon laquelle il n'y aurait dans l'empire chérifien d'autre souveraineté que celle du Sultan.

Après ce préambule nécessaire, Me Bruno expose les principes qui régissent la matière et souligne l'importance du facteur « nationalité », essentiel en ce qui concerne le partage de la compétence judiciaire. Il dégage, avec logique et clarté, les notions d'après lesquelles on peut déterminer la nationalité des personnes morales, qui donne souvent lieu à controverse, lorsqu'il s'agit d'administrations ou de sociétés. Puis il étudie de la manière la plus consciencieuse les particularités, à tous les points de vue, du partage de compétence : en matière immobilière, en matière de statut personnel ou successoral, en toute autre matière civile, en matière pénale et enfin en matière administrative et financière.

A propos des rapports et des conflits entre les trois ordres de juridictions, l'auteur mentionne, à juste titre, la prééminence des juridictions françaises, leur indépendance d'avec les juridictions indigènes, mais aussi la nécessité d'une collaboration entre les unes et les autres. Il analyse en détail le dahir du 12 décembre 1928, qui laisse à la juridiction française le soin de décider de sa propre compétence ou de celle de la juridiction chérifienne. Les avantages et les inconvénients du principe posé par ce dahir sont parfaitement mis en évidence. Dans cette partie encore, rien n'est passé sous silence, ni les difficultés soulevées par l'exequatur des décisions des tribunaux chérifiens, ni celles qui se rapportent à l'exercice des actions en responsabilité intentées par un ressortissant des juridictions françaises contre un magistrat chérifien.

Tout au cours de l'ouvrage, l'exposé théorique, toujours précis et savant — sans pédantisme — s'accompagne des solutions données par la jurisprudence, solutions que l'auteur approuve ou critique. Les questions les plus controversées font l'objet d'une discussion serrée, où sont rappelés les arguments invoqués dans les deux sens, suivis d'une opinion toujours fortement motivée. Parmi ces questions, on peut citer entre beaucoup d'autres : le principe du dessaisissement du *Chrâa* en ce qui concerne les immeubles faisant l'objet d'une réquisition d'immatriculation, les mariages mixtes, la législation sur les loyers, la compétence des tribunaux français pour statuer sur les actions possessoires, entre seuls Marocains de droit commun et relatives à un immeuble en cours d'immatriculation. Sur cette dernière question d'ailleurs, nous ne partageons pas personnellement l'opinion de l'auteur et nous pensons qu'en l'état de la législation, les tribunaux français sont incompétents pour juger de semblables actions ; mais nous devons reconnaître la logique du raisonnement qui vient appuyer la thèse soutenue.

Quoi qu'il en soit de ce point particulier, Me Charles Bruno a fait une œuvre remarquable et en même temps éminemment utile. Son livre, à la fois théorique et pratique, rendra les plus grands services à tous les praticiens du droit marocain, professeurs, magistrats et avocats, qui y auront maintes fois recours et y trouveront souvent la solution des problèmes qui les intéressent. Il constitue certainement l'un des meilleurs de la *Collection des centres d'études juridiques*. M. P.-E. Viard, doyen de la Faculté de droit d'Alger — qui en a rédigé la préface — le considère comme « un ouvrage capital, véritable pierre angulaire de toute l'organisation judiciaire du Maroc » ; on ne peut que souscrire entièrement à cette appréciation.

Jacques CAILLÉ.

Charles Penz. — *Les captifs français du Maroc au* XVIIe *siècle (1577-1699)*. Rabat, Imprimerie Officielle, 1944, 19 × 28, IX + 347 pages, XII planches (Publications de l'Institut des Hautes-Études marocaines, vol. XLI).

Le livre de M. Charles Penz sur les captifs français du Maroc au XVIIe siècle est marqué des plus solides qualités : fruit d'une enquête méthodique et consciencieuse, l'exposé est en général bien mené, clair, précis, et souvent d'une souple élégance ; l'illustration, intelligemment choisie, éclaire le texte de la façon la plus heureuse. Les critiques que l'on peut faire à M. Penz sont surtout d'ordre négatif. Il me semble que l'auteur a peut-être trop mis l'accent sur les négociations entraînées par la présence au Maroc des captifs français et par le problème même de la captivité. En d'autres termes, on peut estimer qu'il nous a trop exclusivement donné une étude d'histoire diplomatique, et qu'il a trop fréquemment laissé dans l'ombre les aspects sociaux, économiques et proprement religieux du sujet qu'il avait choisi. Si M. Penz a exagérément isolé celui-ci, si son livre manque ainsi de perspective et d'arrière-plan, cela tient sans doute aux difficultés qu'il a rencontrées pour rassembler sa documentation. C'est aux environs de 1938, si je ne me trompe, qu'il a commencé ses recherches. Très vite, les circonstances ont entravé les voyages, limité, ralenti ou même interdit les correspondances, gêné de toutes manières les investigations scientifiques, et M. Penz s'est trouvé malgré lui réduit presque uniquement aux livres imprimés et aux pièces publiées dans *Les Sources inédites*. Il en a certainement tiré le meilleur parti. Mais il n'eût pas été inutile qu'il nous expliquât, dans une introduction critique, le caractère, la portée et la valeur des sources auxquelles il a puisé, et le crédit qu'elles méritent. Nous aurions été heureux de savoir, en particulier, ce que signifient pour l'historien des ouvrages comme ceux de Mouette, du P. Dan et du P. Busnot, qui sont à la base même du livre de M. Penz. Nous aurions été heureux aussi de savoir pourquoi M. Penz, qui se borne dans son titre au XVIIe siècle, a cependant pris comme point de départ la date très antérieure de 1577. Il doit avoir eu pour cela de bonnes raisons ; il ne lui était pas interdit de les communiquer au lecteur.

M. Penz montre avec justesse qu'à l'origine de la piraterie marocaine, et par conséquent de la captivité, il faut placer l'expulsion des Morisques d'Espagne par Philippe III. Ce sont les Morisques qui, accueillis à Rabat et Salé, organisèrent la course contre les navires chrétiens. M. Penz rappelle à ce propos que l'expulsion des Morisques, trop souvent présentée comme un geste brutal de gratuite intolérance religieuse, fut en réalité une mesure tardive de sécurité politique : restés dans le fond de leur cœur fidèles à l'Islam, les Morisques représentaient un élément inassimilable, constituaient un État dans l'État, et demeuraient pour l'Espagne un danger permanent par les relations étroites qu'ils entretenaient avec les Turcs et les Musulmans d'Afrique du Nord. Quand les corsaires barbaresques faisaient sur les côtes d'Espagne ces descentes si fructueuses en butin et en esclaves dont la littérature espagnole est remplie, il était rare qu'ils n'eussent pas pour complices les Morisques de l'endroit, qui les guidaient à travers le pays, leur indiquaient les bonnes prises, et leur servaient d'informateurs et d'interprètes, quitte à se rembarquer avec eux pour échapper au châtiment. Un pareil état de choses ne pouvait se tolérer indéfiniment. Les rois d'Espagne patientèrent plus d'un siècle. Mais Philippe III ne put se dérober à une décision que des abus prolongés et des nécessités impérieuses finissaient par imposer. Le retrait dans l'intérieur des Morisques qui habitaient les côtes, préconisé après coup par certains historiens, n'eût sans doute été qu'une demi-mesure à la fois peu efficace et peu applicable.

Les principales conclusions de M. Penz sont sévères et pessimistes. Il est cependant malaisé de ne pas les partager. Le lecteur est frappé comme lui du défaut scandaleux de solidarité entre les nations européennes qui avait pour résultat d'aggraver constamment le sort des misérables captifs. Tandis que telle puissance se livrait à une surenchère inconsidérée qui rendait de plus en plus difficile le rachat des esclaves des pays voisins, telle autre, avec un sordide esprit mercantile, n'hésitait pas à fournir aux pirates, complètement dépourvus d'industries, les agrès et les munitions sans lesquels la course serait devenue impossible, et les fers eux-mêmes qui servaient à

enchaîner les esclaves chrétiens. La France ne paraît guère être tombée dans de semblables fautes. Son erreur, surtout sous le gouvernement de Louis XIV, fut de s'empêtrer dans de pitoyables querelles de prestige, de forme et d'argent ; et pendant que l'on chicanait à perte de vue pour une somme relativement minime ou pour défendre la « gloire » du Roi, les malheureux esclaves souffraient et mouraient, ou bien, à bout de forces, reniaient leur religion et oubliaient leur patrie pour passer à l'Islam. Finalement, la « gloire » du Roi n'y gagnait rien, et son Trésor non plus, car ces interminables négociations, avec toutes les missions et les ambassades qu'elles comportaient et avec tous les pots-de-vin qu'elles impliquaient, coûtaient au bout du compte beaucoup plus cher que le rachat pur et simple des captifs, même à un prix onéreux. Cette politique manqua à la fois d'humanité et de grandeur. Sa petitesse s'explique probablement par l'insignifiance du problème pour ceux qui le voyaient de Versailles, à une époque où la France était engagée à l'extérieur dans de vastes et difficiles entreprises.

Robert RICARD.



Journal du consulat général de France à Maroc (1767-1785), paraphé par Louis Chénier. Texte publié d'après le manuscrit autographe avec une introduction et des commentaires par Charles PENZ, docteur ès lettres. Imprimeries Réunies, Casablanca, 1943, 19 × 25 ½. XXII + 238 pages, ill. (Publications de l'Institut des Hautes-Études marocaines, tome XXXIX).

Le manuscrit que publie M. Charles Penz est conservé à Rabat, à la Bibliothèque générale du Protectorat. M. Penz en reproduit intégralement le texte, sauf quelques pièces d'intérêt secondaire pour lesquelles il a jugé à bon droit qu'un résumé suffisait. Il s'est efforcé de faciliter aux lecteurs et aux chercheurs l'étude de ce texte en régularisant l'emploi très capricieux des majuscules et des minuscules, en résolvant les nombreuses abréviations, en ponctuant conformément à l'usage actuel, et en faisant précéder d'une analyse chacune des pièces dont il se compose. Il l'a accompagné en outre d'un abondant commentaire dans lequel il a tâché d'éclaircir toutes les difficultés d'interprétation et de préciser tous les points qui lui ont paru mériter de l'être. Il a reproduit en particulier dans ce commentaire un grand nombre de passages des *Recherches historiques sur les Maures* de Louis Chénier, ouvrage presque complètement introuvable aujourd'hui en dehors de quelques bibliothèques. En outre, M. Penz a placé en tête de son édition une substantielle introduction : il y retrace d'abord les circonstances dans lesquelles Louis Chénier — faut-il rappeler que c'était le père du célèbre poète ? — eut à exercer les fonctions de consul de France au Maroc ; il y raconte ensuite sa vie, expose la manière dont il comprit et remplit sa mission diplomatique, il y analyse les principaux ouvrages qui lui sont dus ; il décrit enfin, avec tous les détails nécessaires, le manuscrit qu'il fait connaître au public. Cette introduction, fondée sur des recherches originales, est établie selon les meilleures méthodes critiques et constitue à elle seule une intéressante contribution à l'histoire du Maroc pendant la seconde moitié du XVIIIe siècle. Le travail de M. Penz se termine par une étude des sources et de la bibliographie du sujet et par un index alphabétique, d'autant plus précieux qu'un grand nombre de personnages, d'endroits et de pays sont mentionnés dans le *Journal* de Chénier.

La publication de M. Penz contribue heureusement — qu'on me pardonne une formule bien galvaudée — à combler les lacunes de notre connaissance du Maroc au XVIIIe siècle. Il suffit de consulter la bibliographie du manuel de M. Charles-André Julien, qui, bien qu'il remonte à une quinzaine d'années, demeure pour l'histoire générale de l'Afrique du Nord l'instrument de travail le plus complet dont nous disposions, ou celle de l'*Initiation au Maroc* publiée en 1937 par l'Institut des Hautes-Études marocaines, pour se rendre compte à quel point l'histoire du Maroc au XVIIIe siècle a été négligée. On sait, d'autre part, combien il est difficile d'écrire l'histoire de l'Afrique

du Nord en partant des seules sources arabes. Outre que, dans ce domaine, il n'existe pour ainsi dire pas d'archives, les chroniques auxquelles on est obligé de recourir sont peu nombreuses, le plus souvent tendancieuses ou partiales, parfois de date très récente, et ignorent complètement les règles les plus élémentaires de la méthode historique telle que nous la concevons aujourd'hui. Ainsi que le comte de Castries s'en était rendu compte il y a quarante ans, lorsqu'il fondait la collection des *Sources inédites de l'histoire du Maroc*, il est donc nécessaire de compléter le dépouillement des sources arabes par la publication et l'étude des sources européennes. C'est à ce besoin que répond l'entreprise de M. Penz. Même si on laisse de côté l'intérêt qui s'attache à la personne de Louis Chénier, elle nous apporte, pour une période encore mal connue, une multitude d'informations sur les relations de la France et, d'une façon générale, des nations européennes avec l'Empire chérifien, sur la vie économique du Maroc, sur l'activité des colonies européennes dans ce pays, sur l'organisation de la piraterie barbaresque et de l'esclavage, enfin sur les mœurs du peuple marocain à l'époque du consulat de Chénier. Sous ce rapport, le travail de M. Penz, qui est une thèse complémentaire de doctorat, présente un intérêt certainement supérieur à celui de beaucoup de « petites thèses », qui n'apparaissent trop souvent que comme une simple annexe ou une pièce détachée de la thèse principale.

Robert RICARD.



J.M. MILLAS VALLICROSA. — *Las traducciones orientales en los manuscritos de la Biblioteca Catedral de Toledo*, publication du Conseil supérieur d'investigations scientifiques, Institut Arias Montano, Madrid, 1942, 1 vol. in-4° de 371 pp.

Depuis la parution, en 1931, de son *Assaig d'Historia de les idees fisiques i matemátiques a la Catalunya medieval* (cf. *Hespéris*, XVII, 97-104), qu'avaient précédé et que suivirent plusieurs éditions et traductions de textes scientifiques hébreux, latins et catalans du Moyen Age, la notoriété de M. Millás parmi les médiévistes et les historiens des sciences n'a cessé de s'affirmer. En outre, professeur d'hébreu à l'Université de Madrid, puis à celle de Barcelone, il a été l'un des animateurs de la revue *Sefarad*, fondée en Espagne ces dernières années (C. R. des n°s 1 et 2 dans *Hespéris* 1942 et 1943), sans parler de sa collaboration assidue à la revue des études arabes *Al-Andalus*, souvent analysée ici. M. Millás est membre effectif de l'Académie internationale d'histoire des sciences, depuis 1937, et il a été élu à l'Académie des Belles-Lettres de Barcelone en 1943. Son discours de réception : *Nuevas aportaciones para el estudio de la transmisión de la ciencia a Europa a través de España*, consacré en grande partie à l'œuvre de Pedro Alfonso de Huesca, un converti d'origine juive, porte sur la belle période des traductions, à laquelle est lié le nom de la ville de Tolède, au XIIe siècle, mais qui s'étendit bien au delà. Dans ces pages, M. Millás nous offre surtout le fruit de ses recherches dans les manuscrits latins des bibliothèques d'Angleterre. Mais il s'y était préparé par un travail de plus grande envergure, en entreprenant, à Tolède même, l'inventaire détaillé de ceux de la bibliothèque du Chapitre, où figurent nombre d'œuvres traduites de l'arabe ou qui en sont dérivées. C'est de cet important ouvrage qu'il va être à présent question.

Donner un aperçu d'un catalogue n'est pas chose facile, même quand il est réduit, comme celui-ci, à la description de cinquante-deux volumes, car chacun d'eux est un recueil miscellané où la reliure a réuni moins de traités complets que de fragments, et l'identification de ces derniers est souvent malaisée. Dans les cas douteux, M. Millás indique, en connaissance de cause, la solution la plus probable. Il n'ignore aucun des travaux modernes sur le sujet, spécialement ceux parus en Amérique, où l'on s'est beaucoup intéressé à la transmission de la science arabe à la chrétienté médiévale, mais ses livres fondamentaux de référence restent les *Uebersetzungen* de Moritz Steinschneider (abrév. A.U., H.U., E.U.). Le lecteur non spécialisé, qui craignait d'être écrasé sous cet amas « cyclopéen » d'érudition, aura,

grâce au premier des trois chapitres dont M. Millás a fait précéder sa description des manuscrits, une vue d'ensemble de l'énorme travail de traduction inauguré à Tolède dès après sa reconquête (1085), œuvre de clercs et d'interprètes d'origine juive, principalement, ceux-ci faisant passer l'arabe et l'hébreu en langue vulgaire, ceux-là rédigeant ensuite en latin, et de l'influence considérable qu'eut l'apport d'une telle masse de documents sur le développement des connaissances dans l'Europe chrétienne. Les pages un peu longues à lire, et vieillies, du livre de Leclerc (1) sont ainsi clairement résumées, et surtout renouvelées, notamment sur la question des contacts précoces (au xe s.) entre la science arabe et la chrétienté d'Occident, et sur le rôle de la Marche hispanique dans ces relations.

Avec le deuxième chapitre d'introduction, nous abordons l'histoire de la bibliothèque de la cathédrale, retracée au moyen des inventaires faits à diverses époques. L'archevêque D. Sancho d'Aragon (un propre fils du roi Jaime le conquérant), qui occupa le siège de 1266 à 1275, était un bibliophile. Dans la liste de ses manuscrits, au nombre de soixante-treize, on relève : un livre d'alchimie qui commence par *Quid sit alquimia*, le *Circa instans* de Platearius, un *De urinis*, deux exemplaires d'un *Lumen luminum*, un livre d'al-Ghazzâli, un de Maimonide.

L'inventaire des livres de l'archevêque D. Gonzalo Garcia Gudiel (1280-99) est encore plus riche en ouvrages de sciences : les versions d'Euclide, Théodose, Nicomaque, Ptolémée, voisinent avec celles d'al-Farghânî, Abû Ma^cshar, Avicenne, Averroès, ^cAlî b. Abi r-rijâl. D'autres inventaires ont eu lieu en 1495, 1591, 1727, où les manuscrits sont répartis en douze classes ; enfin en 1807, où les classes montent à seize. M. Millás relate, en terminant, les travaux auxquels les premières études de fonds de la bibliothèque ont donné lieu avant lui.

Le dernier chapitre d'introduction précise un des principaux buts de l'ouvrage : « Si Tolède fut le grand atelier des traductions orientales au Moyen Age, il nous manquait de connaître ce qui y restait du passage de tant de générations d'hommes studieux. » Et plus loin : « Nul doute que pas mal de nos manuscrits, surtout ceux de l'ancien fonds tolédan, ne soient nés à la chaleur du généreux mouvement de traductions qui s'effectua dans la cité du Tage. » Les preuves en sont nombreuses. M. Millás s'étend quelque peu sur la personnalité d'un copiste, annotateur et censeur averti en matière de bibliographie arabe : Alvaro de Oviedo (fin du XIIIe s.), qui se manifeste aussi comme écrivain original. De tels hommes, représentatifs de la culture de leur temps, ont beaucoup fait pour la formation et le développement progressif de la bibliothèque.

L'étude de M. Millás sur l'origine des manuscrits se poursuit siècle par siècle. Quelques-uns, comme le n° XXXI, où figure un traité de médecine en castillan, mais plein d'arabismes, semblent provenir du milieu des juifs convertis de Tolède, dans la seconde moitié du XIVe siècle. De la même époque sont les manuscrits aux armes de l'évêque D. Pedro Tenorio. Au siècle suivant, on enregistre les dons de l'archevêque D. Juan Contreras, de D. Alonso Carillo, puis viennent ceux du célèbre cardinal Cisneros et de deux humanistes de son époque : Alvar Gomez de Castro, petit-fils du médecin, et Antonio Lebrixa. Mais la plus belle donation, comme nombre et qualité

(1) *Hist. de la médec. arabe... Les sciences en Orient, leur transmission à l'Occident par les traductions latines*, Paris, 1876, t. II, p. 344 sq. — Le présent compte rendu était déjà rédigé lorsque a paru (Oran, 1944) le livre du R.P. Théry sur « *Tolède... point de jonction entre les cultures musulmane et chrétienne*, riche de contenu sous un mince volume, malheureusement émaillé, pour ce qui est des noms arabes, de coquilles d'imprimerie, de fautes de transcription, voire d'erreurs plus graves. Un minimum de connaissances en arabe est tout de même indispensable à qui veut traiter convenablement un tel sujet. L'auteur, il est vrai, nous avise que c'est là seulement une première édition, faite à un moment où il se trouvait démuni de beaucoup de ses notes.

des manuscrits, est celle qui fit entrer à la bibliothèque, à la fin du xviiie siècle, la collection rassemblée à Rome par un éminent bibliophile, le cardinal Zelada. C'est d'elle que provient notamment l'exemplaire qui a servi à l'historien des sciences H. Suter à établir son édition critique des tables astronomiques d'al-Khawârizmi (ixe s.) dans la recension de Maslama al-Majrîtî (xe s.) et la version latine d'Adélard de Bath (xiie s.).

La très grande majorité des manuscrits de Tolède est formée, on l'a déjà dit, de recueils où la reliure a réuni des traités portant généralement sur des matières analogues : « C'est une forme qui était déjà consacrée à l'époque des « Scriptoriums » du haut Moyen Age, celle des antiques « Corpus » équivalents de nos encyclopédies. » Le monumental recueil no 47-15 (no VI de la classification de M. Millás) contient plus de trente traités philosophiques, allant de Cicéron à Saint-Augustin et Averroès, « en passant par la série compacte des traductions gréco et arabo-latines d'Aristote ». De même pour le no XLI, « inestimable encyclopédie d'œuvres astronomiques et astrologiques, dont plusieurs en exemplaire unique » ; pour les nos XXVIII, XXXIII et XXIV (médecine), XVII et XVIII (alchimie), XIX (agronomie), ce dernier en roman, traduit directement de l'arabe. Et ces textes s'échelonnent sur trois siècles, depuis l'époque où, à Tolède, autour de l'archevêque Raymond d'Agen, « on néo-platonisait », jusqu'en plein xve siècle, « à un moment où déjà les astronomes de l'école de Paris, en possession de toute la science et la technique arabo-orientales, s'apprêtaient à surclasser par leurs travaux les Tables tolédanes et alphonsines, et préludaient aux progrès de la Renaissance ».

Nous bornant aux seules disciplines scientifiques, voici quelques titres d'œuvres importantes, les unes déjà mentionnées par les bibliographes, mais dont on n'avait pas jusqu'ici signalé d'exemplaires, d'autres totalement ignorées :

(Ms. XIX) Deux traités d'agriculture et d'élevage, anonymes, en castillan, que M. Millás identifie : le premier comme la traduction d'une œuvre inconnue du médecin de Tolède Ibn Wâfid (xie s.) (2), le second comme celle du livre d'un compatriote et contemporain du précédent : Ibn al-Bas'sâl, dont on rencontre souvent le nom, altéré par les copistes, dans les ouvrages arabes d'agronomie, entre autres celui d'Ibn al-ᶜAwwâm ;

(Ms. XXX) « La concluytiva », traité de médecine de dérivation arabe, avec notes en hébreu, rédigé en castillan par Maestre Diego Gomez de Castro, fils d'Alvaro précité ;

(Ms. XLI) Traité ou canons astronomiques du grand savant juif espagnol Abraham Ibn Ezra (xie s.) en recension latine ;

(Ms. XLIII) Traité d'astronomie d'Alhazen, c'est-à-dire d'al-Hasan Ibn al-Haytham (Égypte, xe-xie s.), version latine anonyme ;

(Ms. XLV) « Liber magistri Iohannis Ispaniensis », ouvrage astrologique d'un des principaux traducteurs de Tolède au xiie siècle, juif converti, qui travailla surtout avec l'archidiacre Gundisalvi ;

(Ms. L) Canons astronomiques et tables d'Ibn al-Kammâd, auteur occidental de la fin du xiie siècle, intitulés *al-Muqtabis* et *al-Kawrᶜalà al-dawr*, traduction latine de Jean de Dumpno ; la plupart des tables sont calculées pour le méridien de Cordoue ; deux concernent la ville de Salé.

M. Millás ne s'est pas contenté d'une description détaillée des manuscrits ; il donne, dans un Appendice de près de cent pages, un choix de textes où nous remarquons les traités suivants :

---

(2) M. Millás a publié ce texte dans le fascicule 2 de 1943 de la revue *Al-Andalus*, avec une introduction où il établit notamment que le fameux « Abencenif », si souvent cité dans l'*Agricultura General* de Alonso de Herrera (xvie s.), n'est autre qu'Ibn Wâfid (xie s.) et non, comme le supposait M. C. Dubler (*Al-Andalus*, 1941), un auteur arabe inconnu postérieur à Ibn al-ᶜAwwâm (xiie s.).

(Ms. XLI) Sur l'usage de l'astrolabe planisphère, de Maslama de Madrid, version latine de Jean de Séville (le même que Jean d'Espagne précité), ouvrage perdu dans l'original arabe ;

(Ms. XLIII) Astronomie d'Ibn al-Haytham (voir ci-dessus) ;

(Ms. XL) Sur la construction de l'astrolabe planisphère, de Mâshâllâh (Bagdad, VIIIe s.), version latine anonyme, probablement de Jean de Séville ; l'original arabe n'est pas connu ;

(Ms. XLVI) Même sujet, probablement texte original de Jean de Séville ;

(Ms. XL) Astrologie d'ᶜAlî b. Ah'mad al-ᶜImrânî (Orient, xe s., maître de Abd al-ᶜAzîz al-Qâbisî), version latine d'Abraham Bâr H'iyya et Platon de Tivoli.

Je sais, par expérience, combien de temps et de recherches demandent de tels travaux, indépendamment des difficultés causées par le déchiffrement de l'écriture et l'imbroglio des pages. Il faut remercier M. Millás du soin qu'il a mis à inventorier cet autre *tesoro*, jusqu'à nos jours si peu connu, de la cathédrale de Tolède, et le féliciter des découvertes qu'il y a faites.

H.-P.-J. Renaud. †



(1) Alvarez Delgado (J.), Sobre Arqueología Grancanaria (Au sujet de l'archéologie de la Grande Canarie), *Revista de Historia*, publication trimestrielle de la « Facultad de Filosofia y Letras de la Universitad de la Laguna de Tenerife (Islas Canarias) », tome IX, fascicule 63, 1943, pp. 193-196, une planche hors texte.

(2) Hernandez (Dr. Pedro), Hacha tallada prehistórica (Hache taillée préhistorique), *ibid.*, pp. 216 et 217.

(3) Cuscoy (Luis Diego), la cerámica decorada de Tenerife (La céramique décorée de Ténérife), *ibid.*, tome IX, fascicule 64, 1943, pp. 277-279, trois figures et une planche hors texte.

(4) Serra Rafols (Elias), La campaña arqueológica de 1943 en Gran Canaría (La campagne archéologique de 1943 dans la Grande Canarie), *ibid.*, tome X, fascicule 65, 1944, pp. 46-50, *une planche hors texte*.

(5) Cuscoy (Luis Diego), Las cuentas de collar (Les perles de colliers), *ibid.*, tome X, fascicule 66, 1944, pp. 117-124, deux figures et une planche hors texte.

Dans son rapport succinct sur les fouilles effectuées en 1943 (note n° 4), M. E. Serra Ráfols note les progrès réalisés depuis la réorganisation — entreprise il y a quelques années déjà — de ce genre d'investigations dans les Canaries. Au cours de son exposé, il insiste, entre autres, sur les tombes anciennes, souvent groupées en véritables nécropoles, que l'on rencontre couramment dans les îles. Dans cet ordre de recherches, l'auteur distingue d'abord entre les tombes à momies, déposées dans des grottes, et les tombes tumulaires. En ce qui concerne ces dernières, constituées par un amoncellement en gradins de blocs irréguliers de lave, l'auteur précise qu'elles sont généralement couronnées soit par une petite tour, soit par un tronc de cône. Ce type de sépulture a été réservé le plus souvent aux tombes collectives. A côté de ces tombeaux, on trouve également la tombe à coffre, c'est-à-dire se composant d'un caisson constitué par quelques dalles posées de champ et couvert par d'autres formant couvercle. D'autres sépultures, tantôt rectangulaires ou carrées, tantôt circulaires, sont délimitées par un simple alignement de pierres. Une tombe enfin, unique en son genre, présentait un caveau cruciforme. Faute de données chronologiques, l'âge de toutes ces sépultures n'a pas encore pu être déterminé. Dans l'état actuel des recherches, tout ce que l'on peut dire est qu'elles appartiennent, dans leur totalité, à des époques antérieures à la conquête (au XVe s.) de cet archipel par les Espagnols.

Il en est d'ailleurs de même des quelques monuments étudiés par M. J. Alvarez Delgado (note n° 1) dont certains (par exemple des *tumuli* de pierres et des maisons de plan rectangulaire) ont été reconstruits — de l'avis même de l'auteur — d'une façon plus ou moins heureuse. Au sujet de la « Grotte aux quatre portes » et de la « petite place à entaille semi-circulaire » (qui n'est peut-être qu'une cuve ou plutôt un bassin), il est difficile de se prononcer quant à leur véritable destination, tandis que les autres cavernes décrites doivent correspondre, à en juger par leur aménagement, à d'anciens greniers collectifs (l' « Agadir » de nos Berbères).

La « Hache » en silex, taillée à grands éclats, signalée par le Dr. P. Hernández (note n° 2), répondrait à un « coup-de-poing », le premier trouvé jusqu'à ce jour aux Canaries. Cette identification, ainsi que son attribution au Paléolithique ancien — l'auteur qualifie cette pièce, malheureusement non figurée, de « chelléenne » — sont toutefois à vérifier par un spécialiste.

Parmi les quelques objets découverts par M. L. D. Cuscoy (note n° 5), certains se classent visiblement au Néolithique. Ce sont : un petit aiguisoir en pierre à trou de suspension (et non pas une « spatule »), un poinçon en os, un éclat (outil ?) de silex et — peut-être — un morceau de poterie. Parmi les tessons de céramique que ce même chercheur publie séparément (note n° 3), l'un ou l'autre fragment — je pense à ceux décorés d'incisions digitales — pourrait, à la rigueur, remonter à cette même époque. Le gros des éléments réunis semble être, par contre, de date plus récente.

En ce qui concerne les perles en terre cuite, très variables comme formes et comme coloris, dont fait également état M. Custoy (note n° 5), il n'est guère possible de se faire une opinion quant à leur origine. Ce détail ne saurait, en effet, être précisé que par des découvertes ultérieures plus complètes, c'est-à-dire fournissant les critères chronologiques indispensables.

Armand Ruhlmann.



M.-T. Buret. — *Cours gradué d'arabe marocain.* — Librairie Faraire, Casablanca, 1944.

Ce cours gradué, aux allures modestes, qui semble ne vouloir mériter d'autre éloge que celui d'être pédagogique, est en fait une contribution nouvelle et solide aux études de dialectologie arabe. Il mérite qu'on le présente et qu'on en recommande la lecture aux linguistes arabisants.

Dans l'ouvrage de M. Buret, on trouvera une description complète, dans l'essentiel, du dialecte de Rabat, dialecte moyen qui, pour cette qualité, devient un dialecte type pour les études d'arabe parlé marocain. Description, ajoutons-le, parfaitement scientifique et qui a tenu compte des meilleurs travaux de linguistique générale et de linguistique sémitique. Il est rare qu'un manuel d'arabe parlé, qui ne veut être que pédagogique, soit aussi une étude sur laquelle peuvent s'appuyer des recherches scientifiques. On doit donc remercier M. Buret de son travail, qui servira à la fois aux débutants et aux chercheurs.

L'auteur, rompant avec les habitudes et les traditions de l'édition arabe nord-africaine, a employé uniquement des caractères latins de transcription pour figurer les mots et les phrases arabes. Il faut l'en féliciter pour toutes sortes de raisons. On ne reviendra pas sur l'impossibilité de donner une image réelle de la phonétique d'un parler par la graphie arabe. Le procès est jugé. Mais on insistera sur les avantages non spécialement scientifiques que présente le procédé. Il est avéré que les étudiants, adultes ou adolescents, qui apprennent simultanément ou successivement un dialecte et la langue classique avec des caractères arabes font des confusions nombreuses, regrettables et décourageantes entre les deux aspects de l'arabe : la prononciation du dialecte ou l'orthographe du classique en font les frais. Au contraire, lorsque chaque aspect de la langue est représenté par une graphie particulière, ces

confusions deviennent beaucoup plus rares, et la prononciation bien meilleure. Les étudiants ont donc tout à gagner dans l'emploi de la transcription latine. Ils y trouvent encore l'avantage d'aborder les études d'arabe de plain-pied sans faire l'apprentissage d'une écriture hermétique qui a rebuté plus d'une bonne volonté.

Sans doute ceux qui n'ont plus besoin de l'aide d'une transcription pour bien prononcer l'arabe, sont-ils un peu surpris du procédé. Mais les vrais débutants manifestent un tout autre sentiment.

Le système de transcription de M. Buret est celui que l'Institut des Hautes-Études marocaines a adopté pour les travaux qui ne concernent pas uniquement la linguistique pure. C'est celui que M. G.-S. Colin a inauguré dans son Recueil de texte et dans sa Chrestomathie. Ainsi, le Cours gradué devient l'introduction indispensable à la lecture des textes. Il y a là une cohérence entre les séries de travaux à la fois pratiques et scientifiques que l'on se félicite de voir apparaître dans le domaine des études d'arabe. Lorsque les dictionnaires en caractères latins seront imprimés, les étudiants auront à leur disposition, pour l'étude de l'arabe parlé, tous les outils indispensables, et des outils d'une qualité rassurante.

Il est certain que le *Cours gradué d'arabe marocain* rendra de grands services à l'enseignement de l'arabe à tous les degrés. Soyons reconnaissants à l'auteur d'avoir condensé, en une centaine de pages claires et logiques, une longue expérience d'arabisant et de pédagogue. Ce sont des synthèses de ce genre qui aident le plus au progrès d'une science, en tout cas, au développement d'un enseignement.

L. Brunot.



Arbor (Revista general del Consejo Superior de Investigaciones Científicas), tome II, nos 4-5 (Madrid, juillet-octobre 1944).

Ce fascicule, particulièrement riche, contient deux articles de nature à intéresser les orientalistes : une longue note de la rédaction (p. 5-16) sur le directeur de la revue, P. José López Ortiz, qui vient d'être nommé évêque de Tuy, et une notice nécrologique de M. Angel González Palencia (p. 179-206) sur le grand arabisant espagnol Miguel Asín Palacios, mort à Saint-Sébastien le 12 août 1944. La première apporte, sous forme dispersée, une bibliographie complète des publications du P. López Ortiz, qui appartenait au groupe des Augustins arabisants de l'Escorial et qui, sans négliger d'autres problèmes (cf. *Hespéris*, XXII, 1936, p. 194-195), s'est surtout fait connaître par ses recherches sur le droit musulman. Dans la seconde, que précède un magnifique portrait du disparu, notre ami M. González Palencia évoque ses propres débuts en arabe et ses premiers travaux sous la direction du maître, passe en revue la carrière et les publications de celui-ci, décrit son caractère si attachant, et raconte avec émotion ses derniers moments. Je rappellerai, en marge de cet article, que dans son no 11 de 1944 (novembre) la revue *Bibliografía hispánica* a donné aux p. 832-834 une bibliographie sommaire de Miguel Asín.

Robert Ricard.



R. P. M. Anawati. — Culture humaine et science religieuse. — La place du *Kalâm* (théologie musulmane) dans l'organisation du savoir. *Ibla*, Revue de l'Institut des Belles-Lettres arabes, Tunis, 2e et 3e trim. 1944.

Étude savante et documentée, extraite d'un ouvrage en préparation. Voici le sommaire de ces deux articles :

1re partie. — L'héritage antique et sa transmission. — I. L'œuvre d'Aristote. L'*Organon*. Les trois types du savoir. Le Dieu d'Aristote. Classification des sciences d'après Aristote. — II. L'époque alexandrine. La période gréco-romaine ; les arts libéraux. Les éléments néo-platoniciens ;

2e partie. — Le *Kalâm* et les sciences musulmanes. — I. Le *Ih'ṣ'a al-culûm* d'al-Fârâbi (+ 950). — II. L'Encyclopédie des « Frères de la pureté ». — III. Le *Mafâtih al-culûm* d'al-Khuwârizmi. — IV. Le *Fihrist* d'Ibn al-Nadîm. — V. Al-Ghazâli (*Ih'yâ* et *Risâlat al-ladunniya*). — VI. Ibn Khaldûn (*Prolégomènes*) ;

3e partie. — Position de la théologie en chrétienté. Saint Thomas. Classification des sciences chez ses disciples modernes. Conclusion.

Appendice. Place actuelle du *Kalâm* et de la théologie dans l'enseignement des universités religieuses (al-Azhar ; Faculté catholique).

A chaque chapitre, un tableau synoptique très clair, en français et arabe, résume la classification des sciences dans l'ouvrage analysé.

S. R.



A. Rodriguez-Moñino, *Francisco de Aldana (1537-1578)*, dans *Castilla* (Boletin del Seminario de Estudios de Literatura y Filología), Universidad de Valladolid, Facultad de Historia, tomo II, fascículos III y IV, Cursos 1941-1943, pp. 57-137.

Il est peut-être temps encore de signaler ce mémoire, simple esquisse de l'étude plus étendue que l'auteur envisage et dont il faut souhaiter l'achèvement prochain. Le capitaine espagnol Francisco de Aldana appartient à l'histoire du Maroc par la part importante qu'il prit à l'expédition du roi Sébastien de Portugal et par sa mort à la bataille des Trois-Rois. Sur le rôle qu'il joua alors, et qui, dans l'ensemble, est bien connu, il suffit de se reporter au tome Ier, France (première série), et au tome Ier, Angleterre, des *Sources inédites de l'histoire du Maroc*, ou aux pages que l'historien portugais Queiroz Velloso a consacrées à l'infortuné monarque dont la présomptueuse imprudence fit le malheur de son royaume (cf. *Hespéris*, XXIII, 1936, p. 62-63). Mais Aldana n'était pas seulement soldat, et bon soldat ; il était en même temps poète, et bon poète aussi, car, s'il y a aujourd'hui des manuels qui l'ignorent, il mérita — éclatante compensation anticipée — l'admiration de Cervantes, de Lope de Vega et de Quevedo ; l'auteur du *Don Quichotte* va même jusqu'à le qualifier de « divin » et à le placer auprès de Garcilaso de la Vega et d'Herrera. Ce n'est pas peu dire. L'œuvre poétique d'Aldana, mal éditée après sa mort, et trop peu étudiée encore, paraît marquée de deux traits essentiels, l'influence de l'Italie, où il passa une grande partie de sa courte vie, et une inspiration théologique très haute et très savante, qui n'est pas sans surprendre chez ce soldat. Mais il y aborde aussi les problèmes politiques, et la pièce la plus intéressante pour nous de la brève anthologie établie par M. Rodríguez-Moñino, c'est sans nul doute son épître en vers à Philippe II sur le problème musulman (pp. 87-93). Car ce long cri d'alarme éclaire singulièrement la politique espagnole à cette époque. Aldana commence par rappeler avec quelle facilité la Péninsule a été conquise autrefois par les Maures. Cependant, leur puissance était modeste : ils n'avaient pas avec eux les Turcs qui dominent maintenant la mer, ils n'étaient favorisés ni par les Français ni par les hérétiques (allusion aux Pays-Bas) ni par des rebelles (allusion aux Morisques). Aujourd'hui toutes ces forces sont réunies contre l'Espagne et la menacent dangereusement. Or la défense est mal assurée : il n'y a ni troupes, ni bons chefs, ni fortifications, ni obstacles naturels, et cela manque surtout du côté le plus exposé. L'âpreté et la pauvreté du sol espagnol ne sont pas une protection : les Maures vivent de rien ; ils se trouveront d'ailleurs tout près de leurs bases. Et même si leur invasion échoue, ils peuvent réussir à s'emparer d'un port ou deux, et leur présence empêchera les Espagnols d'aller frapper les Turcs en Afrique. Car c'est là que réside le péril principal : si une nouvelle Constantinople s'installe en face de l'Espagne, tout

est perdu. Il faut donc agir sans retard, avant que les Turcs n'établissent leur domination complète sur la Berbérie, avant que les Français ne viennent aider leurs corsaires à piller les flottes des Indes, enfin avant que « la morisma » qui vit à l'intérieur de l'Espagne ne profite de cette situation pour se révolter de nouveau et tendre la main aux ennemis du pays. Cette épître n'est pas datée avec précision. M. Rodríguez-Moñino la place à la fin de 1577 ou au début de 1578. De toute manière il faut la rapporter aux dernières années de la vie du poète. Elle explique l'atmosphère dans laquelle se prépara la désastreuse expédition du roi Sébastien : certains milieux de la Péninsule étaient atteints d'une espèce de fièvre obsidionale — très explicable et en grande partie justifiée si l'on tient compte des circonstances — qui leur faisait accepter avec impatience et inquiétude les lenteurs, les atermoiements et les précautions de Philippe II. Celui-ci ne dut pas se laisser entièrement persuader par les supplications d'Aldana, car on sait qu'il essaya par tous les moyens de détourner de son projet le jeune souverain portugais. Ce qu'il y a de curieux, c'est qu'un des hommes qu'il lui envoya à cet effet fut précisément Aldana. Il est difficile de voir, dans l'état actuel de nos connaissances, comment le capitaine espagnol s'acquitta de sa mission. Je serais volontiers porté à croire qu'il y apporta plus de conscience que de conviction. Il fut séduit par le roi Sébastien — il ne le cache pas dans une de ses lettres — et celui-ci fut si bien conquis de son côté qu'il n'eut de cesse d'obtenir de Philippe II qu'il lui laissât ou lui renvoyât son émissaire. Mais les vers d'Aldana ne sont pas seulement un témoignage qui contribue à expliquer l'expédition d'El-Qsar. On aura remarqué comme l'auteur insiste sur le danger que constitue pour la sécurité de l'Espagne la présence des Morisques à l'intérieur du pays. Cet état d'esprit était général. Il fait comprendre l'approbation unanime qui plus tard accueillit le décret d'expulsion pris par Philippe III. Que l'opération ait été bonne ou mauvaise pour l'économie espagnole, c'est une autre question. Il n'est d'ailleurs pas évident qu'il aurait suffi de s'en abstenir pour enrayer une décadence économique dont les causes étaient plus générales et plus profondes. En tout cas, il ne s'agissait que d'une réaction de défense. Ces réactions, dont la forme extrême est la guerre quand elle est imposée par une agression, sont rarement de bonnes opérations économiques, et je ne pense pas que personne ait jamais songé à les justifier comme telles ; aux yeux de ceux qui gouvernent — et qui peuvent naturellement se tromper — elles ne représentent pas autre chose que le moindre mal.

Robert RICARD.



MAROUF DAOUALIBI. — *La jurisprudence dans le droit islamique*, 159 p., Paris (G.P. Maisonneuve), 1941.

L'ouvrage est une thèse de doctorat de la Faculté de droit de Paris. L'auteur, Maᶜrûf ad-Dawâlibî, musulman de Syrie, précise dès le début qu'il rend par « jurisprudence » le terme arabe *ijtihâd*, qui est proprement « l'effort jurisprudentiel ». Il s'agit pour lui de démontrer l'originalité, la continuité et la haute valeur de cet effort, ainsi que des règles qui y président, afin de les faire connaître et apprécier des Européens.

La plus grande partie de la documentation est de seconde main, mais empruntée à des auteurs très honorables, tels qu'al-Khud'arî et Ah'mad Amîn, qui n'ont pas été traduits en français. Quelques pages s'appuient sur des textes médiévaux, parmi lesquels le *Mustas'fâ* d'al-Ghazâlî et les *Muwâfaqât* d'ash-Shât'ibî. Des citations d'auteurs européens modernes sont beaucoup plus discutables, notamment lorsqu'il s'agit du docteur Gustave Le Bon.

Les rites orthodoxes que connaît le mieux M. Daoualibi sont aussi ceux qui pouvaient le mieux étayer sa thèse : rites d'Abû H'anîfa et d'ash-Shâfiᶜî. Le mâlikisme ne lui est pas familier : il n'a pas dû fréquemment ouvrir la *Mudawwana*. Le rôle historique du h'anbalisme est minimisé.

Sur l'idée même, qui est soutenue avec une conviction orgueilleuse, naïvement provocante, il y aurait beaucoup à dire, à reprendre pour l'ensemble et dans le détail. S'il est vrai que les tentatives faites pour expliquer certaines institutions du droit musulman par le droit romain n'ont jamais eu de force probante, cela ne supprime pas toute possibilité d'influence à travers les droits orientaux. Ces derniers, M. Daoualibi les ignore presque. S'il avait entendu parler des treize *middôt* talmudiques, il n'écrirait pas que « les Docteurs de l'Islâm ont eu l'honneur, pour le première fois dans l'histoire du droit, de la systématiser (= l'interprétation des textes) et de la soumettre à des règles de logique bien déterminées » (p. 112). Sur le *qiyâs*, qu'il tient à appeler « raisonnement inductif », ce qui est une traduction inexacte, il y avait mieux à écrire, sous l'angle de la logique comme au point de vue de l'historien du droit. Historien, il est vrai, M. Daoualibi l'est fort peu ; son esprit manque de critique, j'entends d'une critique impartiale capable de se détacher de textes et de notions vénérables qui n'ont cependant rien de sacré.

La science des *us'ûl al-fiqh* est, on l'accordera volontiers, assez mal comprise, insuffisamment étudiée jusqu'à ce jour par les orientalistes et juristes européens. Elle n'est tout de même pas ignorée d'eux au point que M. Daoualibi veut faire croire ; et ce n'est pas le résumé forcément succinct, parfois même un peu sec et abrupt, qu'il en donne, qui fera progresser nos connaissances sur ce sujet. Mais peut-être, à user de son livre avec prudence, quelque non-arabisant y trouvera-t-il un stimulant pour des études ultérieures ou des suggestions à vérifier.

Au reste, personnellement convaincu, comme l'auteur, comme feu Santillana et bien d'autres, de la perfectibilité, de la possibilité d'adaptation du droit musulman au monde d'aujourd'hui par des voies anciennes et des voies neuves, je ne pense pas que les *us'ûl al-fiqh* traditionnels suffisent pour cette tâche : ils ont besoin eux-mêmes d'être, non point détruits, mais rénovés.

R. Brunschvig.



Henry Mercier. — *Dictionnaire français-arabe*. Les éditions « La Porte », Rabat, 1945.

Il faut dire, dès le seuil, qu'il s'agit d'un dictionnaire d'arabe dialectal marocain ; cette indication, plus précise que le titre de l'ouvrage, est nécessaire de nos jours, et de plus en plus, car on est bien forcé de reconnaître à la langue arabe des aspects aussi variés que caractérisés.

Il s'agit aussi d'un ouvrage écrit entièrement en caractères latins plus ou moins diacrités, ce qui est une innovation des plus louables, pensons-nous. Les arabisants de l'Afrique du Nord finissent par admettre, comme ceux de l'Orient, que les dialectes ne peuvent être transcrits honnêtement en employant les caractères arabes faits pour la langue classique.

Ainsi conçu, cet ouvrage consciencieux de plus de quatre cents pages sera le bienvenu chez les étudiants et chez leurs professeurs. Le Maroc était privé de dictionnaires arabes ; ceux de M. Tedjini, beaucoup plus élémentaires, sont épuisés depuis longtemps et ne répondent plus aux besoins d'une clientèle devenue à la fois plus nombreuse, plus instruite en arabe et, de ce fait, plus exigeante.

Le premier mérite du dictionnaire de M. Mercier est donc d'exister, de combler une lacune, de répondre à un besoin. Mais il n'est pas le seul. On remarquera et on appréciera d'abord l'abondance des termes français et l'abondance encore plus grande des termes arabes qu'il renferme. On pourrait y trouver les arguments les plus convaincants d'une « défense et illustration de la langue marocaine ». On appréciera davantage la sûreté des matériaux, la confiance qu'on peut avoir en eux ; on se trouve en présence d'un travail probe fait par quelqu'un qui connaît pratiquement les mots qu'il donne, les entend et les dit tous les jours. C'est de la langue vivante, exacte, sans recherche, mais aussi sans ces simplifications que des pédagogues trop soucieux de facilité n'hésitent pas à infliger à un dialecte qu'ils déforment « logiquement ».

Il a été dit plus haut que les mots arabes sont donnés dans ce livre en caractères latins diacrités. Il faut ajouter que la transcription employée est particulière à l'auteur. Rien d'étonnant à cela, et ce n'est pas un reproche qu'on veut lui faire ici. Chacun, selon le souci qu'il a de donner plus ou moins exactement la représentation des sons, emploie un système de transcription plus ou moins compliqué. La perfection en cette matière ne va pas avec la simplicité. M. Mercier, qui veut avant tout être pratique et facilement accessible, a choisi un système qui évite le plus possible les signes inhabituels aux lecteurs français. Il a heureusement laissé de côté les complexes *dh*, *th*, *gh*, *kh*, et les consonnes à apostrophe *d'*, *t'*, qui ont sévi jadis dans les travaux des premiers arabisants. Il n'a pas non plus inventé des signes nouveaux pour des consonnes qui ont déjà une représentation graphique adoptée par tous les orientalistes et, notamment, les auteurs de travaux de dialectologie marocaine. On lui en sera reconnaissant, car en agissant ainsi, il se met sur la même ligne que ces auteurs et permet à ses lecteurs de passer facilement de son système très simple à ceux, plus compliqués, de MM. Buret, Colin, Brunot et W. Marçais. Il donne une initiation à la transcription et, encore pratique dans ce sens, permet l'accès facile à d'autres ouvrages.

Cependant, on regrettera que les voyelles longues n'aient pas été indiquées ou, plutôt, distinguées des mêmes voyelles brèves ou de longueur moyenne. La voyelle longue fait pendant à la *chedda* des consonnes ; l'arabe se caractérise par ces redoublements de consonnes qui en sont, peut-on dire, des allongements, et ces allongements de voyelle : nous devons représenter les uns et les autres, faute de quoi nous donnons une image déformée d'une économie syllabique originale et essentielle. M. Mercier aurait pu, si son imprimeur n'avait pas de voyelles surmontées d'un trait horizontal, utiliser l'accent circonflexe français — qui n'aurait pas dérouté les lecteurs.

Ce qui peut les dérouter, c'est l'emploi de *uh* pour marquer le pronom affixe de la troisième personne du masculin singulier. L'auteur a voulu le distinguer de *u* marque du pluriel, bien que la prononciation ne fasse aucune distinction et laisse au contexte le soin de faire connaître de quoi il s'agit. Sans doute, chez les Bédouins, la confusion n'est pas possible, le *h* étymologique du pronom apparaissant nettement ; mais alors c'est *èh* qu'on entend et non *uh*. Le souci de clarté logique et d'analyse semble avoir conduit l'auteur à une complication que la réalité phonétique ne légitime pas.

Ce sont là des imperfections relatives qui disparaîtront dans les prochaines éditions, car il est évident que cet ouvrage est trop indispensable à tous pour que de nouveaux tirages ne deviennent pas nécessaires.

L. BRUNOT.